

Rémy Rochat

*Ceux du Moulin et
de l'Épine-dessous*

Éditions le Pèlerin

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 119

Rémy Rochat

CEUX DU MOULIN ET DE L'EPINE-DESSOUS

2001

EDITIONS LE PELERIN

2001

Table des matières

* Introduction	3
* Le Moulin, de Annette Dépraz-Rochat	5
* Ceux de l'Epine et du Moulin, de la même	5
* Qui était Pierre de l'Epine, de la même	9
* Ce qu'autrefois il aurait fallu raconter...	10
* Les lettres du docteur Charles Rochat de Grandvaux	11
* Annette Dépraz-Rochat, récit du 20 août 1975 sur les Laisinettes	13
* Carte des alpages français	20
* A la Laisinette, photo de l'équipe	32
* Photo du voisin d'alpage, le Gros Elie, Aux Loges	33
* Deux photos historiques, à l'Epine-dessous	34
* Photo de Julie	35
* Jules-Pierre et l'Epine, photo	36
* Sur les traces de Jules Rochat, pasteur, photos	37
* A l'Epine-dessous, photos	43
* Ceux du Moulin, photos diverses	44
* Deux aspects du vieux moulin des Charbonnières au début du siècle	48
* Le vieux moulin saisi dans sa réalité vers 1935	49
* Ceux chez Henri (ou Fanny chez la Julie), dossier avec photos diverses	50
* Plan Charbonnières 1873-1875, 1900 environ	57
* Deux photos du village au début du siècle	58
* Généralités sur l'Epine-dessous	59
* Compositions de Fernand Rochat	64
<u>Compléments</u>	
* Trois arbres généalogiques	69
* Possessions Epine-dessous - Moulin, selon le cadastre de 1873-1875	72
* Possessions Saïset selon le même cadastre	80
* Possessions de la famille du Gros Elie	84
* Notes diverses sur Marcel Rochat dit du Moulin	90

* * *

Photo de couverture: debout, Julie Rochat, assis: ses parents, Jenny du Moulin et Henri, le petit-neveu Paul dit Senat.

Cette table des matières est en rapport avec le texte original. Elle ne correspond plus avec la reprise que nous en faisons ici.

Introduction

Ceux de l'Epine-dessous et du Moulin... quel titre alléchant que celui-là. Le contenu de cette brochure remplacera en quelque sorte un article qui aurait paru autrefois dans la FAVJ, aux dires de Mme Annette Dépraz-Rochat, et qui aurait porté pour titre, justement: "Ceux de l'Epine-dessous". Ô lignes mythiques et jamais retrouvées. On aurait trouvé en ce texte sublime, paraît-il, l'ambiance qui régnait à l'Epine-dessous quand le pasteur Jules Rochat d'Oulens venait y passer quelque vacance avec ses six ou sept enfants. Croissez et multipliez, nos prédicants d'autrefois savaient leur bible par coeur et n'oubliaient jamais de mettre en pratique ses meilleurs principes!

Moulin, Epine... Epine, Moulin, c'était, aux précisions de la personne précitée, notre plus fidèle informatrice sur ces choses des temps passés, comme une même et unique famille. On s'aidait pour tout, que ce soit pour l'alpage, pour les foins et regains, pour les moissons on présume, pour des réparations à faire, même pour des maisons à construire. On vivait en symbiose. Vous pensez, deux soeurs avaient marié deux frères, cela resserre encore plus les liens pour peu qu'on s'accorde et qu'on se prête attention, ce qui était le cas.

Et le soir à la veillée on se racontait ces bonnes histoires d'autrefois. La vie était dure, n'allez pas imaginer un paradis perdu, mais malgré tout, le rythme était plus lent, et puis aussi on savait prendre son temps. Notion de rendement en ses balbutiements pour la plupart des travaux, juste à l'alpage peut-être où il convenait de suivre à la lettre et rapidement un programme précis: le caillé dans la chaudière, une fois le bon grain obtenu, ne saurait attendre, pas une minute de plus!

Vieux-Moulin, non enchanteur pour nous qui en avons connu les dernières années. C'était le lieu de nos explorations. Puis vint la pioche des démolisseurs qui ne savaient même pas, de même que leurs commanditaires, les malheureux, les incultes, les sans aucune sensibilité, qu'ils mettaient fin à un monde. Un monde, si l'on pense, né en 1430, quand ils construisirent pour la première fois le Moulin de la Sagne. Nous ne dirons pas qu'ils éliminèrent la plus ancienne bâtisse du village, car assurément le moulin fut reconstruit maintes fois, suite à des usures normales, peut-être après des incendies. Il fut si long, ce temps, et de lui nous ne savons que peu de chose.

Donc ils ne tenaient plus compte de l'histoire, ou plutôt ils allaient dans son sens exact qui est celui de ne pas se retourner. Pour aller où, en avant, je vous en prie, vers quelle glorieuse destinée? Alors qu'il faut justement s'arrêter, s'asseoir, jeter un regard en arrière. Et converser avec ces gens d'autrefois qui sont désormais toute bonté. Et si parfois ils charrient quelque amertume, ils ont bien vite oublié celle-ci dans des conversations passionnantes où ils croient revivre. Ne restent donc que les bons souvenirs, ceux qui font chaud au coeur et qui chantent encore. Et il fait bon causer avec ces gens. Ils ne vous contestent pas. Ils vous savent même gré de les écouter avec une si parfaite attention et de tout faire pour redonner consistance à leur vie.

Tout ne trouvera pas place ici, qu'on nous pardonne. Les familles étaient nombreuses. D'aucuns sont passés inaperçus, n'ont figuré, les pauvres, sur aucun registre. Les femmes et les filles surtout. Alors même que souvent, les vies familiales, c'étaient elles qui les tenaient. Elles étaient

solides, elles étaient intelligentes qui plus souvent que les hommes aussi, sur le tard, ont raconté. Leur sensibilité était supérieure, leur sens de la tradition est-il donc plus ancré en elles, ont-elles conscience de manière plus aiguë qu'il ne faut rien perdre de ce que l'on a vécu, que le futur ne se construit bien que sur un passé solide ?

On en découvre, du monde, quand même. D'autres photos courent le monde que nous n'avons pas su trouver. C'est possible. Etablir l'histoire, tel est notre but, d'une dizaine de familles du village des Charbonnières, ne permet pas des enquêtes plus approfondies, simplement qu'il y a, rassemblée depuis bientôt plus de trente ans par mon frère et moi, une matière formidable dans laquelle maintenant il faut puiser à pleines mains. Ce serait si dommage qu'elle se perde, que le monde n'en prenne pas connaissance, que les bibliothèques ne s'enrichissent pas avec les histoires de Marcel du Moulin ou de Jules-Jérémie de chez le Pie!

Nous vous souhaitons d'excellentes découvertes dans ce gros pavé. Nous vous demandons aussi de nous pardonner les inévitables erreurs. Savez-vous que ce texte, auquel il faut rajouter l'histoire des Jules-Jérémie qui paraîtra à part, a été tout entier rédigé pendant cette semaine du 5 au 10 mars 2001 ? Il n'y avait rien, que nos albums sommaires, et maintenant il y aura deux brochures de plus aux Editions le Pèlerin!

Incomplètes ? Sommaires ?

Brut pour net, telle est notre devise.

A bientôt.

Les Charbonnières, le 11 mars 2001:



Madame Annette Dépraz-Rochat, dite la Nanet, se souvient du Moulin et de l'Épine-dessous...

(Extraits de: "souvenirs du début du siècle", le Pèlerin, 1988.

LE MOULIN

Le Moulin appartenait entre la grand-mère Aimée, votre trisaïeule, et puis donc ma grand-mère et puis la tante Jenny, la mère de Pierre. Vous vous en rappelez de Pierre ? Vous en avez entendu parler ?

- Non, ce sont des gens que je n'ai pas connus.

Ils avaient racheté le Moulin,¹ parce qu'ils étaient huit enfants au Moulin. Ils avaient racheté le Moulin. Nous on habitait le Moulin. Ils étaient restés ensemble, mon grand-père Charles et puis l'oncle Henri, donc le père à Julie et à Pierre, étaient deux frères qui avaient marié les deux soeurs du Moulin. Y avait deux parts du Moulin qui appartenait aux gens de l'Épine, et puis alors, quand mon père et mon oncle Alfred s'étaient mariés, ils logeaient au Moulin. Chez Pierre, les grands-parents, étaient à l'Épine.

CEUX DE L'ÉPINE ET CEUX DU MOULIN

... Je me rappelle en tout cas que ma maman disait: "Oh! tout l'hiver on a amené le sable, puis les pierres, pour chez l'oncle Samuel". Mon papa nous disait: "Avec chez Saïset, c'est tout-à-fait la même famille". Parce que vous comprenez, Jules-Moise...

1. A la fin du XVIIIe siècle Henri Rochat régent possédait, tout ou en partie, le moulin de la Sagne ainsi que la scierie sous-jacente. Il se peut que Henri Rochat ait cédé sa part puis, selon différentes circonstances familiales, qu'il l'ait rachetée. On découvrira ces tractations dans la brochure en préparation consacrée à la famille Saïset.

son père... c'était Samuel du Moulin, et puis Charles du Moulin c'était le père à ma grand-mère, et puis à votre trisaïeule. C'était un du Moulin aussi. Et puis donc les garçons de l'Epine avaient marié des filles du Moulin. Ainsi on était parents doublement. C'était la même et unique famille. Ceux de l'Epine descendaient au culte le dimanche. Ils allaient chez l'oncle Samuel. Et puis ils remontaient pour gouverner. Et le soir chez l'oncle Samuel allaient passer la soirée à l'Epine. La tante Lise, la grand-mère, était bien âgée pour élever ces petits. Alors il fallait les envoyer à l'Epine. Julie me disait: "Oh! Henri du Pont a passé la moitié de son enfance à l'Epine". Les gens s'aidaient beaucoup. Puis la tante Annette me racontait: "Oh! tu sais, ma maman - la tante Aimée, votre trisaïeule - elle n'avait pas une santé bien robuste". Puis ils étaient quand même nombreux. Il y avait Ernest de St Denis, y avait Paul qui est mort jeune qui avait une fille à Bretonnières. Il y avait Albert, Charles, et puis il y avait Julie, la maman de Paul Tantoret, Annette, et puis Emma, chez Alphonse, la mère à Paulet, à Alphonse, c'était la soeur à la tante Annette. Ça fait combien? En tout cas sept enfants. Oui, ils étaient sept enfants. Vous comprenez, à l'Epine, elles étaient deux soeurs pour faire le ménage. Alors quand la tante Aimée était malade, une des deux soeurs de l'Epine venait pour faire le ménage, chez le

grand-père Auguste, chez la tante Aimée. La tante Annette me disait: "Oh! tu sais, quand ma maman était malade, quand elle disait: "j'ai mal à la tête", on disait: "faut-il aller chercher la tante Jenny?" On aimait bien quand elle venait parce qu'elle ne nous donnait rien à faire, tandis qu'avec ma maman, il fallait préparer les légumes, il fallait s'aider au ménage. Alors quand elle était malade... "faut-il aller chercher la tante Jenny"! Elle m'a bien eu raconté des choses. Mais la cousine Julie de l'Epine, elle avait une mémoire, elle m'a bien raconté. Mon frère Marcel savait bien des choses aussi. Mais j'avais une bonne mémoire aussi; je regrette de ne pas avoir marqué. En regard de tous les descendants de l'Epine. Pensez-vous, ils étaient huit enfants à l'Epine, et huit enfants au Moulin. On avait une belle parenté, n'est-ce pas? Oh! vous savez, la vie de famille, c'était tout différent. A l'Epine, ils avaient une soeur qui avait marié Jules Rochat qui était pasteur de l'Eglise Libre. Il avait été pasteur de l'Eglise Libre à St-Imier les dernières années. Mais quand il était jeune il avait été... je ne me rappelle pas exactement où il était pasteur. Il avait six ou sept enfants. Et bien ils venaient tout le temps passer leurs vacances à l'Epine. Chez mes parents. Puisque c'était la soeur de mon grand-père et de l'oncle Henri. Et vous savez où ils logeaient à l'Epine? Il y avait trois chambres, quatre chambres. Ceux de l'Epine, les parents,

mettaient des paillasses sur le galetas, puis ils logeaient-là, et donnaient tous leurs lits à tout ce monde. Puis ils étaient là, ils prenaient des légumes au jardin. Ils leur donnaient encore bien de la viande. On cuisait des porcs. Ils avaient le lait. Ils faisaient la popote, ils n'avaient pas besoin de s'inquiéter du bois, de tout. On faisait le pain pour tout le monde. Et puis voilà, quand ils partaient, Jules d'Oulens qu'on lui disait, disait à l'oncle Henri: "Et bien il nous faut faire nos comptes, oncle Henri, combien vous doit-on ?" "T'as une nombreuse famille... les pasteurs de l'Eglise Libre n'ont pas des bien grosses paies, on en reste là". Puis il leur donnait encore à chacun un franc! Vous savez pas quand j'ai appris ça ? Et bien c'est quand mon oncle Henri est mort. Le fils de Jules Rochat, qui était aussi pasteur de l'Eglise Libre, qui a été à St-Imier pasteur, puis à Valeyres-sous-Rances, et puis son frère Paul Rochat, l'architecte qui avait fait les plans de chez la Julie quand ils ont rebâti, sont venus à l'ensevelissement de l'oncle Henri. Ce sont eux qui ont raconté ça. Que jamais ils ne conserveraient un souvenir assez reconnaissant. Et Paul Rochat, qui était médecin des écoles de Lausanne, c'était le fils d'Henri, il est mort cette année, l'année passée plutôt, médecin des écoles, le fils d'Henri Rochat. Il venait encore aux Charbonnières. Il était ami avec Paul-Eugène Rochat,

il était en Vennes, Paul-Fugène, le préfet. Il venait donc aux Charbonnières; il allait chercher mon frère Marcel pour toujours parler de l'Epine. Il en avait gardé un beau souvenir. Mais vous voyez cette mentalité. C'était beau!

- Qui était Pierre de l'Epine ?

Donc je vous ai dit: il y avait huit enfants à l'Epine. Il était resté deux frères à la maison de l'Epine, plus un autre frère, l'ancêtre de chez Mamiet, chez Rochat-Girod, le grand-père à Louise Rochat-Girod. Ça fait qu'il y avait ces trois garçons qui étaient restés à l'Epine. Mon grand-père s'appelait Charles, et puis le père à Pierre s'appelait Henri. Charles et Henri avaient marié les deux soeurs du Moulin, Jenny et Fanny. Mon grand-père Charles... il avait eu deux garçons. Mon papa et puis Alfred du Gros-Tronc, le père à Marius du Gros-Tronc. Et puis ces deux garçons s'étaient donc mariés. L'oncle Henri, la tante Jenny, avaient eu Jules et Julie qui ne s'étaient pas mariés. Ils sont restés vieux garçons. Alors on était resté tous ensemble. Mon père avait plus de soixante ans quand on s'est partagé. Ça fait que vous voyez ça. Jules et Julie... Jules, il s'appelait Jules-Samuel. Il était joliment plus jeune que mon oncle Alfred et que mon papa. Alors mon papa l'avait baptisé Pierre. C'était son surnom. On disait Jules-Pierre. Tout le monde le connaissait mieux par Jules-Pierre.

Ce qu'autrefois il aurait fallu raconter...

Parcelles de l'histoire des Charbonnières.

Ils étaient tellement actifs. Ils n'avaient pas le temps. Il fallait travailler, travailler, travailler. La laiterie prenait beaucoup de temps, et puis à l'Épine-Dessus... Vous comprenez, chez nous, ils étaient beaucoup plus nombreux. Ils étaient très occupés l'été, mais c'était différent. Ils s'inquiétaient beaucoup de ces choses, ils nous parlaient beaucoup. Le soir... je me rappelle quand on était à l'établi, mon père était derrière nous. Il lisait, il nous racontait. A l'Épine, l'oncle Henri a été longtemps âgé. Alors il nous racontait des fois les choses comme ça se passait anciennement. Je ne regrette qu'une chose. C'est de ne pas... Et mon frère Albert avait dit qu'il voulait écrire l'histoire des Charbonnières, tout ce dont nos ancêtres de l'Épine nous avaient dit. Il est mort. Il a pris sa retraite. Il voulait s'occuper de ça. Il est mort huit jours après avoir pris sa retraite. Il n'a pas pu le faire. C'est des choses qui se perdent. Le vieux Jérémie qui aurait dû écrire. Oh! je pense qu'il y avait bien des choses qui relataient ça. Où ça est-il... ? Will ne ça a pas conservé. Et puis les autres ? Dieu sait où ça se trouve.

Extrait de: "Souvenirs du début du siècle, de Annette Dépraz", le Pèlerin, 1988, pp. 36 et 37.

En passant par les Laisinettes – Annette Dépraz –



Ce texte a paru primitivement dans la brochure Collection « Jadis » no 29, Editions le Pèlerin les Charbonnières, 1987, dont on découvre la couverture ci-dessus – équipe que l'on retrouvera aussi plus bas. Nous reprenons l'introduction telle qu'elle avait paru à l'époque.

C'était alors la grande époque des alpages. L'âge d'or où montaient à pied depuis la plaine ou dès le village des troupeaux de 100 bêtes et plus. Où les chalets, là-haut, de part et d'autre de la frontière, se remplissaient de bergers et de fromagers. Car alors on fabriquait le fromage presque partout.

Cette activité estivale faisait naturellement défiler par notre village une foule de gens. Outre les bergers et fromagers, les propriétaires, les amodiataires, paysans, marchands de fromages qui tous, au retour, rapportaient avec eux l'odeur unique du chalet, faite de fumée et de bouse sèche.

Age d'or pour une activité qui voyait son plein développement certes, mais pas pour ceux qui la vivaient. Lisez à ce sujet Paul Hugger, lisez aussi Auguste Piguet, dans ses études folkloriques. Vous le découvrirez, la vie de ces hommes de chalets n'était pas facile. Se lever tôt le matin, si ce n'est au cœur de la nuit, et toutes n'étaient pas agréables, plus souvent et humides et glacées, pour aller rapercher le bétail au travers du pâturage. Traire des heures durant, fabriquer le fromage, le sérier, râbler les écuries, charger le tombereau qu'un cheval tirait ;



Photographie des Arts, Lausanne

3250 Scènes Vaudoises -- Le Départ du Village

Nous sommes aux Charbonnières, précisément aux Crettets. Voyez ces paysans de plaine avec leur longue blouse d'amodiateurs, qui suivent le troupeau, tandis que les gens des Crettets, toujours curieux, admirent ce grand défilé. Au fait, est-ce Louis Etienne à gauche qui alors possédait la maison dont l'on voit la façade à bise, et sur le perron de la maison de gauche, la tante Marie, vous savez celle qui tenait boutique derrière la grande vitrine ?

puis sortir celui-ci en lequel la bouse clapotait au gré des irrégularités du terrain comme du lait dans un bidon. Et en plein jour, faire le bois, aller étaler les grassons en lignes régulières sur les pâturages, faucher les orties autour du chalet, couper les cardons, les buissons, refaire un bout de mur, ça n'était jamais fini. Juste une petite sieste après le dîner, et recommençait la ritournelle. Cela quatre mois par an, sans dimanches, du 1^{er} juin au 30 septembre environ, chassés qu'ils pouvaient l'être parfois par la première neige que l'on n'attendait pas. Alors, dans ce cas, retour précipité sur le village et de là, en plaine d'où provenait une partie importante du bétail.

Plus qu'une époque, une épopée, et dont les rares témoignages, photos ou textes, sont très précieux pour comprendre cette civilisation si particulière. Mme Annette Dépraz, dont les parents ont monté les Laisinettes quelque soixante ans, se souvient de ces saisons d'alpage. Elle vous en dévoile quelques aspects. Ecoutez-là bien. Car qui bientôt pourra nous le dire, ce vieux temps, que non seulement l'on oublie, mais que l'on tue ; parce que rien de nos vie ne doit plus passer que par les idéaux du jour, indiscutables, sacrés, progrès et développement.

Les Charbonnières, février 1987, revu 2007 :



Les voilà nos vaillants bergers et amodiateurs – encore qu’il ne s’agisse pas de la même équipe et qu’ici nous sommes pas loin de 20 ans plus tard -. D’aucuns sont allés boire un verre au bistrot tandis que les autres gardent le troupeau. Mais bientôt l’on repartira de plus belle en direction des alpages. On découvrira le char de matériel à gauche tandis qu’à l’extrême gauche, cette petite fille, c’est Suzanne Rochat, née le 7 janvier 1912.



Et enfin on les retrouve, eux tous, à la sortie du village des Charbonnières, en direction de Mouthe et des alpages. Sacrebleu, c’est que maintenant, nous allons être prisonniers pendant quatre mois !

Annette Dépraz, récit du 20 août 1975 sur les Laisinettes – avec récit et questions diverses, plusieurs personnes participant à la séance d'enregistrement mise en pratique par le docteur Charles Rochat de Grandvaux.

Lucien Raguin, un homme de Rochejean, était venu fromager aux Charbonnières. Parce qu'anciennement, aux Charbonnières, la laiterie était en société ; elle ne marchait que pendant l'hiver. Elle avait donc engagé Lucien Raguin pour la saison. C'était lui qui avait fait les premiers vacherins aux Charbonnières¹.

- Ca remonte à la fin du siècle passé, vers les années 1890 ?

Je ne sais pas en quelle année. Les Charbonnières, c'était le berceau de la fabrication du vacherin. Ce Lucien Raguin, c'était un vieux garçon. Il avait une maison et un domaine à Rochejean. Il n'est pas revenu fromager aux Charbonnières, mais l'été, au chalet, il avait toujours conservé de bonnes relations avec les gens des Charbonnières, avec mes parents. On louait son bétail pour le joindre avec le nôtre. On avait des fois 90 à 120 bêtes à la Laisinette. Venait avec lui un Monsieur Tréhan. C'était un homme qui était riche, instruit, un homme bien. Il avait une nombreuse famille, entre autres un fils curé à Vaillens-sous-Yère, un village en France, je ne sais pas de quel côté. Et puis deux filles qui étaient sœurs en religion. Il était venu nous trouver des fois pendant l'hiver. Il nous avait raconté qu'une fois il avait été reçu par le pape. Ce n'était pas rien ! Il avait gravi les escaliers à genoux pour arriver vers le pape. Il avait un fils, Joseph Tréhan,. De père en fils, ils venaient toujours nous trouver. Et puis à la guerre de quatorze, ce Joseph Tréhan qui était marié, qui avait été mobilisé, était venu au Pont avec bien d'autres soldats français comme réfugiés. Il venait à la maison trouver le papa. Il avait pu rentrer chez lui à la condition de faire des transports gratuits avec son cheval pour la commune. C'était sa femme et ses filles, il n'avait que des filles, qui faisaient tout le travail ; car il avait un grand domaine. Lui, il devait travailler uniquement pour le pays.

- Qui c'était ce fameux sénateur de Mouthe dont parlait toujours le grand-père ? Je me souviens d'une histoire ; ils ne montaient pas de cochons, mais ils achetaient à Mouthe.

Ah ! bien voilà. C'était Joseph Thiébaud qui possédait la montagne de la Laisinette. Son père, C'était François Thiébaud. Il était marchand de vin, il avait beaucoup de propriétés. Son fils avait été élevé dans les lycées. C'était un Monsieur, C'étaient des gens riches. Pour l'été, on devait toujours acheter en France des porcs pour le résidu. On n'avait pas d'argent au chalet. Vous comprenez, c'était souvent ouvert. Alors quand ils avaient besoin d'argent pour les porcs, ils allaient chez Mme Thiébaud. François Thiébaud était mort, Joseph

¹ Erreur, Mme Dépraz. Il y avait déjà belle lurette du temps de Raguin que le vacherin était connu et fabriqué aux Charbonnières et commercialisé sur les centres principaux du canton, Lausanne en particulier. Les débuts de la fabrication du vacherin sur sol suisse remontent au tout début du XIXe siècle.

était là, sa mère, une femme de là-bas s'appelait Clarisse. Quand il y avait la foire de Jougne, au commencement de juin où ils achetaient les porcs, ils partaient donc chez Mme Thiébaud pour demander l'argent. Alors elle demandait : « Combien vous faut-il ? Huit cents francs ? Et bien voilà ». Jamais ils ne nous ont fait signer un reçu, jamais.

- Formidable !

Et puis ce Joseph Thiébaud aimait beaucoup une demoiselle Vaucheret de Mouthe qui ne répondait pas à ses avances. Au bout de bien des années quand même, il s'est marié. Il a eu une petite fille Andrée, un seconde petite fille qui s'appelait Mathilde. Sa femme est morte à la naissance de Mathilde, la seconde. Joseph Thiébaud en a eu un tel chagrin, il est tombé malade, il est devenu une ruine, il est mort deux ans après. L'aînée, Andrée Thiébaud est restée. Sa grand-mère est morte. Ses parents, les Vaucheret, qui étaient marchands de chevaux à Mouthe, avaient pris la fillette. Et puis ensuite elle a été chez des parents à Pontarlier ou à Besançon ; elle est morte à 14 ans. On nous avait envoyé une carte avec sa photographie.

- Vous avez eu de bonnes relations avec la France ?

Toujours. Ainsi on n'a jamais eu d'ennui avec la douane pendant soixante ans. Mon frère Marcel, quand il allait à Mouthe des fois avec le My, il ne pouvait pas repartir. Tout le monde venait lui parler.

Je vais vous raconter. En 14-18, la guerre avait éclaté, le premier août. Tout le bétail était en France. Les gens partaient tous. Les troupeaux arrivaient pendant la nuit. C'était affreux. Les fruitiers avaient été mobilisés. Chez nous, ils étaient tous partis, sauf le grand-père qui avait eu une pneumonie une année avant et puis qui était monté au chalet uniquement pour surveiller. Et puis Jules-Pierre. Tout le reste était mobilisé. Il restait là-bas tout seul avec le troupeau, une cave de fromages et puis une quarantaine de porcs. Vous vous rendez compte ? Les vaches descendaient pendant la nuit. Des fois avec un homme. Chez mon beau-père avaient mis leur bétail aux Laisinettes. Elles étaient revenues à la maison seules. Mais les génisses qui n'avaient pas l'habitude... mon beau-père était allé les rechercher jusqu'à Apples. Elles avaient suivi le troupeau. Personne pour les conduire. Quelle salade !

Voici que le grand-père du Moulin était tout seul au chalet, parce que Jules-Pierre avait du descendre. Il fallait savoir que faire de notre bétail. Quand Jules-Pierre était descendu, les fenaisons n'étaient pas faites. Il faisait un temps épouvantable. On avait fini de fener au mois de septembre. On avait peut-être cinq ou six chars de foin de réduit. Tout le bétail qui arrivait. Pas de foin. Où fallait-il le caser ? Les gens des Charbonnières qui avaient des montagnes sur Suisse avaient pris le nôtre. Jules-Pierre... c'étaient les Audemars du Brassus qui les avaient prises aux Landes. Fallait donc tout recaser son bétail. Au Séchey, chez mes beaux-parents, ils avaient pu garder le leur sur le pâturage du village.

Et puis voici que mon père était donc tout seul là-haut avec les porcs et la cave à fromages. C'est qu'il y en avait une certaine quantité. Il fallait les soigner. Et puis voici qu'il y avait aussi un domestique d'un autre chalet qui avait passé. Le grand-papa lui avait dit s'il voulait rester avec lui. Le grand-père du Moulin qui voyait clair s'était méfié que ce n'était pas un homme tant correct. Parce qu'il voyait qu'il regardait la malle. Il avait réussi à vendre quelques porcs en France. D'habitude on en descendait quelques-uns pour notre usage, pour engraisser. Il en restait huit là-haut. Plus rien à leur donner à manger. Le bétail était loin. Plus de résidu. Alors ils avaient raperché des orties à travers la montagne qu'ils leur cuisaient. Ils les donnaient aux porcs. Le domestique, qui pensait qu'ils avaient vendu des porcs, dit un jour au grand-père :

- Oh ! il vous faudrait peut-être aller chercher des orties, et puis après, quand vous serez revenu, ce sera à mon tour d'aller.

Il est parti. Et puis le grand-père Charles avait pris l'argent de la malle et avait été le cacher sur le solin. Il avait laissé la malle entr'ouverte. Et puis quand il était revenu, le domestique lui avait dit :

- Oh ! moi, j'en ai assez de rester là. Je vais filer sur Suisse.

Le grand-père lui avait dit :

- Ma foi, c'est comme vous voulez.

Quand il est parti, le grand-père est allé regarder la malle qui avait été fouillée !

Et puis tous ces porcs... Voilà que le grand-père du Moulin était bien lié... on dépendait de la douane de Petite Chaux, un village au vent de Mouthe. Petite-Chaux, Chaux-Neuve... La route actuelle qui traverse le Risoud n'existait pas. Il y avait un vieux chemin. Il fallait bien aller avec les chars. Le chef de la douane de Petite-Chaux, un dénommé Canel...

- Les Canel viennent de St Gingolph.

Ce Canel, il a passé encore souvent au chalet. Il savait qu'on était correct. Il avait de bonnes relations avec le grand-père. Le papa lui avait dit :

- Que veux-tu qu'on fasse ? Les Français ne veulent pas qu'on sorte les porcs à cause de la guerre. On a acheté de la farine à Mouthe, il n'y a plus rien. On ne trouve plus rien à manger. Que veux-tu qu'on fasse avec les porcs ? Il faudrait que je puisse les passer en Suisse pour notre usage...

- On a toujours eu des bons rapports et tout. Je vais faciliter la chose. Mais motus ! Je n'enverrai point de patrouille à tel ou tel endroit, tel jour et telle nuit. Alors je vous dis exactement le chemin.

Chez nous ne savaient pas tant le chemin. Et puis il y avait pas loin de la Laisinette, une maison au bord de la route, une gargote. C'était un type, on lui disait Salin. Il tenait cette gargote là, au bord de la route. Et puis de temps en temps, quand il manquait un domestique au chalet, il allait pour le remplacer. C'était un contrebandier. Alors ils sont allés lui demander s'il connaissait le chemin.

- Bien sûr, qu'je l'connais !



A la laisnette, la grande équipe. Debout, de gauche à droite : Curtet, un armailli fribourgeois – Louis Rochat, le cousin germain de Paul Rochat – Paul Rochat, dit Senat, fils de Charles Rochat – Charles-Jules Frédéric Rochat dit « Tierlu » ou « Tcherlu », amodiateur (ou amodiataire) à la Laisnette, né le 9 janvier 1841, décédé le 26 (ou 16) décembre 1917. Personnes assises, de gauche à droite : Brocard – Fernand Rochat dit « Ciubet ou Tchubet », de l'Epine-Dessous, plus tard mari de Louis Rochat-Girod – Jules-Pierre de l'Epine-dessous, fils d'Henri Rochat du Moulin, cousin germain de Charles Rochat Tcherlu (voir aussi note de fin d'ouvrage).

Il faut rectifier le lieu où a été prise cette photo, non pas à la Laisnette comme indiqué, mais à la Bien Aimée, qui n'est plus aujourd'hui qu'une sorte de remise sise juste en dessus de la Laisnette-dessous. La porte seule semble n'avoir pas changé que l'on retrouve comparable à quelques clous près à celle représentée sur cette photo.

Note complémentaire sur la photo de l'équipe des fruitiers de la Laisnette : L'équipe des fruitiers à la Laisnette Vuillet, en France. La saison d'alpage en 1906. La montagne comprenait ou avait compris au cours des âges : La Laisnette Vuillet, Les Loges-Dessous, la Bien-Aimée, les Mauves, Le Cernoir, autrement dit le Senat – est-ce de là que tint son surnom de Senat Paul Rochat, fils de Charles ? – Le fromage fabriqué était acheté par Carrez de Mouthe, Jaquin (France) et Rochat-Golay au Pont. Le jour de la montée étaient aussi invités Jules-Moïse Rochat, père de Henri Rochat-Golay marchand de fromages, ainsi que le maire de Mouthe. C'était Charles Rochat dit Tcherlu, père de la narratrice, qui fromageait.



La Bien-Aimée en 2012.



Porte de la Bien-Aimée en 2012.

Ils lui ont demandé s'il voulait les conduire moyennant... tu comprends, il fallait le payer ... que oui, qu'il irait leur montrer le chemin. Le grand-père était,

tu sais, bon, il était allé prévenir le Gros Elie. C'était un homme des Charbonnières qui tenait le chalet voisin, sur Les Loges, qui était dans la même situation. Il était donc allé lui dire s'il voulait profiter de l'aubaine. Il avait été là-bas. On a Jules-Pierre, le Gros Elie et avec Salin qui se mettent en route un soir, C'était par les sept huit heures, avec des porcs fous. Ce qui n'est pas facile à mener. Savez-vous quand ils étaient arrivés aux Charbonnières ?

- A sept heures du matin ?

Le lendemain, à quatre heures de l'après-midi !

Le chemin les avait amenés direct sur le Solliat. Ils avaient traversé le Risoud derrière le Solliat, et puis y avait fallu revenir. Et les cochons, vous savez comme ils sont !

- Tu avais raconté une fois, il y avait eu de la neige et les vaches étaient enfermées...

On avait donc trois montagnes, La Laisinette, le chalet voisin, c'était la Bien-Aimée ; avec ce chalet de la Bien-Aimée, il y avait six poses de champs que l'on allait fener toutes les années.

Dans le vallon... je vous ai montré, Jean, où il y avait la bifurcation pour aller sur les Roches.

- Oui, chez Cornet.

C'était la tante Ballon, c'était là la Laisinette Thiébaud. Nous, c'était la Laisinette Vuillet. La Laisinette Thiébaud, c'était une ferme qui ne se fermait pas de toute l'année. Ils avaient là-bas une vingtaine de poses de champs, et puis les champs que l'on fenait jointaient ceux-là. Quand on avait fini de fener aux Charbonnières, on allait fener à la montagne. Une affaire d'une semaine quand il faisait beau temps. Et puis en automne tout le bétail qui était loué étant descendu, alors le grand-père restait avec Jules-Pierre à la Bien-Aimée avec notre bétail où ils fabriquaient des vacherins. Quand l'automne était beau, l'herbe poussait encore. Ils pouvaient pâturer encore tout le mois d'octobre. Ils pouvaient rester encore tout le mois de novembre pour manger le foin. C'était un revenu.

Alors si l'automne était vilain, que l'herbe ne pousse pas, ils devaient redescendre plus vite.

Une année, ils avaient pu rester jusqu'à la fin de novembre. Puis ils étaient montés pour la descente, pour aller chercher les bagages et pour faire redescendre le bétail. Pendant la nuit il se met à neige, à neiger, mais c'était affreux, affreux. On se disait :

- Comment veulent-ils redescendre ?

Il fallait descendre parce qu'on avait la permission de rester jusqu'au premier décembre. Par les trois heures de l'après-midi on commence à entendre le tintement sourd des clochettes pleines de neige. Les vaches arrivaient à la file indienne. A neuf heures du soir le grand-père arrivait avec le cheval et le traîneau. Il avait du s'arrêter six fois pour donner de l'avoine au cheval. Ils

étaient partis après les vaches pour avoir une piste pour le cheval. Ils étaient arrivés... oh ! monté ! vous savez, c'était dur...

En fait de contrebande, moi je me souviens d'une chose qui m'avait beaucoup surpris. J'ai été une seule fois aux Laisinettes. Papa était venu, maman était là, Sisi, il y avait la Louise Girod. On avait pris le char, il avait attelé le cheval et papa nous avait dit : « Je me demande s'il va se souvenir ». Parce qu'en haut de la côte, chaque fois il lui donnait du sucre. Et bien le cheval s'est arrêté sans qu'on lui dise rien. Il s'est retourné, le père lui a donné son sucre. Il est reparti. Mais en arrivant à la Laisinette, la grosse Louise, elle avait quand même sous ses jupons du Garibaldi...

Parce vous comprenez, tout le monde fumait, dans le temps. Chaque personne avait le droit d'avoir un paquet de tabac entier et puis un autre ouvert. A la montée, toutes les personnes à qui on louait du bétail l'amenaient, et puis il y avait une grande fête, là-haut, au chalet. La montée... on était des fois une soixantaine là-haut. On tuait un veau. On cuisait un jambon, trois ou quatre gros saucissons. On faisait ça au Moulin ou à l'Epine. On débitait le veau pour le cuire. Les douaniers français venaient souvent dans les montées, tu comprends, pour profiter du repas !

Voici qu'une année, il y en avait cinq qui avaient bien mangé. Aussi bien des Français qui venaient de Petite-Chaux, en Champvents, une ferme tenue par des Favroz qui avaient une famille nombreuse... Il y avait un type, là-bas, qui n'avait jamais fait d'apprentissage. Et bien il avait construit la pompe à incendie pour le village de Petite-Chaux. Il nous avait fabriqué une machine à battre. Il rangeait des horlogers. Il avait une adresse formidable.

Les gardes-frontière étaient là. Naturellement tous les gens suisses qui montaient au chalet, on leur donnait à chacun deux paquets de tabac. Ils avaient le droit. Pour que les fruitiers aient leur réserve pour l'été ou pour une partie de l'été. On était arrivé là-bas, les lits étaient prêts. C'étaient des paillasses et puis il disait aux gens :

Mettez les paquets de tabac là-dessous.

C'est qu'une fois les cinq douaniers ont été bien gobergés, ils ont dit :

- Eh ! bien, on veut vérifier s'il n'y a pas de contrebande dans le chalet.

Et puis les voilà qui se mettent à fouiller. Ils fouillaient dans les paillasses. Ils ne les ont pas soulevées ! Quel culot il fallait avoir !...

Ils faisaient deux fromages par jour, parfois trois au mois de juin, quand il y avait 80 à 90 bêtes.

Quand ils avaient pâturé pendant 15 jours à un chalet, ils remuaient. Les fromages restaient toujours à la Laisinette. Quand il était aux Mauves, ou bien aux Loges, Pierre arrivait avec l'oiseau, tu sais, pour porter les fromages. Il fallait les tourner et les froter tous les jours. Et surveiller la température de la cave.

Jamais on a eu de rebut. C'était mon père qui fromageait. Il fallait toujours se gendarmer avec les marchands de fromages pour en garder pour notre usage.

Mais il y avait dans certains chalets, quand le fromager ne savait pas tant bien son métier, des fromages qui gonflaient. Il y avait bientôt des belles pertes, c'était un métier.

Vous comprenez, à la Vallée, avant que l'industrie ne se développe autant, dans la commune du Lieu surtout, les gens travaillaient au sertissage. Ils étaient lapidaires. Alors les gens avaient chacun deux ou trois têtes de bétail. Ils étaient contents quand ils pouvaient avoir un peu d'agriculture, parce que ça les rendait un peu indépendants. Alors mes parents avaient développé l'agriculture. Ils s'étaient mis amodiataires pour être un peu plus libres, et puis pour pouvoir faire quelque chose.

Vous savez, mes parents, à présent, ils auraient gagné davantage, parce qu'à ce moment-là, il n'y avait point d'assurance pour la fièvre aphteuse. Il n'y avait rien. Il y avait des années, quand il y avait la fièvre aphteuse, on perdait du bétail. Le bétail ne donnait pas de lait. On ne pouvait pas fabriquer beaucoup de fromages. Alors il fallait payer quand même la location de la montagne, tout la même chose. Et puis il n'était pas question de demander quoi que ce soit. On n'avait jamais rien demandé. Je me rappelle qu'une fois, j'étais gamine encore, l'oncle Henri, tu sais, c'était le patriarche à l'Epine, et puis ça fait que voilà que les vigneronns avaient été grêlés. Ils avaient ordonné une collecte. C'était comme la collecte des incurables dans le temps. La collecte pour les incurables qui se faisait chaque année. C'était le pasteur avec un municipal qui passait dans toutes les maisons pour récolter les fonds.

Ca fait qu'on avait eu la fièvre aphteuse à ce moment-là. On avait fait une grosse perte. Ils arrivent à l'Epine pour la collecte... l'oncle Henri... et bien jamais quelqu'un n'a été renvoyé sans notre part en don. Mais cette fois il n'avait rien donné. Et bien voilà pourquoi. Il avait dit :

Nous avons souvent la fièvre aphteuse. On ne retire jamais rien, on ne demande jamais rien. On supporte notre perte. Et bien je trouve que les vigneronns qui gagnent beaucoup plus que les amodiataires peuvent supporter leur perte.

Il avait dit ça. Et puis le pasteur avait dit :

- Et bien je vous comprends parfaitement.

Vous savez, les prix des fromages, ils sont fixés à présent. Un laitier est sûr de ne rien perdre s'il fabrique bien. Mais les prix n'étaient pas fixés en ce temps-là. Des années on les vendait 60 francs. On ne gagnait rien du tout. Alors quand ils les vendaient noinante francs, c'étaient les 100 kg ou bien était-ce les 50 kg ? On disait le quintal, parce que des fois le quintal, c'était cinquante kilos. Le quintal métrique alors c'étaient les 100 kg. Quand ils les vendaient noinante francs, c'est alors qu'on réalisait des fois des bons bénéfices. Mais vous savez, les gens ont beaucoup lutté pour faire leur situation. Rien ne se perdait.

Je garde de ma famille, de mes parents, le souvenir de gens d'une honnêteté... mais parfaite. Et tout le temps que mon père a été à la montagne, on a toujours eu affaire avec les mêmes gens. Ceux qui nous louaient le bétail. Donc s'ils avaient été mécontents...



Voisine d'alpage, l'équipe du Gros Elie chez Cornet.

Il y avait les Chappuis du château de Cuarnens ; le syndic de Cuarnens. On avait fait des relations d'amis. Chez Jérémie, aux Charbonnières, c'étaient eux qui amenaient le bétail. Ils allaient à la montée. Ils partaient des fois à deux heures du matin de Cuarnens. Ils allaient jusqu'au chalet. Puis, pendant l'été, ils venaient voir une fois la montagne.

Paul Chappuis était dragon à l'armée. Il était venu avec son cheval jusqu'à la Laisinette. Puis il avait été pris par les douaniers, parce que pour aller avec un cheval là-haut, il fallait avoir un ? à caution. Il n'avait pas le droit d'aller avec son cheval à travers la montagne. S'il avait été sur la route jusqu'à Mouthe, il allait à la douane, on ne lui disait rien. Mais alors il divaguait dans les terrains. Les douaniers l'avaient pris. Ils l'avaient emmené à Mouthe. On ne le voyait pas arriver. Le voilà qui arrive presque à minuit. Il avait du payer une puissante somme. Il avait du dire qu'il était à notre chalet. Le papa avait été parler à la douane. Pour qu'on dise que c'était sa monture, que c'était un cheval de l'armée. Il fallait arranger les choses.

Pour faire la montée, pour pouvoir monter au chalet, toutes les années il fallait écrire à Besançon pour avoir l'autorisation de mener le bétail en France. Puis alors ils nous donnaient l'autorisation. Alors on fixait le jour avec la douane à Mouthe ou à Petite-Chaux. Tandis qu'à présent, il y a le syndicat d'élevage... le

syndicat d'amodiataires. Ils passent presque tous avec des camions... le bétail... il y en a cependant encore qui montent à pied.

Le jour de la montée le village des Charbonnières était envahi par les troupeaux. Parce qu'ils stationnaient là pour manger, pour déjeuner. Ils partaient au milieu de la nuit. De Cuarnens, et encore de plus loin, de Cossonay, de partout. Alors ils stationnaient aux Charbonnières. Les troupeaux étaient parqués autour des hôtels. Oh ! quel commerce par les Charbonnières. Il y avait des troupeaux de cent bêtes qui stationnaient là pendant deux heures de temps. Un partait, un autre arrivait. Il y avait de la vie.

Les gens allaient à la foire de Cossonay des fois à pied pour acheter des choses, des peaux de caillet, pour faire la présure. Pendant des années il fallut aussi aller à Pontarlier, quand il y avait des embêtements avec la douane.

Une fois mon père était allé à pied à Pontarlier. Le lendemain, il était reparti pour Cuarnens pour s'arranger pour la montée. Ils avaient l'habitude. La vie était toute autre.

Par les Charbonnières il y avait de nombreuses familles. Les gens vivaient de peu, et puis tout l'été, les enfants de ces nombreuses familles, ils allaient comme bergers en France. Ils partaient... la grande rentrée, c'était le premier novembre. Ca fait que le premier novembre l'école se remplissait. Il y avait ces gamins qui revenaient de France. Où as-tu été garder les vaches ? A Mignovillard, à Rochejean, à Villedieu. Ils racontaient leurs choses. Il y en avaient qui parlaient comme là derrière ; ils avaient pris l'accent. Les congés de berger, pour gagner quelque chose. Depuis le début de juin. Ils avaient été loin pour tout l'été. Pour gagner des fois cinquante francs, une paire de souliers. C'était le bienvenu.

Je me rappelle qu'à l'Epine, on avait la Roche qui allait avec les maisons de l'Epine. Il y avait trois parts. La part de mon grand-père et la part de l'oncle Henri. Puis chez Mamiët avait une part. A l'Epine-dessus, ils avaient des parts un petit peu plus petites. Puis alors ils y avaient une ou deux vaches chacun. On engageait un petit berger. Il avait cinquante francs pour gage.

Ben les Zinger du Pont... vous savez, le père Zinger, c'était un employé de la gare qui y a passé toute sa vie. Et bien Jules Zinger, Gustave Zinger, ils ont tous été bergers à l'Epine. Ils avaient une nombreuse famille, ils gagnaient peu en ce temps-là. C'étaient de gentils enfants. Ils étaient bien à l'Epine, parce qu'ils étaient traités comme les enfants de la maison. Alors les parents, ils disaient : - Ils gagnent leurs souliers, quelque chose, et puis ils sont nourris ; ils sont bien là.

C'étaient des enfants intelligents. Ils ont été dans les gares... Il y en avaient aussi du Lieu, y avait un Fernand Meylan qui est conseiller de paroisse au Sentier maintenant. Il était petit berger à l'Epine. On n'avait pas de peine à trouver des petits bergers.

Du côté de l'Épine en photos...

Deux photos historiques! - de 1900 environ -



Debout: Julie Rochat.
Assis: ses parents, Jenny
du Moulin, Henri + le petit-
neveu Paul dit Senat.

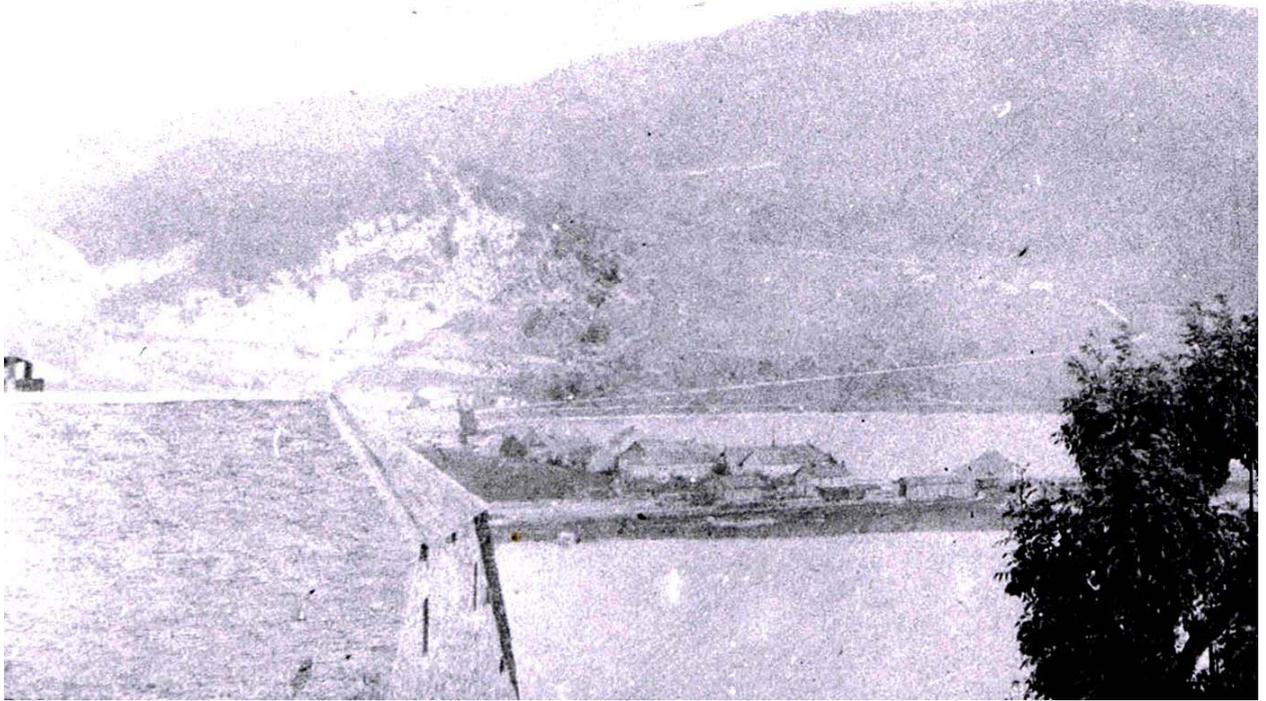
Nous sommes devant l'Épine-
dessous, partie de bise.

Toujours devant l'Épine-
dessous de bise, de gauche
à droite: Samuel dit Mamiet,
grand-père à Louise Girod,
alors propriétaire de l'É-
pine-dessous partie de vent,
l'épouse de Paul Rochat
architecte, Henri Rochat,
père de Julie et Jules-Pier-
re, tante Jenny, la mère,
Paul Rochat dit Senat et
Julie.





A l'Epine-Dessous avec Julie à gauche et une adolescente pour l'heure inconnue. Julie Marianne est née le 31 mars 1852 aux Charbonnières. Elle est fille de Jules Henri Rochat et de Louise Jenny née Rochat, célibataire. Décédée le 24 mai 1934, à cinq heures.



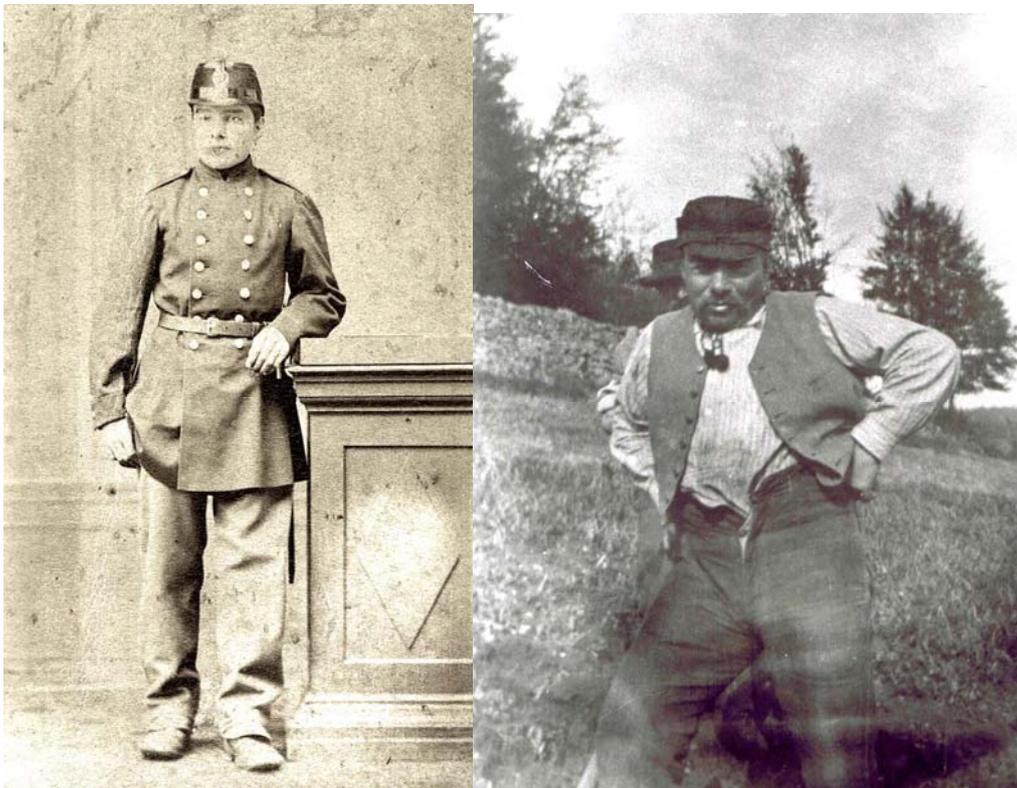
Les photos de l'Epine-dessous sont très rare. Ici prise de vue montrant le toit de cette ferme, avec à l'arrière-plan le village du Pont ,quartier de la gare. Nous sommes ici vers 1900.



Les foins à l'Epine-dessous.



A l'Épine-Dessous, pendant la période de foins où se rameutent divers jeunes de la famille ou autre. A gauche Fernand Rochat dit Cubet ou Tchubet. Deuxième rang : Armand Golay, Victor Golay dit Toti. Premier rang : Georgette Denys, Fernand Denys, Fernand Denys dit Ferdi, Ernest dit Nesti (plus tard Torin ou le Roux), Marie-Louise et la grande Louise Rochat-Girod, femme de Fernand Rochat. Cette photo ne représente naturellement qu'une toute partie de la vie qui put se dérouler en ces lieux au fil des années. Maison reconstruite après l'incendie de 1780.



Jules-Pierre de l'Épine-Dessous de bise. En réalité de son vrai nom Jules-Samuel.

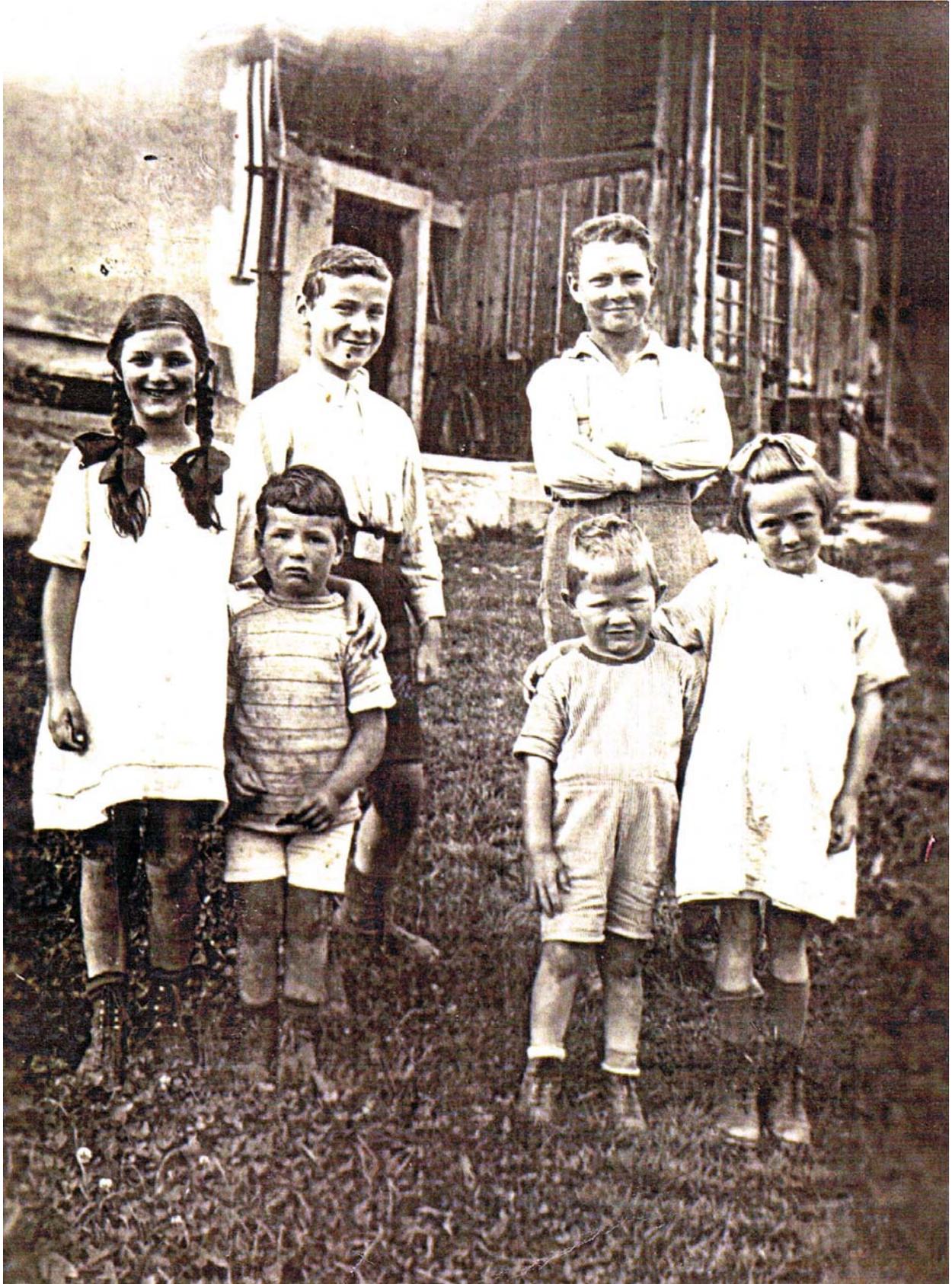


Photo à mettre en parallèle à celle du haut de la page précédente. Avec, derrière : Armand Golay, Victor Golay dit Toti. Devant : Georgette Denys (future Mme Maire), Fernand Denys, Ernest dit Nesti et Marie-Louise, ces deux derniers enfants de Louise Rochat-Girod.

Ceux qui sont partis...



Charlotte Rochat, épouse de Jules Rochat d'Oulens, pasteur, fille de David-Frédéric Rochat de l'Epine-Dessous.



Jules Rochat d'Oulens, pasteur, épouse Charlotte, fille de David-Frédéric Rochat de l'Épine-Dessous. Le couple aura pour enfants : Henri, pasteur, Paul architecte, Charles, Eugène architecte, Alice.



Eugène Rochat, architecte, fils de Jules Rochat d'Oulens, avec son épouse dont nous n'avons malheureusement aucune information.





La « petite » famille de Paul Rochat architecte





La « petite famille » de Paul Rochat toujours, avec apparemment quatre filles et deux garçons, le deuxième habillé en fille !



Eugène Rochat architecte.



Eugène Rochat architecte et son épouse dont pas plus que pour l'épouse de son frère, nous ne savons ni le nom ni le prénom.





Ce couple aime les vadrouilles dans les Alpes.



Ici au Lac Lioson, au-dessus du col des Mosses.



Henri Rochat pasteur, fils de Charlotte et de Jules Rochat d'Oulens, pasteur.



Henri Rochat pasteur et son épouse d'une beauté divine !



*La Vallée d'autrefois*² – FAVJ du 8 août 1951 –

*La Louise à Mamiet*³ venait s'informer : « Ca y est-il, Marc⁴ veut-il descendre par le train ? Le Louis à William, chez Fritz, descendra en char ; il dit que sa jument a besoin d'exercice. » Et l'on convint d'un voyage en char. Il ne faisait pas encore trop froid et moyennant fichus et mitaines, jambières et bonne veste, le voyage serait agréable, d'autant qu'on aurait le char à bancs de chez Wilfried. Pierre et Julie seraient plus tranquilles ainsi. Gollion n'est pas tant loin de Cossonay, et avec Marc sait-on jamais ? Quand il était plus jeune et qu'il revenait de la foire, il chantait la gloria tout le long du sentier de la Grand-Côte. Julie qui l'attendait jusqu'à ce qu'il ne soit « point d'heure », écoutait sa litanie avec ferveur, il serait bientôt « re-là », et l'on pourrait fermer l'huis.

Mais si on le ramène à la porte, ce sera bien préférable.

La veille du départ, tous les arrangements étant pris, Marc monta discrètement à son coffre. Le billet de 100 francs qu'il avait remisé dans son carnet d'épargne, sous le papier du fond, n'y était plus. « Mais, du diable si j'y comprends quelque chose, il était pourtant bien là. Julie, Julie, hurla-t-il, on m'a volé mon billet de banque. »

*« Que dis-tu, répondit Julie*⁵ *de sa cuisine ; « que » y a-t-il ? Ne crie pas tant. » Pierre, assourdi par ces cris inusités dans leur maison silencieuse, en cherchait la provenance. « Personne, dit-il, ne nous a jamais rien eu pris, cherche bien. »*

Julie, entre-temps, avait rejoint, sans esclandre, son coffret écus et à papiers, soigneusement dissimulé dans la boiserie de sa chambre. Non, tout était à sa place... Alors seulement, elle vécut pleinement l'affaire de Marc.

Elle appela la Louise. « As-tu vu des rôdants par là autour ? Est-il venu des « commis » ? Tes gamins ont-ils amené des autres par la grange ? »

Marc ne sortait pas de ses constatations : « On m'a volé, et puis c'est bon ! Qu'on me redonne mes 100 francs et je me tiens tranquille. »

« Redonner, redonner, c'est facile à dire, expliquait Pierre, mais qui redonner ? » Ensemble on chercha comment s'y prendre. Marc ne décolérait plus : « Quand je tiendrai le gremlin qui m'a fat ça, mâtin, je lui ferai un drôle de sort ». On essaya d'y voir clair... et l'on soupçonna Emile. Serait-il Dieu possible, s'exclamait la Julie ! Marc assurait que seul, Emile⁶, savait où était son argent, qu'il ne lui en avait pas fait mystère. Puis on pensa à Augustine⁷,

² L'affaire se passe à l'Épine-Dessous, voisinage situé en-dessus des Charbonnières, en particulier de Bonport.

³ Dite la Louise à Girod, maman de Samuel Rochat de l'Épine, toujours bon pied bon œil !

⁴ Marc Failletaz, domestique. Voir texte plus bas le concernant.

⁵ Julie Rochat, sœur de Pierre, les deux restés célibataires. Voir arbre généalogique dans la partie documentaire.

⁶ Le « héros » de l'histoire, jeune homme probablement engagé comme aide au domaine. Originaire de Bulle semble-t-il.

⁷ La « bonne amie » de l'Emile. A-t-elle joué un rôle en poussant son « copain » à voler Marc ?

elle avait une drôle d'allure, c'est sûr... ces gaillardes qui viennent trouver les garçons dans leur chambre, ça n'est pas tant recommandable...

Marc descendit au village porter sa rage et chercher du secours. Il entra chez Marcel⁸, leur homme d'affaires qui remplissait leur feuille d'impôts, essayait de boucler leurs comptes au nouvel-an et écrivait pour eux aux fournisseurs de foin et aux faucheurs. Lui, saurait faire ce qu'il fallait.

« Tu comprends, Marcel, je me fous pas mal du voleur, je veux mes 100 francs, c'est tout ». Marcel qui était assesseur de la justice lui redonna du calme. « Ne t'énerve pas, Marc, on portera plainte contre inconnu, il n'y a rien d'autre à faire. Je te tiendrai au courant. »

Au village, l'excitation de Marc, ses révélations, son coffre retourné et son argent volé firent l'objet de nombreux commentaires. « Si c'est pas une honte. Cet Emile avait pourtant bien bonne façon ! » Mais on se souvint d'Augustine. On l'avait vue, au Pont, qui mangeait des « bonbons » à 20 dans la grande crèmerie, comme si c'était dans les moyens d'un faucheur de payer de pareilles frasques...

A l'Epine, on croyait sans y croire. Emile avait été si prévenant toujours. Il aurait fallu le voir retourner un carreau de jardin et fendre le bois, sous la chappe⁹, les jours de pluie !

Et le soir, avant de s'aller coucher, il écoutait si respectueusement la lecture de la Parole...

Et Marc regrettait de l'avoir soupçonné, de l'avoir mis à la langue des gens. « Je ne voudrais pas qu'il lui arrive malheur à ce pauvre petit ! Et chaque soir, en allant à la laiterie, il passait chez Marcel. Il lui recommandait d'aller doucement avec persuasion et bonté ! Mais les rouages de la Justice tournent sans arrêt. Alors, d'enquêtes en déductions, on arrêta Emile. Emile qui s'y attendait, qui regrettait, qui voulait réparer... On l'enferma dans les prisons du Sentier.

Marc commençait à classer son histoire. Est-ce que la paix et la joie de vivre ne valent pas un billet de 100 ? Et si on vivait encore « un pair d'années », faudrait-il traîner ça avec soi ?

Au village, Marcel avait été prévenu : Emile serait jugé au Sentier le 12 décembre. Il avait avoué, il regrettait. Marc pouvait être content et il ne l'était pas. « Quoi, dit-il tristement, enfermer ce beau gamin ? Bien sûr qu'il pleure... ce n'est pas ce que je t'avais dit de faire. Et puisqu'il a avoué, qu'il me redonne mes 100 francs, on n'en parlera plus. »

A l'Epine, Pierre et Julie se morfondaient. « Que Dieu nous pardonne, on ne voulait pas ça. Que pourrait-on faire pour lui ? » On n'avait plus le cœur à l'ouvrage. Si le goûter était savoureux, on ne savait pas en jouir. Emile n'en

⁸ Marcel Rochat du Moulin, le plumitif du village, secrétaire du Conseil administratif ou du Conseil général, secrétaire du Conseil communal du Lieu, l'homme des beaux discours, frère de Annette Dépraz-Rochat du Séchey dite la Nanet dont on découvrira quelques propos sur l'Epine-Dessous plus bas.

⁹ Sous le néveau.

avait pas de pareil, là-bas... Si la chambre était confortable et chaude, Emile surgissait, qui grelottait dans sa geôle. Pour un peu, on l'aurait situé en Sibérie...

Marc, pour sa part, craignait la justice et tout son tremblement. On ne sait jamais où elle s'arrête. Puis comment faudrait-il regarder Emile, que lui dire ?

– Tu n'auras qu'à répondre aux questions qu'on te posera, lui répétait Marcel. Es-tu le voleur ou le volé ?

Le matin du 12 décembre, il fallut bien vivre les événements. Le voisin donna un coup de main précieux. Il attela le cheval, remplit la musette et encouragea Marc. « On ne veut pas te manger là-bas ; sur place on voit mieux ce qu'il y a à faire. Il te faut y aller, c'est le moment ». On hissa Marc sur le char ; seul, il n'y pouvait monter, ses douleurs qui s'étaient réveillées aux premiers froids ne lui laissaient plus aucune souplesse. Julie arriva avec un « vératson » de Marc que Beyon avait envoyé de Cully. On attendit que l'attelage ait dépassé le premier contour pour rentrer dans la vieille demeure, un moment secouée par la malignité des temps.

En arrivant au Sentier, Marc héla un jeune homme. « Viens voir me dépandre, ce n'est pas la force qui me manque, mais je suis engourdi ». Marc, délivré du souci « d'aborder » s'inquiéta tout aussitôt du lieu de la Justice. Tout le long de la route, il avait préparé des phrases, des réponses : il avait décidé, surtout, d'aller droit à Emile, de lui redemander ses 100 francs pour que ce soit fini... fini.

Un huissier cérémonieux, qui avait l'air de celui qui ne sait rien, le fit entrer dans la salle des débats. Marc toucha d'abord son chapeau de l'index, puis il se découvrit et attendit, selon ce que Marcel lui en avait dit.

- Avancez-vous, lui dit le Président.

- Comment vous appelez-vous ?

- Quel âge avez-vous ?

Comme si c'était nécessaire ! Emile, lui, se tenait la tête. Marc, le voyant triste et honteux, il jugea qu'il fallait sans attendre entrer dans le cœur de l'affaire.

- Salut Emile, je vois que tu regrettes, alors tout est dit ; rends-moi mes 100 francs quand tu pourras, j'en ai le besoin...

Mais il fallut dire, redire et conclure. Les juges sont compréhensifs et sensibles. Devant tant de générosité véritable, Emile fut libéré sur sa promesse et son repentir.

Et l'on quitta ces lieux sinistres. Marc marchait péniblement, Emile le soutenait, parce que « ramiés ». Marc l'invita à prendre trois décis au Lion d'Or. On pourrait converser. Emile était confus, silencieux.

« On va oublier tout ce commerce, dit Marc, pas moins ému qu'Emile, mais ce qui est promis est promis, tu m'enverras déjà 30 francs au début de février. Conclu ? »

Ah ! ce bonheur d'avoir retrouvé Emile, et de lui donner, sans réticence, toute sa confiance, de pouvoir l'aimer à de vrai !

Il fallut pourtant s'en revenir. Emile lui offrit son aide. Marc remonta sur son char. C'est alors qu'il s'inquiéta : « Où vas-tu à présent, Emile ; tu t'en retournes à Bullet ? Alors monte sur le char, ça te fera déjà un bout de moins à marcher ; je te ferai descendre au Crêt du Puits. Personne ne te verra. Tu comprends, tu as fait causer ».

Et l'on chemina, sans hâte le long de la route, le cheval avait compris : il ne fallait pas écourter ces heureux moments.

Emile descendit à la traverse des chemins ; Marc ouvrit alors son portemonnaie à fermoirs de métal : « Tiens Emile, prend ce franc, puisque tu rentres à Bullet à pied, tu seras content de pouvoir t'en servir, en voyage ! On t'attend à l'Epine quand tu voudras.

Marc joyeux excita la bête : « Allons, Fanchette, un peu de jeunesse ! On va passer le village à toute allure. »

Julie avait préparé un picotin et des verres. On riait, on pleurait, on se trouvait comme de vieux fous, mais la vie était bonne puisque on avait retrouvé Emile, l'Emile qu'on aimait tant !

En souvenir de celui qui les aimait tant...

Cully, le 20 janvier 1942.

Lillette

Qui était Marc ?

Sous ce toit vivait aussi leur domestique de toujours, Marc Faillettaz plus connu sous le nom de « Credieu ». Sobriquet à transcrire plus correctement de la manière suivante qui était la sienne de prononcer : Crrrrredieu. Il a passé toute sa vie à l'Epine, faisant partie de la communauté et du paysage. Il marchait jambes écartées en s'appuyant sur une canne. Le soir, ayant attelé le cheval, un vrai canasson en vérité, il partait pour la laiterie avec une boille dont le contenu devait être bien modeste. Là, malgré la peine que lui causaient ses rhumatismes, il livrait le lait pendant que la rosse se dirigeait toute seule vers le Cygne où elle attendait patiemment son maître qui y faisait régulièrement une pause. Puis c'était le paisible retour vers l'Epine, le cheval connaissant parfaitement l'itinéraire. Cela était encore possible, car les frontaliers ne prenaient pas encore la route de Mouthe pour le circuit du Mans.

Fernand Denys, l'Epine des quatre saisons, Editions Le Pèlerin, 1994.

Ceux du Moulin



La doyenne du lot, la tante Aimée, sœur de Jenny et Fanny du Moulin qui marieront les deux frères de l'Epine-Dessous Henri et Charles. A marié Auguste Rochat Titouillon. Notre arrière-arrière-grand-mère !



Marie-Judith Rochat, femme de Charles Rochat Tcherlu (voir page suivante).



Charles Rochat dit Tcherlu, fils de Charles, petit-fils de David-Frédéric Rochat de l'Épine-Dessoous. Père d'Annette Dépraz. Il se trouve assis derrière la ferme des Saisset, à côté du collège. La porte, que l'éditeur vient d'aller contrôler – 4.10.2007. – est restée très exactement pareille à ce qu'elle est sur cette photo, à un clou près !



Photo vers 1920. Famille de Charles Rochat Tcherlu décédé en 1917. On découvre à l'arrière : Albert, Marcel dit du Moulin et l'un des fils Dudan, l'aîné probablement. Devant eux : Fanny chez la Julie, Annette, Marie-Judith, Ruth. Les deux autres enfants, un deuxième Dudan, c'est possible. Nous sommes sans aucun doute devant la porte de grange du vieux moulin.



Albert fils de Charles Rochat Tcherlu.



Albert et son épouse. Admirez la coupe de cheveux !



Albert père du docteur Charles Rochat de Grandvaux dont on découvre les écritures ci-dessous.

1605 grand-mère le 2 mai 1979
en suraz 77 992224

Docteur CHARLES ROCHAT

Nousieur Louis Marie Rochar
à Bionex

Spéc. FMH en chirurgie
1096 Cully - VD

C.C.P. 10-5404 Tél. 99 1295 Y 424722

(Je ne pratique plus) - Nousieur et cher "Cousin"!
Je vous envoie une belle photo de l'épouse qui
tenait montagne à la Caisserie sur Roccha (1908)
cette photo a été faite par feu Camille Oudan
professeur - Je l'ai faite agrandir mais
j'ai perdu l'original qui devait dater
du début du siècle. Je vois une souvenance
d'une date: 1906 car c'est l'année de ma
naissance - J'ai eu son à la Vallée de Four
à l'Hopital de la Vallée une tante Annette
Dépaz Rochar du Sichey 93 ans, seule
survivante Combien de cette génération
Je n'ai pas eu le temps autre fois d'établir
un vrai arbre généalogique mais je prie
vous donner les renseignements suivants:

Le père de Charles Jules Frédéric Rochar du
Nouveau (Charbonnières) ancien directeur des Tréfilerie
1841 - 1917 et de Marie-Judith née Rodiat
fille d'Edouard Charpentier (1848 - 1909)

Le fils de Albert Jules Rochar instituteur
à Cully (1880 - 1936) et de Rose Emma
née Beguyer (1887 - 1960) - ancien président
de la Société pédagogique Vaudoise et rédacteur
de l'Éclaircieur - à une époque Jean Marie Bouillon

Le père de la 1. 06 1906 - ai fait des études
de médecine et de chirurgie - J'ai pratiqué
à Cully de 1937 à 1976 (39 ans) - une épouse
est d'origine aéroplane - née Hedrez Gray 1916
j'ai une fille Denise qui est à l'Université de
Providence USA mariée avec / en lettres / une
petit fils Claude en médecine
une fille Françoise - gynécologue - Palézieux
les deux sont mariés

Le frère de Marcel Rochar Rochar f des Brœux
(producteur soud) - les enfants de Marcel (Hélène Ruth et
Jean) ont tous hérité - des Charbonnières et ça
me concerne Marcel le fameux portel fils de feu Albert

me remercie surtout, seraient tout fier
de connaître cette sorte d'archive familiale!

En voilage pour cette opération, je suppose
qu'il faudra prévoir froid et caractère
cristal - pour éviter les dépenses - exaspérer

Veuillez agréer mes salutations
les meilleures.

Le Rochar

Les lettres du docteur Charles Rochat de Grandvaux..

1603 Grandvaux, en Muraz, le 2 mai 1979

Monsieur Louis Marius Rochat, les Bioux,

Cher Monsieur et cher "cousin"!

Je ne pratique plus. Je vous envoie une belle photo de l'équipe qui tenait montagne à la Laisinette sur Mouthe (1906). Cette photo a été faite par feu Camille Dudan professeur. Je l'ai faite agrandir, mais j'ai perdu l'original qui devait dater du début du siècle. Je crois me souvenir d'une date, 1906, car c'est l'année de ma naissance. J'ai encore à la Vallée de Joux, à l'Hôpital de la Vallée, ma tante Annette Dépraz-Rochat du Séchey, 93 ans, seule survivante combière de cette génération. Je n'ai pas eu le temps autrefois d'établir un vrai arbre généalogique, mais je puis vous donner les renseignements suivants: je suis petit-fils de Charles Jules Frédéric Rochat du Moulin (Charbonnières), amodiateur, dit Tierlu (1841-1917) et de Marie Judith née Rochat, fille d'Edouard charpentier (1848-1909); le fils de Albert Jules Rochat, instituteur à Cully (1880-1936) et de Rose Emma née Beyeler (1881-1960), ancien président de la Société pédagogique vaudoise et rédacteur de l'Éducateur. J'ai une soeur, Jane Marie Bonjour-Rochat à Vevey, Major Davel 44. Je suis né le 1.06.1906, ai fait des études de médecine et de... J'ai pratiqué à Cully de 1937 à 1976 (39 ans). Mon épouse est d'origine anglaise, née Audrey Gray, 1916. J'ai une fille Denise qui est à l'université de Providence USA, Massachusetts (en lettres), un petit-fils Claudio en Amérique, une fille Françoise physiothérapeute... Je suis neveu de Marcel Rochat du Moulin (qui était sourd). Les enfants de Marcel, Hélène, Ruth et Albert sont tous décédés. Aux Charbonnières il y a encore Marcel, le facteur postal, fils de feu Albert

et petit-fils de Marcel qui est donc un petit-cousin. Je n'ai pas eu une carrière glorieuse. J'ai été quand même conseiller communal 7 ans (péché de jeunesse!), me suis occupé de la fondation et construction de l'hôpital régional de Lavaux de 1940 à 1943, ai pratiqué 39 ans à Cully où je suis né. Je me suis occupé de la création du port ... à Cully en constituant une société privée qui au début et pendant une dizaine d'années n'avait pas l'agrément des autorités, mais tout s'est arrangé et nous avons fêté les 25 ans de cette fameuse Société du Port et des Bains de Moratel Cully.

Ma cousine germaine, Madame Marie-Alice Gloor-Dépraz, Lausanne, a enregistré ou plutôt possède un enregistrement que j'avais fait il y a 5 ou 6 ans des histoires de la Laisinette racontées par ma tante Annette. Il y avait des renseignements intéressants sur la vie à la Vallée à cette époque. J'allais oublier de vous dire que je suis membre du conseil administratif de la "Bourse Rochat", mais il est rare que cette autorité se réunisse et je ne vois plus depuis longtemps mes collègues Rochat.

J'ai fait mon premier (et seul) remplacement de médecin à la Vallée au Pont en 1934, remplaçant James avec qui j'ai d'amicales relations ainsi qu'avec Paul-Eugène, ancien préfet qui, par sa tante, épouse de feu Marcel, était un peu un cousin, je dirai mieux, est, puisque par chance il semble être solide et tenir le coup.

Je vous donne ces renseignements pour que vous puissiez situer ma tribu de "pégans". A propos de la réunion prévue pour 1980, cela vous intéressera d'apprendre que l'écrivain Rochat-Roud dit Rochat-Cenise, de Mont-la-Ville à Paris, journaliste, que je soignais il y a une trentaine d'année, au début de la guerre, 1937, 1939, avait eu l'idée d'un grand rassemblement des Rochat. Nous avons étudié cette affaire, mais la mort a emporté M. Rochat-Cenise et le temps a passé. Nous avons envisagé quelque chose de très simple, soit un monstre pique-nique à la Dent de Vaulion! chacun apportant son boire et son manger. Un culte oecuménique en plein air, des chants repris dans l'assemblée, un petit discours du préfet de la Vallée, dislocation et rentrée par le chemin le plus court. Il faut dire qu'à cette époque on n'avait pas connu les années 1960-1970 de la surchauffe. Je suis à votre disposition si je puis d'ici vous rendre un service, puisque je ne pratique plus.

Veillez agréer mes salutations les meilleures.

Charles Rochat

Je joins la photo des tenanciers de la Laisinette, cette photo de parchemin (archives vaudoises), acte d'abergement 14 janvier 1480, Vinet Rochat + 3 fils. Cette reproduction est quasi illisible, peut-on faire mieux ?

Docteur Charles Rochat
Spéc. FMH en chirurgie

1603 Grandvaux En Muraz

le 28. 08. 1979

Cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre aimable lettre et le retour des documents. En ce qui concerne l'acte d'abergement du 14 janvier 1480, je pense (si vous n'avez pas déjà pensé avant moi) qu'il faudrait en faire une sorte de "poster". La lecture de celui que je vous avais communiqué est quasi impossible. Il faudrait donc un format plus grand et, au-dessus, faire imprimer (ou à côté) la traduction en français (petits caractères). Je pense aux Rochat des pays étrangers. Ne serait-il pas intéressant de faire un tirage meilleur de ce document d'archives et de le vendre aux Rochat à l'occasion de la fête, éventuellement sur cadre avec du sapin de la Vallée, pas des ... Rochat de la Vallée! ou avec des rubans servant au cerclage des vacherins!!

Muraz, 1603 Grandvaux

Cher Monsieur et probablement cousin,

Je n'ai pas d'autres documents des Charbonnières. Pas d'arbre généalogique. J'ai essayé d'en faire un mais c'est assez compliqué. J'avais fait dans ma jeunesse, à seize ans, une aquarelle du Moulin. Je crois qu'elle a été envoyée aux autorités des Charbonnières. Si je retrouve quelque chose, je vous le ferai parvenir, mais j'en doute, ayant déménagé il y a une année. J'ai gardé la poussière des vieux souvenirs.

Veillez agréer mes salutations les
meilleures.

Ch. Rochat



Marcel Rochat dit du Moulin.

Notes sur Marcel Rochat dit du Moulin



Rochat Marcel
né le 26 janvier 1877
agriculteur
dit Marcel du Moulin
carte d'identité du 6 juil. 1940

Empreinte de l'index droit :



Carrière politique

Remplace le secrétaire du Conseil général du village des Charbonnières du 9 mai 1902 au 31 juillet 1902, du 16 mai 1904 au 15 septembre 1904, + différentes autres fois, le secrétaire alors en place étant Charles Jules Rochat, père à Marcel du Moulin. Cette prise en charge pour dire effective du secrétariat du Conseil général du village va jusqu'en 1918 où l'on trouve, dès le 28 mars, Hector-Albert Rochat secrétaire, et cela jusqu'au 21 XII 1925.

Marcel Rochat du Moulin est nommé officiellement secrétaire du Conseil général du village des Charbonnières en 1926. Il le restera jusqu'à la fin de 1953 sans avoir jamais été remplacé en cours de route.

Le suivra à la même place Samuel Rochat greffe dont l'assermentation a lieu le 7 XII 1953. Secrétaire de la séance: Marcel Rochat ancien secrétaire:

"M. le préfet (Meylan), en une allocution aimable forme les voeux les meilleurs pour la prospérité du village des Charbonnières. Il félicite tous ceux qui travaillent au bien collectif et rappelle que M. Marcel Rochat, à des postes divers, a servi fidèlement son village durant 56 ans. M. Victor Golay dit toute sa gratitude à M. le préfet et aussi à M. Marcel Rochat pour les longs et bons services rendus. M. Marcel Rochat à son tour assure le Conseil qu'il emporte de son passé dans les autorités du village un bon et reconnaissant souvenir."

Marcel Rochat du Moulin fit aussi partie des autorités communales, soit du Conseil communal. Il quitta ce conseil le 14 XII 1953:

"Adieu. Pour la dernière fois le secrétaire Marcel Rochat signe le procès-verbal du Conseil communal. Il le fait en appelant tous ses voeux sur la commune, ses autorités, ses habitants, la protection divine. Le lieu, le 14 décembre 1953".

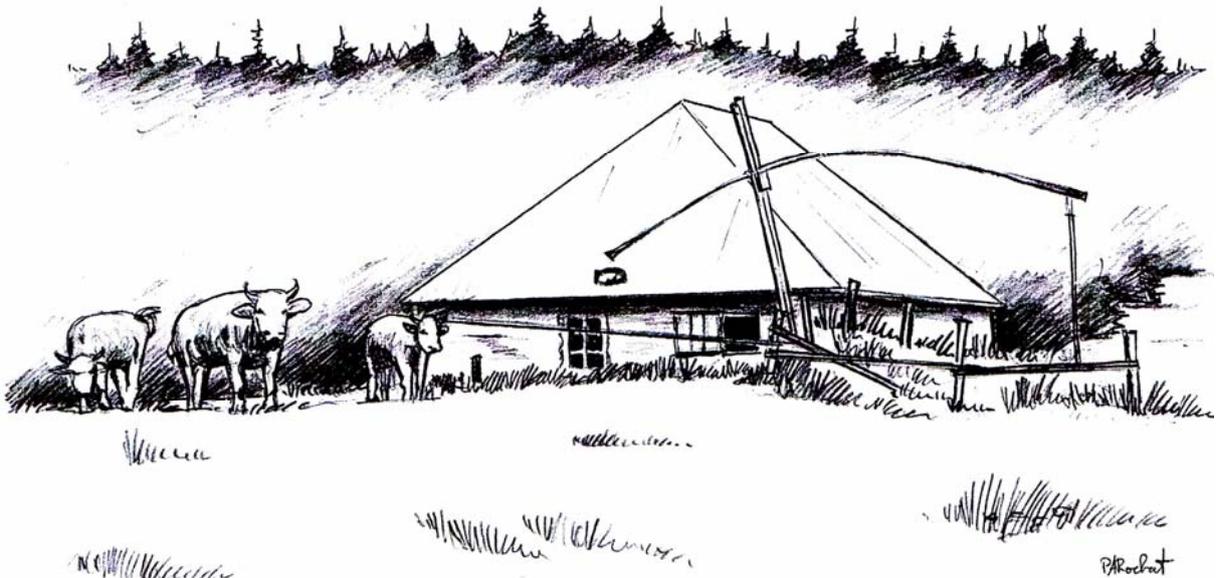
Marcel Rochat du Moulin était secrétaire du Conseil communal depuis 27 ans. Il était membre du Conseil communal depuis plus 50 ans. Il reçut, à l'occasion de son départ, un fort beau volume et 20 bouteilles du meilleur cru.

Nos institutions politiques

Le rôle de nos politiques, souvent, sitôt sortis du giron villageois, doté d'une fonction plus ambitieuse que simple administrateur, fut de se retourner en arrière pour juger, à titre personnel dans la plupart des cas, du bien-fondé de nos hameaux, pour tenter d'y déceler si possible un anachronisme ne collant plus à la réalité politique du moment, d'esquisser des solutions qui toutes tendraient au démantèlement de ces structures anciennes et pourtant nécessaires. Une première tentative du genre fut celle menée par Emile G. Piguet du Brassus, alors député. Certes son entreprise peut être considérée comme louable en ce sens qu'elle prend le pouls, pourrions-nous dire, de la vitalité de nos fractions de commune qui a été de valeur inégale au cours des âges. Mais pourtant ne sent-on pas trop, derrière chaque question, une volonté de trouver une ou plusieurs fautes au système qui puisse le remettre en question ? Et si cette enquête est menée dans le cadre des travaux du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, ne laisse-t-elle pas un arrière-goût un peu désagréable ?

D'autres enquêtes du même type seront menées plus tard et jusqu'à nos jours, avec diverses tentatives plus ou moins sérieuses, et toutes avortées, d'asséner un bon coup à nos autorités villageoises qui puisse les envoyer définitivement ad patres !

Marcel Rochat du Moulin, que l'on va découvrir plus bas dans une réponse détaillée au questionnaire Piguet, va s'opposer formellement au démembrement de nos villages. Voici plus de cinquante ans de cela. Et nos villages demeurent !



Le Brassus, le 18 novembre 1948.

Aux fractions de communes, villages et hameaux des 3 communes de la Vallée.

Messieurs les Présidents,

La commission extra-parlementaire nommée par le Conseil d'Etat, pour la révision de la législation concernant les communes a commencé ses travaux. J'ai été désigné pour en faire partie. Cette commission s'est scindée en 4 sous-commissions, dont l'une doit, entre autres, étudier la situation juridique des fractions de communes, villages et hameaux. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous adresser ci-dessous un questionnaire pour me documenter sur la situation de ces organisations et me permettre d'intervenir éventuellement dans le sens désiré par les intéressés eux-mêmes.

1. Quelle est la base juridique de votre fraction de commune (décret du Grand Conseil, arrêtés ou autres actes juridiques)

2. Date de la constitution de la fraction de commune

3. Bref historique (base de la constitution de la fraction de commune, village ou hameau)

4. Comment est administrée votre fraction de commune (Conseil général, assemblée d'électeurs, Conseil administratif)

5. Comment sont nommées les autorités

6. Avez-vous un règlement d'administration (éventuellement en joindre un exemplaire)

7. Ce règlement a-t-il été sanctionné par le Conseil d'Etat ou une autre autorité
8. Possédez-vous des immeubles
9. Leur valeur au bilan
10. Percevez-vous des impôts ou contributions quelconques

11. Autres ressources (Fonds ou valeurs mobilières)
12. Montant de vos comptes (Dépenses et recettes)
13. Les fractions de communes, à votre avis, répondent-elles à une nécessité
14. Doivent-elles être maintenues (motif)
15. Activité de votre fraction de commune
16. Des difficultés ou des conflits de compétence se sont-ils révélés dans votre activité et dans les relations avec l'autorité communale
17. Suggestions pour un statut éventuel des fractions de communes
18. Eventuellement autres renseignements.

Vous remerciant d'avance des renseignements que vous voudrez bien me communiquer, je vous présente, Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.

Chiquier



Conseil Administratif
des
CHARBONNIÈRES

Les Charbonnières le 10 Dec. 1948.
A M. E. G. Tiquet, député, Le Pressat

Monsieur le député,

Sur la base, et dans l'ordre des questions que vous avez bien voulu nous poser, en date du 18 novembre 1948, sur la situation juridique de notre fraction de commune et sur l'activité de ses représentants, j'ai l'avantage de vous fournir divers renseignements forcément incomplets parce que le temps m'a manqué pour faire les recherches nécessaires dans nos archives. Malgré cela, il m'est agréable de faire un peu d'histoire locale et de mettre en lumière l'esprit civique de nos aïeux, leur désintéressement, leur dévouement constant à la chose publique.

A l'origine, la date précise est difficile à fixer, mais ^{mais} ~~mais~~ elle est très ancienne, la base juridique de notre ^{commune} ~~Hameau~~ ^{ou ne parlait pas} de fraction de commune, ^{ou ne parlait pas} n'existant pas. Evidemment, ^{ou ne parlait pas} par besoin, par nécessité peut être, pour résoudre certains problèmes que posait la vie collective, les chefs de famille du hameau s'assemblaient et délibéraient et affaires que ne traitait pas la commune, prenaient des décisions et chargeaient que les recteurs étaient chargés d'exécuter. Ces recteurs ^{ou ne parlait pas} ~~en 1776~~ L'activité de ces recteurs est en tout cas antérieure à 1776, date de la fondation de la Bourse des pauvres du hameau par ^{ou ne parlait pas} Monsieur Philippe Etienne Rochat, ^{ou ne parlait pas} ~~assistant~~ ^{et os, recteur} ~~tailleur~~. L'activité des chefs de famille consistait surtout ^{ou ne parlait pas} ~~à~~ la justice du pâturage commun, l'ordre de la commune de rien, ^{ou ne parlait pas} ~~et~~ exploitation du four collectif ou four banal ou les habitants du hameau faisaient cuire leur pain, ^{ou ne parlait pas} ~~coctation~~

Au cours des ans, ils construisirent une maison d'école
une chapelle, puis en 1834 un ~~église~~ temple, de leurs seuls
deniers. - En 1820, ils acquirent une pompe à incendie
et organisèrent un corps de pompiers. - ~~En 1828, ils~~
Pendant longtemps ils assurèrent l'entretien de la maison
d'école et jusqu'en 1885 l'entretien du temple. -
C'est en 1852 ^{le 29 déc.} que fut installé le premier conseil général
du Hameau par les soins de monsieur le préfet du dis-
trict de La Vallée. Ce conseil général était formé de tous
les citoyens du village qui en font la demande et qui prêtent
le serment ou m^{ax} la promesse légale exigée. Le 29 déc
1852, le 1^{er} conseil général des Charbonnières, décidait d'élire
un conseil administratif de 7 membres. Pour cette élection
il fallut au total 24 jours de scrutin. ~~En 1852~~ La base
juridique de cette organisation nouvelle du Hameau pour
être un simple arrêté du conseil d'Etat. Depuis près d'un
siècle cette situation n'a pas changé. Le conseil général
et le conseil administratif, administrent le Hameau.
Le conseil administratif est nommé pour 4 ans par
les électeurs du village, même s'ils ne sont pas membres
du conseil général. Le règlement du conseil communal
du lieu fait règle dans la plupart de ses dispositions
pour le conseil général des Charbonnières et les droits et
devoirs du conseil administratif sont fixés par la loi
cantonale sur les autorités communales (municipalités).
En dépit de cette base juridique apparemment un peu
spéciale ~~la~~ ~~les~~ ~~autorités~~ du Hameau ont joué un rôle lui-
même et utile et assuré ou contribué à la réalisation de
nombreux projets. La fontaine, a été transformée en balai-
gonie bien installée en 1891 et qui prospère. Le service d'admi-

faute pas sentir de façon pressante. Comme la commune.
Le hameau est une école de civisme pour les citoyens. Dans
leur rôle de gérants des biens collectifs nos concitoyens se
sont montrés jusqu'ici dignes ^{au sujet} de confiance. Notre vie publique
est paisible, foncièrement honnête. Nous formons un vœu :
c'est que les libertés précieuses dont nous jouissons en ma-
tière d'administration locale de hameaux ne soient en
aucun cas amoindries par des dispositions légales bien in-
tentonnées. peut être mais qu'il est impossible d'adapter
à des usages, des traditions forcément particuliers. —
Ce sont des vues personnelles que je vous soumets. Tou-
tant elles sont partagées, au moins dans leur esprit, par
notre conseil administratif qui forme de tous vœux pour votre
activité au sein de la commission dont le rôle est de première
importance. —

Veuillez agréer, monsieur le député l'assurance de ma
considération bien distinguée. —

Marcel Rochat



— ASSEYONS-NOUS, MARCEL,
QU'ON CAUSE !

Les Charbonnières, le 10 décembre 1948
A Mr. E. G. Piguet, député, le Brassus

Monsieur le député,

Sur la base, et dans l'ordre des questions que vous avez bien voulu nous poser en date du 18 novembre 1948, sur la situation juridique de notre fraction de commune et sur l'activité de ses représentants, j'ai l'avantage de vous fournir divers renseignements forcément incomplets parce que le temps m'a manqué pour faire les recherches nécessaires dans nos archives. Malgré cela, il m'est agréable de faire un peu d'histoire locale et de mettre en lumière l'esprit civique de nos aïeux, leur désintéressement, leur dévouement constant à la chose publique.

A l'origine, la date précise est difficile à fixer, mais elle est très ancienne, la base juridique de notre hameau, on ne parlait pas alors de fraction de commune, n'existait pas. Librement, par besoin, par nécessité peut-être, pour résoudre certains problèmes que posait la vie collective, les chefs de famille du hameau s'assemblaient, délibéraient d'affaires que ne traitait pas la commune, prenaient des décisions que les recteurs étaient chargés d'exécuter. L'activité de ces recteurs est en tout cas antérieure à 1746, date de la fondation de la Bourse des pauvres du hameau par feu monsieur Philippe Etienne Rochat, assesseur baillival. L'activité des chefs de famille et des recteurs consistait surtout dans la gérance du pâturage commun, loué de la commune du Lieu, et l'exploitation du four collectif ou four banal où les habitants du hameau faisaient cuire leur pain. Au cours des ans ils construisirent une maison d'école, une chapelle, puis en 1834 un temple, de leurs seuls deniers. En 1820 ils acquirent une pompe à incendie et organisèrent un corps de pompiers. Très longtemps ils assurèrent l'entretien de la maison d'école, et jusqu'en 1885 du temple.

C'est en 1852, le 29 décembre, que fut installé le premier conseil général du hameau par les soins de monsieur le préfet du district de la Vallée. Le conseil général était et est encore formé de tous les citoyens du village qui en font la demande et qui prêtent le serment au mieux la promesse légale exigée. Le 29 décembre 1852, le 1er conseil général des Charbonnières décidait d'élire un conseil administratif de 7 membres. Pour cette élection, il fallut au total 24 tours de scrutin. La base juridique de cette organisation nouvelle du hameau paraît être un simple arrêté du conseil d'Etat. Depuis près d'un siècle cette situation n'a pas changé. Le conseil général et le conseil administratif administrent le hameau. Le conseil administratif est nommé pour 4 ans par les électeurs du village, même s'ils ne sont pas membres du conseil général. Le règlement du conseil communal du Lieu fait règle dans la plupart de ses dispositions pour le conseil général des Charbonnières et les droits et devoirs du conseil administratifs sont fixés par la loi cantonale sur les autorités communales / municipalités. En dépit de cette base juridique assurément un peu spéciale, les autorités du hameau ont joué un rôle bienfaisant et utile et assuré ou contribué à la réalisation de nombreux progrès. Le four banal a été transformé en boulangerie bien installée en 1891 et qui prospère. Le service d'adduction et de distribution d'eau a été créé en 1908. Un service modeste de voirie du hameau est en voie d'organisation. Dans peu d'années le village entrera en possession régulière et définitive du Local (grande salle de spectacles) pour société qu'il a largement contribué à créer. Le conseil administratif gère en outre 3 fonds spéciaux: le fonds David-Louis Rochat en faveur d'apprentis créé en 1903, la caisse industrielle et de chômage

créée en 1913 par Elie Rochat-Golay et le fonds Elie Rochat-Golay en faveur des écoliers méritants qui date de 1926. Le capital des trois caisses, 25 000.-, est réservé.

Les finances du hameau ont toujours été administrées avec économie et prudence. De plus plusieurs de ses citoyens décédés / Elie Rochat-Golay surtout / lui ont prouvé leur attachement par des legs importants. Le hameau possède des immeubles productifs pour une valeur d'estimation fiscale de 79075 frs. En outre des titres pour un montant de 14 000 frs environ. Aucun impôt ou contribution quelconque de hameau ne sont perçus. Les comptes pour l'année 1947 se présentaient de la façon suivante: Recettes: 11915.35 frs. Dépenses: 13295.27 frs, soit un déficit de 1379.92 frs provenant de la construction d'un bûcher.

Nous ne pouvons pas en ces quelques lignes justifier comme nous le voudrions le maintien de notre fraction de commune en tant qu'unité administrative indépendante. Dans une commune composée de plusieurs villages, une vie publique organisée par chaque hameau s'impose impérieusement. Chez nous les faits le prouvent sans contestation possible. Aucun conflit de compétence ne s'est jamais élevé entre les autorités communales et l'administration des hameaux. Chacune d'elles a son domaine spécial et ne songe pas à marcher sur les plates-bandes d'autrui.

Un statut éventuel des fractions de communes serait peut-être utile, bien que chez nous le besoin ne s'en fasse pas sentir de façon pressante. Comme la commune, le hameau est une école de civisme pour les citoyens. Dans leur rôle de gérants des biens collectifs, nos concitoyens se sont montrés jusqu'ici avisés, dignes de confiance. Notre vie publique est paisible, foncièrement honnête. Nous formons un vœu: c'est que les libertés précieuses dont nous jouissons en matière d'administration locale des hameaux ne soient en aucun cas amoindries par des dispositions légales bien intentionnées peut-être mais qu'il est impossible d'adapter à des usages, des traditions forcément particuliers.

Ce sont des vœux personnelles que je vous sou mets. Pourtant elles sont partagées, au moins dans leur esprit, par notre conseil administratif qui forme de bons vœux pour votre activité au sein de la commission dont le rôle est de première importance.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Marcel Rochat

Note: quelques petites imprécisions sur les débuts du hameau, mais quelle magnifique défense de son village et de ses institutions. Chapeau!

Le texte qui suit, prouvera, si besoin en est, toute l'attention que mettait Marcel du Moulin à établir des rapports en vue de défendre une cause quelconque qui lui tenait à coeur. Son texte sur l'état de l'agriculture de montagne est remarquable et méritait de n'être pas oublié. Il pourra même servir de référence à qui voudra se pencher sur l'histoire de notre agriculture.

Le document précédent est à mettre au chapitre: établissement des limites du village.

Le Lieu, le 4 août 1938

Monsieur Pochon,

Chef de service au Département de l'agriculture

Lausanne.

Monsieur,

Je sais tout l'intérêt que vous portez à nos populations montagnardes des Alpes et du Jura et je me permets de vous adresser le rapport de M. Marcel Rochat, secrétaire de notre conseil communal sur la situation de notre agriculture à La Vallée. Vous me permettrez également d'y ajouter quelques considérations personnelles au risque de commettre des erreurs dans mes appréciations sur le rôle de nos associations laitières ou agricoles dont je n'ai pu suivre le travail.

Le climat rude de notre contrée ne permettra jamais une grande extension des cultures proprement dites, pendant 10 ans consécutifs, nous avons vu nos plantations de pommes de terre geler au mois de juin et de juillet, les orges ne mûrissent guère que pour la mi-octobre et dans les années tardives se rentrent difficilement avant la neige, si les légumes sont un appoint précieux pour les ménages montagnards, leur culture ne pourra concurrencer les produits de la plaine du Rhône, de l'Orbe et des bords du lac Léman.

La production fourragère fut et restera la principale ressource de nos agriculteurs. De bonne heure, groupés en sociétés, ils ont cherché à retirer le plus gros profit de leur lait par la fabrication de spécialités, pâtes molles et autres. Durant 20 à 30 années qui ont précédé 1914, le rapport du lait dans nos laiteries fut de 2 à 3 centimes par litre plus élevé qu'à la plaine. L'élevage eût surtout pour but le renouvellement du cheptel bovin et non le commerce. Nos pâturages au sol rocailleux et superficiel ne se prêteront jamais à l'élevage comme les prairies profondes et fraîches des Alpes. L'agriculteur du Jura a depuis un temps immémorial cherché un appoint de gain dans les métiers: travaux du bois, horlogerie, balle et polissage de pierres fines, petit négoce, charrois, etc. Le temps lui manque pour donner tous les petits soins qu'exige l'élevage des bêtes de choix destinées à l'exportation. D'ailleurs une augmentation de l'élevage se traduira par une diminution de l'apport dans les laiteries organisées pour traiter une quantité suffisante de lait.

De quelle époque date le recul de l'agriculture à la montagne? Quelles en sont les causes?

En 1914- 1915, années de restrictions, le mot d'ordre fut: " Le lait aliment national de première nécessité pour notre peuple doit rester à un prix modéré! "

Tandis que toutes les autres denrées: graisse, viande, légumes, fruits voient leurs prix de vente quadruplés, quintuplés, celui du lait arrive péniblement dans la proportion de 1 à 2 $\frac{1}{2}$, le paysan montagnard doit subir toutes les hausses, il ne peut comme celui de la plaine se mettre à produire les cultures plus rémunératrices, on ne peut changer le climat de son pays....

Dès 1920, la population agricole diminue, chaque année des fermes isolées sont transformées en chalets, les champs convertis en pâturages.... La disparition du travail à domicile remplacé par le travail dans les fabriques porte un coup à l'existence de l'ouvrier- agriculteur. Travailler 8 heures en atelier et 6 heures aux soins du bétail pour un gain aléatoire finit par

décourager les plus attachés à leur lopin de terre. Actuellement en 1938, le découragement est général, les champs se louent très difficilement, le prix des terres baisse d'année en année et n'atteint pas la $\frac{1}{2}$ des prix pratiqués avant 1914.

Nos paysans ont cherché à réduire les frais de la récolte par l'emploi de machines agricoles: faucheuses, faneuses, monte-charge, avant le paysan de la plaine, il a fait appel aux engrais chimiques, il a amélioré sa race de bétail par l'apport (souvent ruineux) de vaches ou reproducteurs provenant des régions d'élevage. La baisse graduelle du prix du lait a rendu ses efforts inutiles.

Les montagnards ont souscrit à toutes les mesures propres à venir en aide au cultivateur de la plaine: travaux d'amélioration foncière, subside pour la culture du blé, ils ont cru à la promesse: le blé à la plaine, le lait à la montagne, promesse qui reste vaine puisque l'intensification de la culture du blé a augmenté la production fourragère par la création des prairies artificielles.

Le montagnard doit se résigner à voir ses revenus baisser, son travail de moins en moins récompensé. Le jour où une nouvelle crise frappera nos industries, la dépopulation un instant arrêtée reprendra de plus belle, de nouveaux bataillons de chômeurs iront accroître les trop nombreux sans travail des cités accueillantes des bords du lac et tous les sacrifices consentis pour lutter contre le chômage auront pour résultat le dépeuplement de toute une contrée.

Quelles sont les mesures propres à aider l'agriculteur montagnard? Elles sont nombreuses et variées, une consultation des intéressés en mettrait en lumière d'autres plus agissantes. Malheureusement les populations de la montagne trop dispersées n'ont pu arriver à grouper leurs revendications. Les fédérations laitières et agricoles dirigées par des représentants de la plaine n'ont guère tenu compte des intérêts de la montagne, et il faut le dire les mesures d'exception sont toujours difficiles à appliquer, d'autant plus qu'elles dépendent d'organisations diverses: Confédération, canton, D.F.F., fédérations agricoles, autorités fiscales etc. Cependant lorsqu'on voudra aider la montagne on en trouvera les moyens.

Le prix du lait n'étant plus en rapport avec le coût de sa production, il faudrait:

I. Augmenter de 2 ct. par litre le prix du lait dans les contrées qui ne peuvent produire le blé.

II. Dispenser de tout contingentement les producteurs de lait de ces contrées.

III. Remettre aux syndicats agricoles de la montagne les fourrages concentrés et les engrais chimiques à prix réduits (soit exempts des droits de douane)

L'emploi de fourrages concentrés est nécessaire à la montagne qui n'en peut produire alors que le paysan de la plaine dispose des déchets de mouture, betteraves, pommes de terre en suffisance. Cette mesure s'appliquerait sans plus de difficultés que la fourniture de benzine à prix réduit aux touristes étrangers et aux industriels.

IV. Dispenser du paiement de toute ristourne au fonds de lutte pour le maintien du prix du lait, les laiteries de la montagne.

V. Suppression des tarifs de montagne pour le transport du bétail et tous produits agricoles y compris le bois.

VI. Diminution massive des taxes fiscales des domaines de la montagne

VII. Réserver aux populations montagnardes les travaux dans les forêts cantonales et routes cantonales de la région.

VIII. Maintien et augmentation de l'action de secours cantonale pour les populations montagnardes.

L'ouverture de chantiers d'amélioration foncière est un des meilleurs moyens d'aider la montagne puisqu'elle poursuit 2 buts: a) occupation des petits agriculteurs pendant la mauvaise

saison.

b) Augmentation du rendement du sol.

Voilà bien des revendications... plusieurs peuvent s'appliquer à bref délai, les autres demandent étude... aucune n'est impossible.

J'avais demandé à plusieurs agriculteurs leurs comptes détaillés, j'ai reçu ceux de M. Wilfrid Rochat, un vieil agriculteur dont le domaine franc de toutes dettes a toujours été méticuleusement tenu, M. Bélaz m'a fourni le résumé de son compte pour 1937.

Je suppose que ces documents vous intéresseront et nous aurons sous peu l'occasion d'en parler.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

La situation économique actuelle de l'agriculture à La Vallée de Joux.

Les vaillants ne se plaignent pas. Ils luttent en silence avec ténacité. S'ils ne réussissent pas à vaincre l'adversité, ils succombent avec honneur et dignité. Voilà un mot d'ordre à méditer et à suivre. C'est dans cet esprit que nous abordons notre enquête sur la situation et les perspectives de notre agriculture comtoise.

Agriculture chez nous se confond avec industrie laitière puisque la culture proprement dite du sol n'existe presque pas et que les prairies ne sont entretenues qu'en vue de la production fourragère. Dans l'état de choses actuelles l'avenir de nos agriculteurs est intimement lié aux fluctuations du commerce du lait et des produits laitiers. Mais avant de songer à l'avenir examinons le présent. La situation actuelle est-elle bonne ou mauvaise? Donne-t-elle à qui cultive son champ la possibilité de vivre? Plûtôt que d'affirmer ou de nier, répondons par des chiffres certains, prouvés par des chiffres. Etablissons, si vous le voulez, le compte annuel collectif de nos agriculteurs des Charbonnières, basé sur des réalités précises.

Préalablement, il importe de dire que le territoire agricole du village a une superficie de 330 poses vaudoises, qu'un pâturage commun et 3 pâturages particuliers viennent s'y ajouter et que le tout est exploité par 36 familles de paysans.

Le revenu agricole brut de ces 36 familles s'établit ainsi:

Valeur annuelle du lait coulé à la laiterie, (moyenne 200 000 kgs) à fr. 0,205 le kg. prix actuel	Fr. 41 000
Valeur du lait consommé dans les 36 ménages 40 000 kgs au même prix	8 200
Valeur de 100 veaux vendus pour la boucherie, prix moyen fr, 85	8 500
Valeur de 35 pièces de bétail vendues annuellement, en tenant compte des pertes moyennes des bêtes malades, vieille vieilles, impropres à l'élevage, prix moyen fr 500	17 000
Valeur des pommes de terre et légumes récoltés	5 000
Total	----- fr. 80 200

Frais d'exploitation et de culture.

Intérêt à 4% du capital immobilier engagé (champs 330 poses à fr. 1200) prix inférieur de 40 % au prix d'achat fr. 396 000 à 4 %	15 840
Intérêt à 4% de la valeur du cheptel vif 100 vaches, 25 génisses, 35 génissons, 40 veaux, valeur fr. 97 000 à 4%	3 880
Intérêt et entretien des bâtiments, partie rurale, du matériel agricole, machines et outils, chars etc fr. 200 000 à 6 %	12 000
Frais de main d'oeuvre indispensable pour la ferme, 20 ouvriers à fr. 150	3 000
Fourrages concentrés livrés par le syndicat agricole local pour le bétail bovin	5 000
Avoine pour les chevaux	1 500
Paille 20 000 kg: à fr 5 les 100 kg.	1 000
Engrais chimiques	500
Semences	300
Sel indispensable	400
Location du pâturage commun	680
Salaire du berger pour ce pâturage	600
Frais résultant du pâturage d'automne	100
" d'estivage de 75 génisses en montagne	3 000
" d'inspecteur du bétail	200
" de vétérinaire	200
Amortissement annuel de la valeur des chevaux fr 80 par tête	1 200
Impôts communaux, cantonaux et fédéraux, assurances incendie accidents.	3 000
Total	fr. 52 400

Recettes brutes	fr 80 200
Frais généraux	52 400
Revenu net	fr. 27 800 pour 36 familles fr 772
Par famille	772

de quelle conclusion tirer de chiffres semblables? C'est que tous les travailleurs manuels le paysan montagnard est le plus mal rétribué. Parfois même sa rétribution est nulle. Pour subsister il doit nécessairement redoubler d'énergie, examiner les causes de ses difficultés et trouver un remède à une situation qui épuiserait promptement ses dernières ressources et le conduirait à la ruine complète.

Les causes? - Elles sont multiples. Tous les services, tous les concours dont le paysan montagnard a besoin sont beaucoup plus chers qu'autrefois, 100 % et plus. Artisans, commerçants ont doublé leurs exigences. Les impôts, assurances, services publics ont augmenté dans la même proportion. Les vêtements et denrées indispensables suivent la même route. Le prix du lait va baissant et n'est plus en rapport avec le coût de sa production.

Le mal est réel, trop réel. Ses causes sont connues et ne peuvent guère être supprimées. Le remède dépend surtout de l'énergie, du courage, du travail assidu, persévérant, intelligent aussi de l'individu. Il doit envisager des changements de culture peut-être possibles, renoncer à certaines habitudes, chercher de toutes ses forces de nouvelles sources de revenus. Le rôle des jeunes est surtout de première importance. Pour préparer un avenir meilleur, ils n'ont pas à marcher nécessairement dans l'ornière de leurs devanciers. C'est surtout l'initiative intelligente particulière qui a créé le bien-être collectif. Il importe de s'en souvenir. Après cela, mais seulement après l'intervention discrète des autorités est nécessaire,

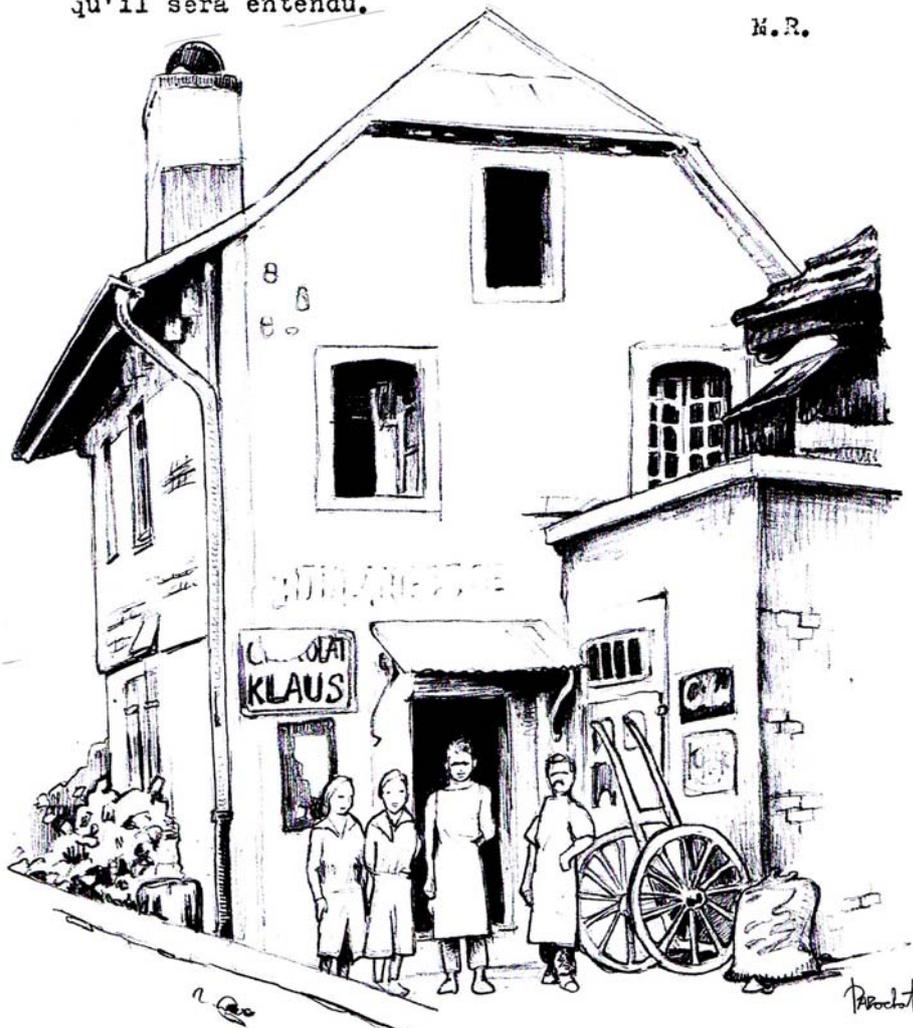
indispensable. Pour le moment le paysan montagnard ne peut pas s'en passer. Le fisc doit s'inspirer de plus d'équité et réviser certaines méthodes d'estimation de la valeur des immeubles agricoles en tenant mieux compte de leur rendement réel. La situation économique agricole actuelle ne peut pas durer sans danger. La population paysanne montagnarde diminue constamment. Elle disparaîtra sûrement, si une amélioration ne se produit pas. Les jeunes paysans intelligents, les meilleurs, n'accepteront pas la ruine sans réagir. Plutôt que de se contenter d'un état d'infériorité sociale résultant d'un revenu plus faible que celui d'un simple manoeuvre d'industrie ou même que les allocations versées au malheureux chômeur qui pourtant a droit à la sollicitude des pouvoirs publics, il cherchera une autre carrière.

Les plus timides, les moins courageux attendront, ne se fonderont point de foyer, attendront un miracle qui ne se produira pas. Pensez-vous à toutes les conséquences d'une semblable évolution.

La prospérité actuelle de l'industrie permet aux fabriques d'horlogerie d'employer beaucoup de bras disponibles. Qu'advient-il en temps de crise? Une dépopulation plus grave et une augmentation de charges pour les caisses publiques. Pour de multiples raisons que nous ne pouvons pas développer dans le cadre du présent exposé, pour des motifs d'ordre économique, social et moral, il importe de sauver notre agriculture montagnarde. Nous disons bien sauver, car c'est véritablement de salut qu'il s'agit.

C'est un cri d'alarme que nous poussons ici, avec l'espoir qu'il sera entendu.

M. R.



Les Rochat du Moulin contribuèrent activement à la gestion du four du village, notamment au XIXe siècle.

Les Charbonnières le 14 avril 1944. -

Monsieur le pasteur, mon cher cousin,

De façon spécialement cruelle, vous êtes frappé dans l'une de vos plus chères affections. En bonne santé, en pleine force, dans le splendide épanouissement de talents magnifiques mis généreusement au service de son pays, en un moment d'incertitude quant au lendemain ou le concours, ou l'autorité d'un chef autorisé est spécialement nécessaire votre frère bien aimé tombe. Plus rude coup ne pourrait guère vous atteindre et le pays est décapité. Votre deuil est cruel. Les familles en larmes, subitement privées des trésors d'affection que serait prodigués tout simplement, tout naturellement votre vénéré cousin, savent mieux que personne ce que peut être un homme véritablement grand en ses domaines fort divers. dans l'intimité de son foyer.

Vos compatriotes de la Vallée de Joux, vos concitoyens, vos parents de Charbonnières, suivaient avec un intérêt toujours en éveil la rapide ascension de maître Pierre Rochat. Ses succès brillants les réjouissaient. Ils en ressentaient une satisfaction à laquelle venait s'ajouter un brin de fierté pardonnable. - Celui au qui le pays plaçait tout d'espoirs ne pouvait-il pas le nom de Rochat; le village qu'ils habitent n'a-t-il pas abrité ses aïeux. Plusieurs d'entre nos montagnards n'ont-ils pas eu le privilège de goûter son accueil bienveillant et aimable et d'être séduits par tant de bonté et de pureté. En toute sincérité, ils s'associent à votre chagrin.

Nous tenons, ma famille et moi, à vous présenter, à vous Monsieur le pasteur et cher cousin, et à tous les vôtres, notre respectueuse sympathie.

Nous y joignons nos meilleures salutations. -

Marcel Rochat. -

Hôpital de La Vallée, au Sentier, le 5
juillet 1954.

Au Conseil général des Charbonnières et
au Conseil administratif du même village, réunis
à La Palestine le 1^{er} juillet 1954.

Messieurs les présidents et Messieurs,
Il vous aurait été difficile de me faire plus grand
plaisir que celui de m'associer à votre assemblée toute
récente encore de La Palestine. Vous avez eu cette atten-
tion délicate qui m'a touché profondément. Je vous en
remercie de tout coeur. Mes pensées s'ouvrent tout à
vous tous, au village auquel je suis profondément attaché,
à vos familles. Que la prospérité s'attache à ces lieux,
qui me rappellent un long passé heureux et prospère,
n'étonnera personne en me rejoignant. Les Charbon-
nières restent le siège d'une honnête tradition respecta-
ble à laquelle vous ne sauriez mieux faire que de
rester solidement attachés. La Palestine est et reste
un symbole : Le don de soi au village natal. C'est
bien.

J'appelle sur vous tous, messieurs les présidents et
messieurs, sur notre village et ses habitants la pro-
tection divine.

Marcel Rochat.

Le plus bel hommage rendu à Marcel Rochat du Moulin le fut d'un autre
Marcel Rochat, ce dernier dit Le My. Ses propos, écrits en 1955 à la suite du
décès de notre homme, sont magnifiques et dignes du meilleur souvenir :

Marcel du Moulin est mort, Marcel du Moulin n'est plus. Cet homme, si
vivant, si gai, s'en est allé paisiblement, doucement, sans s'en rendre compte,
vers son créateur, comme il me le disait encore ce dernier vendredi. Les

souffrances lui ont été épargnées, et de plus, il a gardé jusqu'aux tout derniers jours ses facultés entières qu'il redoutait tant de perdre. Car des facultés intellectuelles, il en avait, et de brillantes. Dès son plus jeune âge il est doué pour l'école, précoce, et en classe un élève sans point faible. Très tôt il prend des leçons avec le pasteur de la paroisse du Lieu, M. Maurice Millioud, qui devait s'illustrer plus tard comme écrivain et professeur de philosophie à l'université. Quel maître, mais aussi quel élève ! Il s'en va au collège classique qu'il ne suit pas longtemps, car un mal inexorable, la surdité, le tenaille déjà. A Lausanne, à la pension Dudan, il fait connaissance avec M. Camille Dudan, l'ancien directeur du Collège classique. Leur amitié se concrétise par une correspondance suivie et ininterrompue. Avec les moyens actuels de la médecine et de la chirurgie, il est fort possible que Marcel du Moulin aurait pu aujourd'hui recouvrer l'ouïe. Mais il y a 65 ans ?

Au lieu de devenir pasteur, métier pour lequel il possédait une véritable vocation, Marcel du Moulin revient aux Charbonnières. A la place d'occuper une situation en rapport avec ses dons et ses capacités, il travaillera, aidé de sa vaillante épouse, le petit domaine familial aux maigres ressources.

Cependant ses concitoyens ne sont pas sans remarquer sa vive intelligence, son honnêteté foncière, ses facilités de composition et d'élocution. De très bonne heure, ils lui confient la place de secrétaire du Conseil administratif qu'il assumera pendant 50 ans. Il deviendra aussi boursier du village, secrétaire du Conseil communal, du Conseil général, assesseur de la Justice de Paix, et j'en passe.

Il aimait écrire et rédigeait avec une prestesse étonnante. Les débats du Conseil communal, transposés par la plume de Marcel du Moulin, devenaient des morceaux de choix dans le compte-rendu qu'il donnait à la Feuille d'Avis de la Vallée ; et les conseillers, en lisant le journal, ne se souvenaient pas s'avoir si bien parlé, avec tant de précision !

Il améliorait tout, il bonifiait tout, il clarifiait tout. Combien de lettres n'a-t-il pas écrites, combien de recommandations n'a-t-il pas envoyées pour des personnes dans l'embarras qui recouraient à lui comme à une planche de salut ? Combien lui doivent leur place, leur situation ? Bien des causes sans issue ont trouvé une solution grâce à sa vive intelligence qui scintillait de mille facettes. Que de conseils il a donnés, que d'encouragement il a prodigués ? Même au plus fort de son malheur, lorsqu'il eut perdu le dernier membre de sa famille, il avait encore assez de force d'âme pour consoler celui et celle qui étaient beaucoup moins en peine que lui.

Cette fermeté de caractère lui avait été inculquée par la foi profonde de sa mère, pratiquée comme moniteur de l'école du dimanche et prolongée ensuite comme conseiller de paroisse. Mais s'il a tant donné à ses semblables, qu'a-t-il reçu d'eux en échange ? on peut se le demander.

Il adorait la jeunesse, et pour lui c'était un plaisir toujours renouvelé que de rendre chaque année depuis 25 ans aux examens de la classe primaire-

supérieure comme délégué de la Commission scolaire de la commune du Lieu. Les succès des élèves le réjouissaient fort, et si l'un d'eux obtenait un titre universitaire, il en était heureux pour lui, pour ses proches, pour son village.

Depuis une année, Marcel du Moulin sentait ses forces physiques diminuer ; il savait bien que toute existence humaine est rompue un jour ; il en parlait quelquefois, et aimait à citer deux vers du Chant des noces de Géo Blanc : « Toute chose va vers sa fin, toute vie atteint son déclin ».

Le village des Charbonnières, qu'il a tant aimé, qu'il a marqué de son empreinte, et pour lequel il s'est tant dépensé, perd en lui un homme doué de talents exceptionnels mis gratuitement au service de la collectivité.

Que sa famille sache que son souvenir demeurera impérissable. Puissent ses deux petits-enfants savoir aussi que leur grand-père était fier d'eux, et qu'il aurait bien voulu les avoir plus près de lui pour les aimer encore davantage.

Le moment le plus pur que je garde de Marcel du Moulin, date de l'année dernière. Je le revois chez lui, écoutant une jeune fille qu'il affectionnait s'exercer à l'harmonium. « Petite Suzanne, lui dit-il, joue nous donc le morceau que ma petite Ruth chantait si fréquemment pendant sa maladie ; tu seras bien gentille ».

L'harmonium joua ; Marcel du Moulin s'éclaircit la voix, fredonna quelques notes, et ensuite chanta de tout son cœur les paroles si souvent entendues ; j'accompagnai aussi ; ses yeux brillaient, son visage, auréolé d'une blanche chevelure, se transfigurait, reflétant une foi inébranlable ; pour un court instant, il se revoyait en famille, revivant en pensée le bonheur d'être avec tous les siens, sa femme si modeste, ses 3 enfants.

La mélodie achevée, il dit : « Merci, petite Suzanne, tu m'as fait bien plaisir ; tu reviendras bientôt me rejouer « toujours content » ».

Le morceau en effet s'intitulait « Toujours content ».

Quelle dérision pouvait-on penser de prime abord, en voyant ce vieillard de 77 ans, resté seul, tout seul, chanter « Toujours content ».

Devant tant de simplicité, quelle grandeur et quelle richesse. Mais aussi quelle leçon.

Lui qui n'a jamais fait commerce qu'avec les écrivains ou les poètes, car sa vie fut toute intérieure, centrée sur le devoir et la compassion, il lui serait peut-être doux de savoir que son éloge funèbre se termine par la fin d'un poème d'Alfred de Vigny :

« Fais énergiquement ta longue et lourde tâche dans la vie où le sort a voulu t'appeler, puis après, comme lui, souffre et meurs sans parler ».

Marcel Rochat-Simond



Ruth Rochat, sœur de Paul, Marcel, Albert et Annette.



Annette Dépraz Rochat et son mari Dépraz du Séchey.



Leur fille Marie-Alice (Gloor), buraliste.



Albert, fils de Marcel Rochat du Moulin, neveu d' Albert Rochat de Pully, père de Marcel Rochat de la poste aux Charbonnières. Entre les Charles et les Albert trouvez lequel est le bon.

Généralités sur l'Epine-dessous

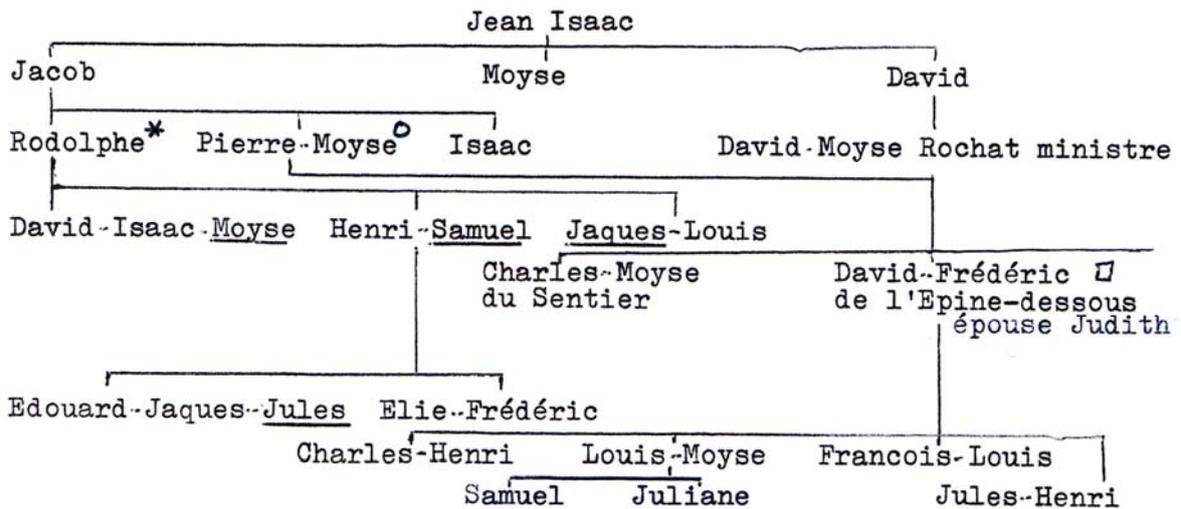
L'ouvrage à paraître: "Ceux de l'Epine-dessus de bise", racontera de manière précise la succession des différentes générations à l'Epine-dessus. D'où est également issue la branche Rochat de l'Epine-dessous.

On aura beaucoup parlé, dans cette brochure, de Rodolphe Rochat de l'Epine dit Rodo*, né en 1744. Son frère, Pierre Moyse, est propriétaire à lui seul en 1814 de l'Epine-dessous.

En 1831, par le recensement effectué par la commune du Lieu, on constate que l'Epine-dessous est alors possédée par David Frédéric Rochat, fils de Pierre Moyse assurément décédé.

D. Frédéric Rochat	/	/
Julie Lafame	/	/
Charles Bonfils	/	/
Henri j ^d	/	/
Moyse j ^d	/	/
Judit Lafame	/	/
Samuel Bonfils	/	/
Juliane La Sours	/	/

D'éléments divers on a pu tirer l'arbre généalogique suivant:



L'enquête de 1837 sur les maisons (ACV, GEB 141/2) nous apprend qu'alors l'Epine-dessous est toujours possédée par David Frédéric feu Pierre Moïse:

N^o 193 Du 183. Rochat, David Frédéric - feu Pierre Moïse.
Cote. 20

À Epine, une maison d'habitation,
sous moitié de grand et d'écurie.
D'autre au Tablier & au Stau.

Prix de Revient fr. 1140.

Conservation 5. age 57 ans.

Value locative présumée fr. 25.

Prix de vente présumé fr. 1600

Juste valeur fr. 2400

Cette maison est isolée au Tablier & au Stau
avec la voisine pour les limites mais d'après le toisage
épine elle contient 34 toises.

Elle comprend un rez-de-chaussée, un étage sur
le devant où il y a une chambre, un grenier & deux
petits autres chambres. Deux très grandes. Deux
chambres, bon sol, localité isolée, exposition agréable.

N^o 194 Du 183. Rochat, Ledit David Frédéric
et ses fils, Louis Moïse, Charles
François Louis et Jules
François.

À Epine, une maison d'habitation,
& moitié d'un grand & d'une écurie,
contenant 20 fr toise.

Prix de Revient fr. 2050.

Conservation 4 age 57 ans.

Value locative présumée fr. 12

Prix de vente présumé fr. 600.

Juste valeur fr. 1200.

Ce bâtiment comprend seulement un rez-
de-chaussée. Chambres passable, bon sol, -
localité isolée, situation agréable.

N° 195
Étab. 29 du 2428.

Rochat Moïse & ses associés
à l'Épine.

À l'Épine, un couvert de fontaine
contenant 2 p. Louis. Plan fol. 50. suite M. 60.
- article 2428.

Prix de revient f. 80 -

Consommation f. à l'an.

Value locative nulle

Prix de vente nul.

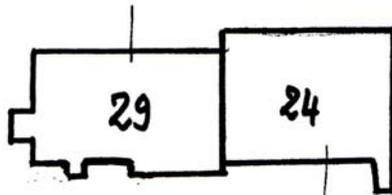
Juste valeur f. 60

Estimé par ses spécialistes ne pouvant
être vendu ni recédé.

Le cadastre 1873-1875 détermine la situation à l'Épine:

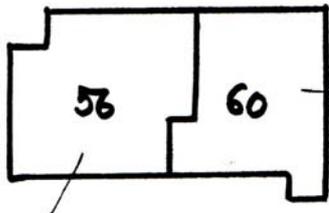
L'Épine-Dessus, folio 56 cadastre 1873-1875, ACV GB 141 b1 et 2

Elie Frédéric feu Henri Samuel Rochat



Emmanuel Louis Félix feu Jean François
Etienne Morax

L'Épine - Dessous , folio 55



Edouard Samuel feu Louis
Moïse Rochat

Charles Henri et Jules Henri Rochat
feu David Frédéric Rochat

Le bâtiment de l'Epine-dessous a donc été partagé pour offrir à vent, no 56, une part aux fils de David Frédéric Rochat, et à bise, no 60, une part à leur neveu, fils de Louis Moïse, Edouard Samuel.

La taxe des bâtiments de 1886 (ACL, QA 1886) fait apparaître la situation suivante:

* Auguste et Samuel Rochat (du Haut-des-Prés, ayant racheté l'Epine-dessus de vent), 8025.- pour les bâtiments, 12191.- pour les fonds.

* Rochat Elie d'Isaac Frédéric (Epine-dessus de bise), 4600.- pour les bâtiments, 3002.- pour les fonds.

* Jules Henri feu David Frédéric (Epine-dessous de vent), 5083.- pour les bâtiments, 10339.- pour les fonds.

* Charles et Alfred feu Charles Henri (Epine-dessous de vent), 5082.- pour les bâtiments, 10069.- pour les fonds.

* Edouard Samuel feu Louis Moïse (Epine-dessous de bise) 3034.- pour les bâtiments, 6055.- pour les fonds.

QA 1892, impôt:

* Propriétaires de la Roche 4767.-

* Elie d'Isaac (Epine-dessus de bise) 7602.-

* Jules Henri (Epine-dessous de vent) 4000.-

* Jules Henri et neveux (idem) 17793.-

* Charles et Alfred (idem) 3787.-

* Fanny et sa soeur Jenny 3609.-

* Samuel feu Moïse (Epine-dessous de bise) 8029.-

La somme étant la valeur du fonds et non le montant de l'impôt:

QA 1915:

* Rochat James forestier, Epine-dessus

* Rochat Elie, Epine-dessus

* Rochat Samuel, agriculteur, Epine-dessus

* Rochat Jules de Samuel, Epine-dessus

* Rochat Arthur de Samuel, Epine-dessus

* Rochat Aline, de l'Epine-dessus

* Jules feu Henri, Epine-dessous

* Julie feu Henri, Epine-dessous

* Girod Lina, veuve, Epine-dessous.

QA 1914-1915, impôt de guerre:

* Girod Lina, veuve

* Samuel Rochat fils de Jules, agriculteur

* Jules fils de Samuel, agriculteur

* Jules fils de Henri, agriculteur,

* Julie fille de Henri

* Elie fils d'Isaac, agriculteur.

QA 1925

* Rochat-Girod Fernand, agriculteur, l'Epine

* Rochat Elie, agriculteur, l'Epine

* Rochat James, forestier, l'Epine

* Rochat Samuel (Sami) agriculteur, l'Epine

* Rochat Arthur, agriculteur, l'Epine

* Rochat Emile de Sami, agriculteur, l'Epine

* Rochat Jules de Sami, municipal, les Charbonnières

* Rochat Jules de feu Henri, l'Epine

* Rochat Julie de feu Henri, l'Epine.

QA 1936, à l'Epine:

* Rochat Samuel (1855)

* Rochat Paul (Senat)

* Rochat Emile (1902)

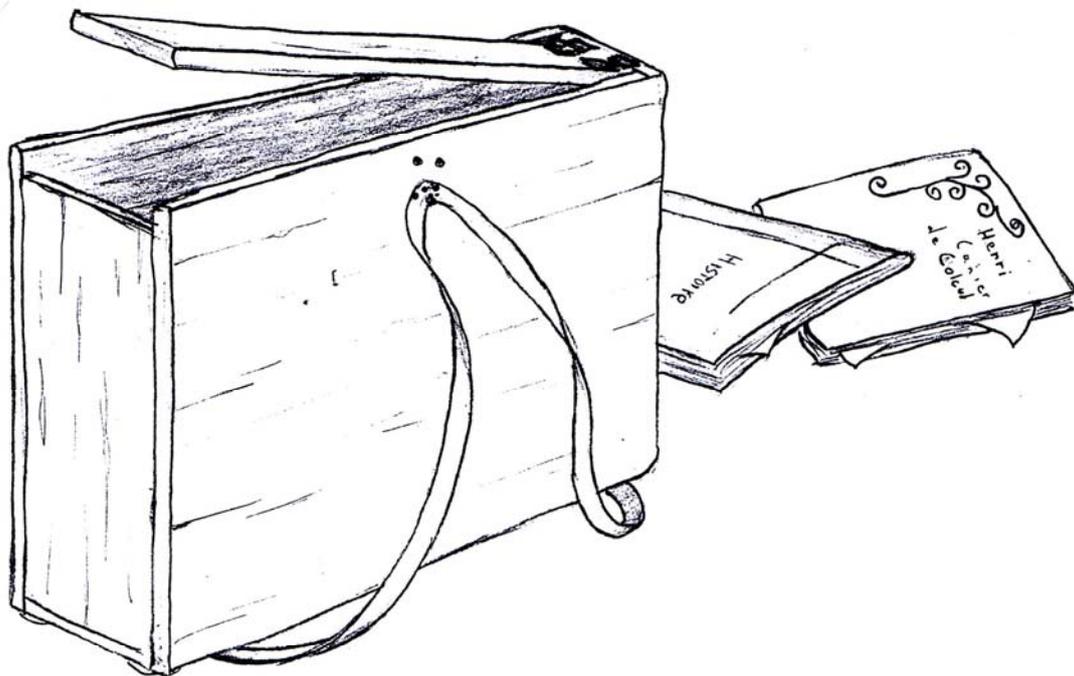
* Rochat Elie (1854)

* Rochat James (1877)

J'aime l'école parce que c'est là où l'on s'instruit, car nos parents n'auraient pas le temps de nous donner une aussi bonne instruction que Monsieur le régent. J'aime l'école, parce que c'est sur les bancs d'école que l'on se fait des amis. J'aime l'école parce que tous les jours nous nous trouvons à côté d'un même compagnon. J'aime l'école parce que c'est le beau temps de l'enfance. Quand on est jeune on a meilleur temps à apprendre que lorsqu'on est vieux, car on n'a pas le souci de beaucoup travailler. Quand on a pas d'instruction, on ne peut remplir aucune place. Celui qui a fréquenté l'école pendant toute sa jeunesse se trouve beaucoup mieux que celui qui ne l'a jamais fréquentée. Pendant l'école on ne peut pas babiller tant qu'on veut, mais c'est aux récréations que nous échangeons vite un petit mot avec nos camarades.

Composition du 14 novembre 1907 - Dans la forêt en automne.

Dans la forêt en automne tout est triste. Les feuilles jonchent le sol, et les arbres qui ont encore des feuilles sont bientôt dépouillés de leur



Le sac d'école à Toto,
frère de Fernand

manteau, car au moindre souffle la feuille s'envole car elle n'est pour ainsi dire pas soutenue aux rameaux des arbres. Quand le vent souffle, les branches s'entrechoquent, et ces bruits s'entendent à de grandes distances. Dans la forêt en automne, on n'entend plus que le croassement de quelques corbeaux, le sifflement du moineau, celui de la grive et celui du geai, oiseaux qui passent l'hiver dans nos contrées. Dans la forêt en automne, on entend le cor de chasse retentir, les aboiements du chien qui poursuit le gibier. On entend aussi les coups de hache des bûcherons qui abattent un arbre. Dans la forêt en automne, le craquement d'une branche s'entend à une grande distance. L'épaisseur des feuilles qui jonchent le sol est de 20 à 25 centimètres. Plus une fleur, elles sont toutes fanées. La monotonie règne dans la forêt.

* Lettre à un ami sur un gros orage

* Si j'étais riche

* Lettre à un frère absent

Soirs d'hiver

Les soirs d'hiver se passent les uns gaiement, les autres tristement. Quand la bise souffle, faisant tourbillonner la neige tombée les jours précédents, toute la famille est dans la chambre du ménage où un grand feu éclaire et chauffe la chambre. Devant le feu se trouve le grand-père tenant sur ses genoux le plus petit des enfants, tout en fumant sa pipe en merisier, il raconte quelques histoires pour distraire ceux qui sont assis autour de lui. Les plus grands font leurs devoirs pour l'école. La grand-mère qui file avec son rouet, la maman qui raccommode les bas ou bien tricote une bonne paire de bas pour le petit frère. A l'heure d'aller se coucher la grand'mère prend la vieille bible et lit un chapitre très intéressant, après quoi chacun

va se coucher, heureux et content de cette soirée passée ensemble. Mais les autres soirs se passent encore plus gaiement. Quand la neige est dure, chacun prend sa luge au grenier et va se glisser sur la belle pente qui est située derrière le village. Arrivés au haut de la pente, nous nous asseyons sur notre luge, et nous descendons avec la rapidité de l'éclair. Mais dans le milieu de la pente il y a un saut à faire, aussi il faut se tenir fort sur sa luge pour ne pas tomber. En voilà un qui ne se tient pas, arrivé au saut il va retomber un mètre plus bas dans la neige et la luge descend toujours la pente avec la rapidité de l'éclair, ceux qui remontent essayent de la retenir, mais ils ne peuvent pas; il se relève et court après sa luge qui est déjà arrêtée, il n'a point de mal, une petite égratignure à la main, mais cela ne l'arrêtera pas, il reprend sa luge et remonte la pente, et redescend, mais ce coup-ci sans tomber. Après une bonne glissade nous retournons à la maison pour faire nos devoirs d'école. Ces soirs-là se passent plus gaiement que ceux que nous passons ensemble dans la chambre du ménage.

* Les métaux utiles

* Une mauvaise action

* Les animaux utiles

* Lettre à un oncle

La bibliothèque de notre village - composition
du 18 février 1908.

Notre village possède une bibliothèque assez considérable ce qui ne se rencontre pas partout. La bibliothèque est organisée par un comité composé de cinq membres et d'un bibliothécaire qui est chargé de délivrer les livres. La bibliothèque contient mille quatre cents volumes. La bibliothèque est ouverte tous les dimanches afin que chacun puisse choisir ce

qui lui convient. Les livres ne sont livrés qu'en payant une petite indemnité. Cet argent sert à payer les frais de reliure et à l'achat de nouveaux livres. Les livres se divisent en quatre catégories: la 1ère comprend des livres religieux; la 2ème des contes, nouvelles, romans; la 3ème des livres historiques, géographiques; la 4ème des mélanges. Les principaux auteurs sont Jules Verne, Victor Hugo, Urbain Olivier, etc. La bibliothèque n'a pas seulement été créée dans le but d'instruire les gens, mais aussi dans celui de les divertir dans leurs moments de loisirs.

* Dans une gare

* Lettre à ses parents sur un accident survenu à Zermatt

Mon village - composition du 17 mars 1908

Mon village s'appelle les Charbonnières. Il est situé dans la Vallée de Joux, au bord du lac Brenet. Il est limité au nord par le lac Brenet, à l'est par celui de Joux, au sud par le village du Séchey et à l'ouest par le Mt Risoud qui sépare la Vallée de la France. Au milieu de mon village se trouve l'église surmontée d'un grand clocher. Dans le clocher se trouve deux cloches qui sonnent tous les dimanches pour appeler les paroissiens au culte. Mon village possède plusieurs magasins et plusieurs hôtels. Il se divise en deux parties: le haut du village à l'ouest et les Crettets à l'est. Les habitants de mon village vivent de l'horlogerie. Il est traversé par un petit ruisseau qui a sa source au sud du village et qui va se jeter dans le lac Brenet. A l'extrémité nord-ouest du village, se trouve le bureau des douanes. C'est de mon village que part la belle route de France.

* Mort de mon chien

* La pluie

L'emploi de mes vacances d'automne

Nous avons eu les vacances ces deux dernières semaines. Comme il a fait beau pendant les vacances, nous avons pu faire tous les travaux des champs. Le premier jour de vacances je me suis levé à six heures, je me suis aidé à soigner les vaches. A huit heures j'ai été au champ planter des pommes de terre. Depuis midi j'ai scié du bois jusqu'à deux heures, depuis deux heures j'ai été finir de planter les pommes de terre. A sept heures et demi je me suis en allé du champ, je me suis promené jusqu'à huit heures, après quoi j'ai été me coucher, content de mon premier jour de vacance. Les autres jours je me suis aidé à labourer et à épancher du fumier. C'est ainsi que mes vacances se sont passées. Je suis rentré à l'école content de mes vacances.

* La chèvre

* Les plantes utiles

* Bien mal acquis ne profite pas

* Lettre à un ami

* La chute des feuilles

* Population d'Europe

* La glace

Emploi de mes vacances de Noël et Nouvel-An

Charbonnières, le 12 janvier 1909

Cher cousin,

Nous avons eu dix jours de congé, depuis le vingt-quatre décembre jusqu'au quatre janvier à une heure de l'après-midi. Voici à quoi je les ai employées. Le premier jour de congé je me suis levé à six heures pour aller gouverner nos vaches, je leur

mis à manger, je les ai traités, après quoi j'ai été déjeûner. Après déjeûner, j'ai été les faire boire après quoi je les ai étrillées, bouchées, il m'a fallu aller abattre du foin. A midi j'avais fini mon ouvrage, j'ai dîné, je me suis lavé et je suis allé patiner avec les autres garçons du village. A quatre heures je suis revenu goûter et gouverner. A neuf heures je suis allé me coucher. Le lendemain je me suis levé à six heures pour aller au café vaudois m'aider à soigner les vacherins, j'ai été tout le jour à la cave et je ne veux pas te décrire cette journée. Tous les autres jours je suis allé faire le même ouvrage. Enfin le jour de l'an est arrivé. En me levant je suis allé souhaiter la bonne année à mes parents de qui j'ai reçu un cadeau, un portemonnaie dont j'ai été bien content. L'après-midi je suis allé patiner sur le lac de Joux, car le lac Brenet était couvert de neige. Le soir nous nous sommes amusés chez nous. Le deux la Société de développement a organisé une vente où je me suis beaucoup amusé. Il y avait beaucoup de jeux entre autres le jeu des bouteilles, des caramels, la pêche miraculeuse, etc... Voici comme j'ai employé mes vacances.

Reçois, cher cousin, les
meilleures salutations de
Fernand Rochat

Un peu enfantin!! Il aurait fallu parler aussi de Noël.

3/ Textes de Fernand Albert Rochat, né en 1894.
Année scolaire 1908-1909.

* Métamorphoses du papillon

* Les fleurs

Un jour de congé

Charbonnières, le 6 - 2 - 1909

Cher ami,

Nous avons eu un jour de congé la semaine passée. Voici comme je l'ai employé. A six heures je me suis levé, je me suis lavé, je me suis rechargé un peu car nous avions envie d'aller faire une course de skis sur le Mont-Tendre avec quelques garçons du village. A neuf heures nous partîmes dans l'espoir d'atteindre le sommet avant une heure de l'après-midi. Mais la pente étant un peu raide, il nous fallut ôter nos skis afin de pouvoir monter. Comme il y avait beaucoup de neige à brasser, nous mêmes beaucoup plus de temps que nous ne pensions et nous n'arrivâmes en haut qu'après deux heures. Nous arrivâmes en haut tous plus fatigués et plus mouillés les uns que les autres. L'appétit nous avait pris et c'est avec bon coeur que nous mangeâmes un morceau de pain avec un peu de viande. Nous sommes restés encore un moment afin de nous reposer suffisamment pour être plus dispos à reprendre le chemin du village. C'était trois heures et demie quand nous nous sommes décidés à repartir. En passant dans un bois en dessus du Mont-du-Lac, le ski à un de mes camarades a butté contre un sapin et s'est cassé. Nous sommes arrivés au village à six heures, contents de notre journée de congé.

Reçois, cher ami, les meilleures salutations de ton dévoué

Fernand Rochat

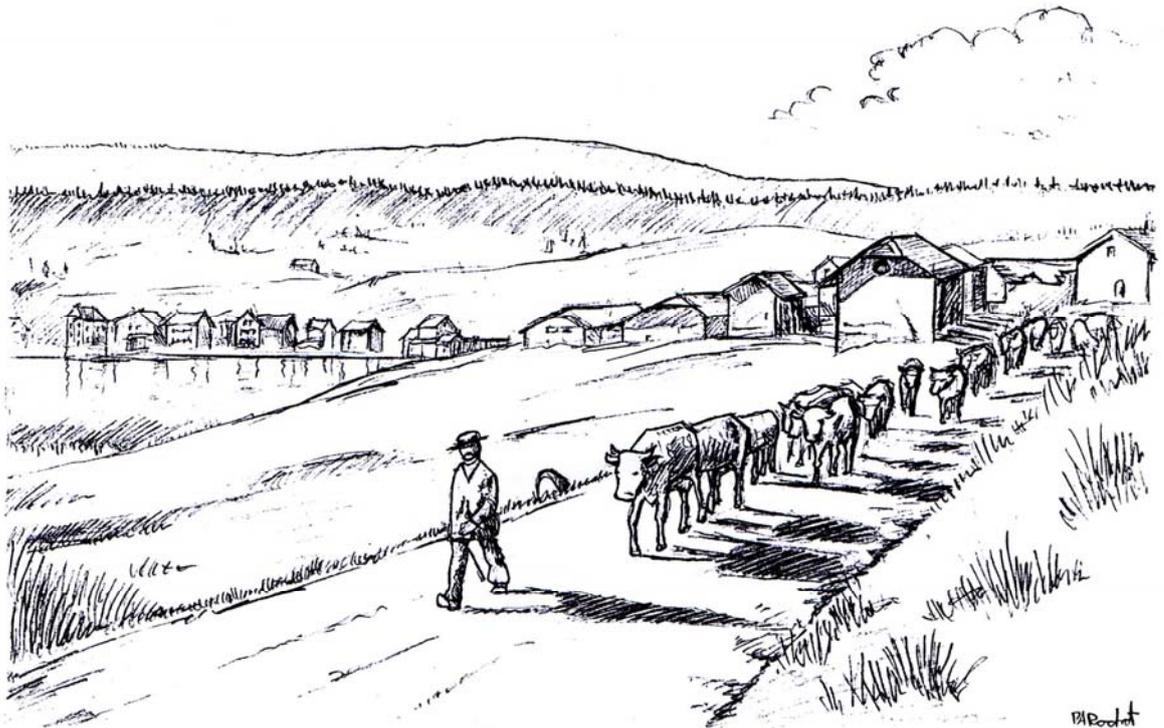
* L'homme propose et Dieu dispose

Ma première paire de skis - composition du 2 mars 1909.

Depuis longtemps je désirais avoir une paire de skis car tous mes camarades en ont déjà et cela me fait chagrin de les voir aller tous les jours s'amuser dans les champs avec leurs skis. J'avais parlé à mon oncle qui est charvonn de l'envie que j'avais

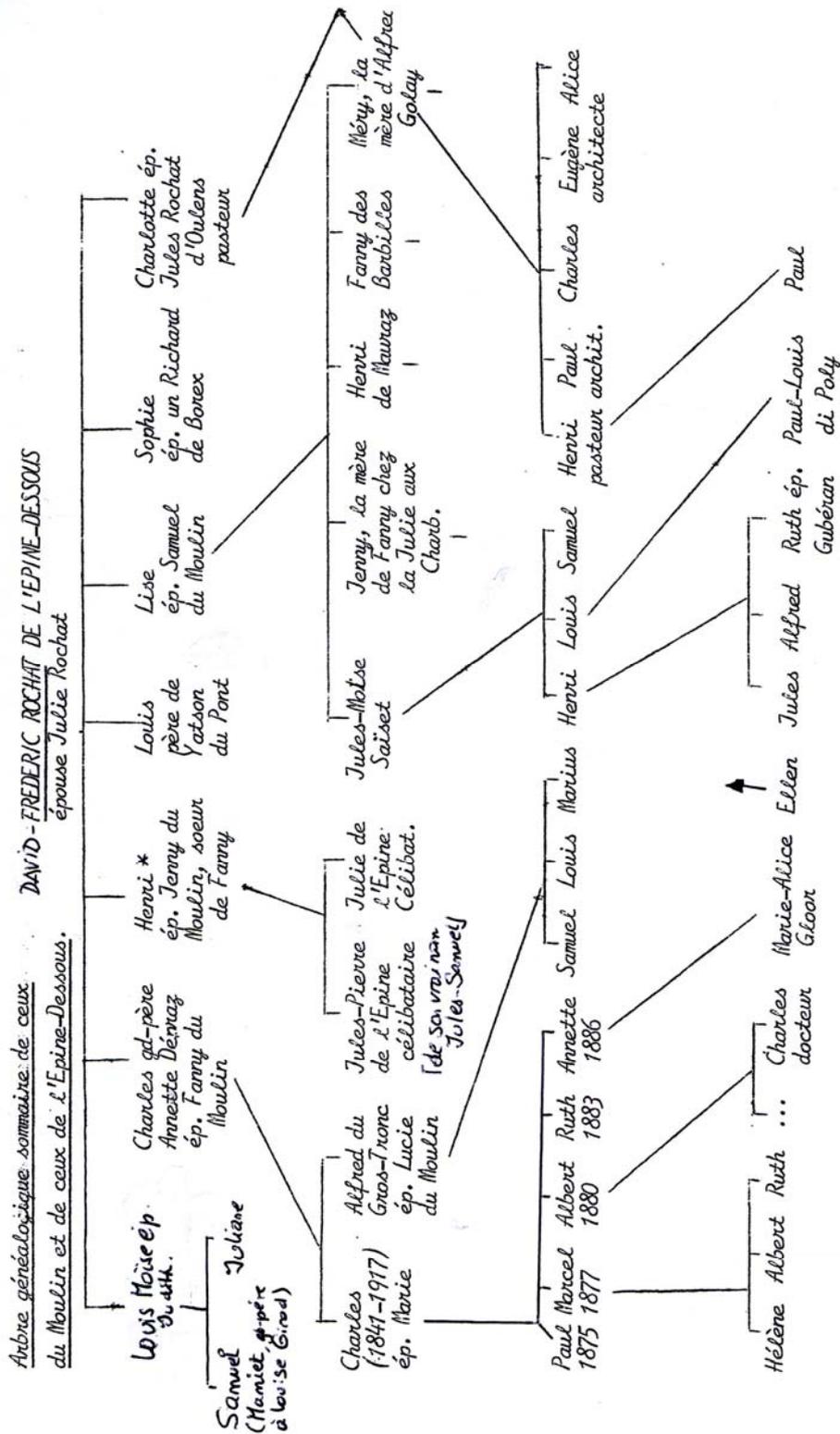
d'avoir une paire de skis. Il m'avait promis de m'en envoyer pour mon nouvel-an. Le jour de l'an est arrivé. Je regarde à tous les trains si le facteur apportait des skis, mais au premier train celui-ci n'apportait que quelques paquets. Le soir est arrivé sans que j'aie reçu ce que je désirais si ardemment, et j'étais tout désappointé en pensant que mon oncle m'avait oublié. J'allai me coucher à neuf heures.

Le lendemain je suis allé trouver mon oncle qui demeure aux maisons foraines du village. A midi je suis revenu à la maison et quelle ne fut pas ma surprise en entrant dans la chambre de voir une belle paire de skis adressées à mon nom; mon premier cri fut: des skis! des skis! Je me dépêchai de dîner afin d'aller les essayer. Après avoir dîné je les mis à mes pieds et je partis dans les champs pour les essayer. Je ne pouvais pas monter en haut les moindre petits crêts tellement ceux-ci glissaient. Je suis enfin arrivé en haut d'une pente et je voulus essayer de descendre, mais je n'allai pas dix mètres sans tomber. Je me suis amusé tout l'après-midi, et le soir je suis rentré à la maison pour écrire une lettre à mon oncle afin de le remercier de la bonne intention qu'il a eue à mon égard.



1911 Root

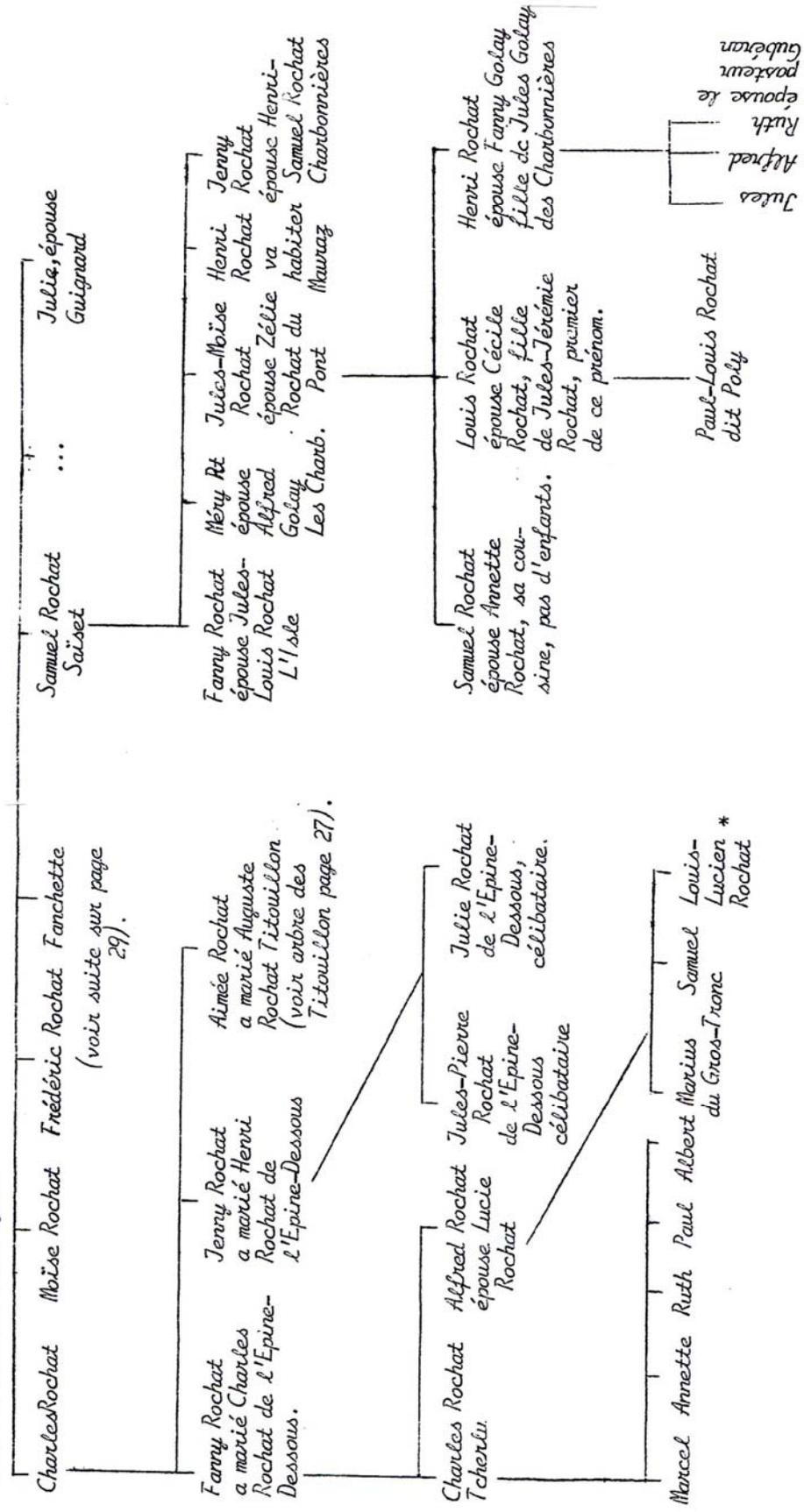
Compléments



N.B: faire attention à la descendance de Charlotte et de Jules Rochat d'Oulens; comme il n'y avait pas assez de place pour la faire figurer sur la ligne de la même génération, nous l'avons descendue d'un rang; pour retrouver les parents d'une même génération, il conviendra donc de remonter toute cette descendance d'un rang.

* Les 2 enfants d'Henri et de Jenny sont restés célibataires. L'Épine-Dessous de ven sans mariée finalement par ceux de l'Épine-Dessous de bise.

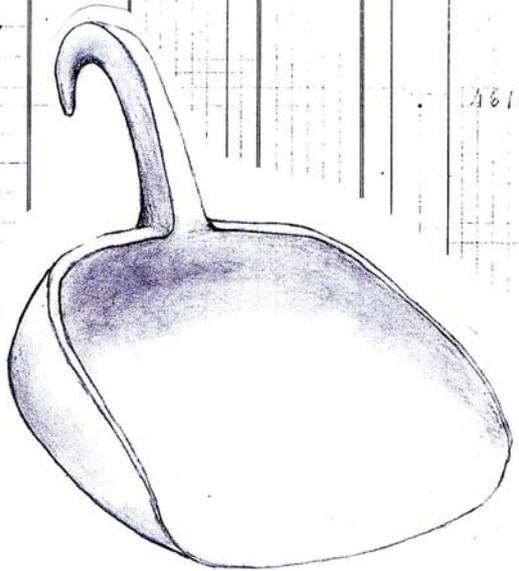
ARBRE GENEALOGIQUE DES SAÏSET (se recoupe naturellement avec l'arbre généalogique de ceux de l'Épine-Dessous et de ceux du Moulin, et l'arbre généalogique des Mouissons. Henri-Frédéric Rochat régent



* Ne pas confondre avec Louis-Lucien Rochat, fondateur de la Croix-Bleue.

Possessions Epine - Moulin

CADASTRE		PLAN		DESIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
ARTICLE	F ⁿ	N ^o	PERCHES Ares			Pieds	CLASSE N ^o		PRIX par PERCHE		PRIX par ARTICLE Francs
									Fr	Cent	
2497	55	68	47	52	Pâturage	528			2,50		
				Pâturage de l'Epine. Limites: les articles 2540, 2503, 211, & 2526.							
2498	56	91	11	52	Pâturage	128			9.-		
				Pâturage de 11 ares 52 centiares. Limites: les articles 2452, 2502, 2495, 1806, 1807, 1805, 1808, 2452 & 1803.							
2499	56	38	0	25	Bâtiment	2	75				
				A l'Epine. Couvert de fontaine de 26 centiares. Limites: enclavé dans dans l'article 2500.							
2500	56	39	6	66	Pâturage	74			2,50		
				A l'Epine. Pâturage de 6 ares 66 centiares. Limites: les articles 2487, 2457, le chemin public des Charbonnières à l'Epine & l'art. 2453.							
2501	56	40	94	60	Pâturage	1050			2,50	236	
				Pâturage de 94 ares 50 centiares. Limites: les articles 2495, 2503, 2995, 2480, 2991, 2517-2993, 2516, 2448, le chemin public des Charbonnières à l'Epine & l'art. 2455, 2456, 1807 & 1806.							
2502	57	22	177	75	Pâturage	1975			2,50	444	
				Pâturage de 177 ares 75 centiares. Limites: les articles 2432, 219, 2527, 2461, 2496, 2498, 2462, 2486, 2519 & 2518.							
2503	57	24	1846	80	Pâturage	20520			2.-	3694	
				Pâturage de 1846 ares 80 centiares. Limites: les articles 1055, 2490, 1056, 3168, 3167, 2497, 2540, 2480, 2995, 2501, 2496 & 2490.							



Rochat Charles Henri et Jules Henri feu David Frédéric

541.

CADASTRE ARTICLE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	F. ^o	N. ^o			PERCHES Ares.	Pieds		CLASSE N. ^o	PRIX par PERCHE Fr. Cent	PRIX par ARTICLE Francs.
2504	15	11	<i>Le Crêt du Sort</i> Champ de 3 ares 78 centiares. Limites: la route de Mages à La Vallée, les articles 3294, 3039, l'ancienne route et l'act. 1050.	Champ	42	78			22.-	83
2505	50	71	<i>Le Crêt du Sort</i> Champ de 8 ares 19 centiares. Limites: les articles 2578, 2703, 3053, 3297 et 2845.	Champ	91	19			22.-	180
2506	51	13	<i>Dessous la Grande Côte</i> Champ de 18 ares 90 centiares. Limites: les articles 510, 2833, 2879, 2651, 2880, 2830, 1220 et 2798.	Champ	210	90			18.50	350
2507	53	17	<i>Derrière Billard</i> Champ de 25 ares 18 centiares. Limites: les articles 3028, 2660, 3060, 3183, 2473 et 3108.	Champ	257	50			18.50	129
2508	54	37	<i>A la Repière</i> Champ de 32 ares 94 centiares. Limites: les articles 2884, 3061, 3147, 2445, 2924 et 2746.	Champ	366	94			24.-	791
2509	54	11	<i>Au Gros Troncs</i> Champ de 54 ares 9 centiares. Limites: les articles 2759, 2749, 3031, 2424, 2387 et 2925 et 2747.	Champ	601	09			25.-	1352
2510	55	10	<i>Es Frainoz</i> Champ de 15 ares 62 centiares. Limites: les articles 2425, 2523, 3187 et 3064.	Champ	173	50			22.-	344
2511	55	30	<i>Es Frainoz</i> Champ de 61 ares 2 centiares. Limites: les articles 3095, 2525, 2989, 2513, 2666, 2524, 2446, 3063 et 3094.	Champ	678	02			22.-	1342
2512	55	39	<i>Champ de la Robaz</i> Champ de 30 ares 60 centiares. Limites: les articles 2448, 2525, 3095 et le chemin public des Charbonnières à l'Épine.	Champ	340	60			24.-	734
2513	55	12	<i>Es Frainoz</i> Champ de 22 ares 11 centiares. Limites: les articles 2989, 2996, 2526, 2666 et 2511.	Champ	219	11			24.-	538

542.

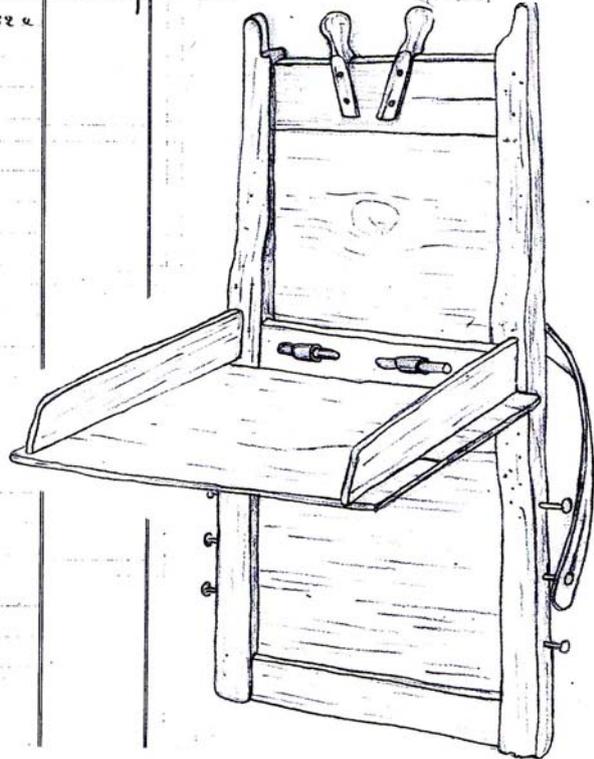
suite. *Rochat Charles Henri et Jules Henri feu David
Frédéric.*

CADASTRE	PLAN		DESIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FONI		
	ARTICLE	F. ^o			N. ^o	PERCHES Ares		Pieds	Francs.	CLASSE N. ^o
2514	55	56	<i>A l'Epine</i> Logement Grange. V. élevée de 3 axes 8 centiares. Limites: les articles 2517-2993, 2992, 2517-2993, 2991 & 2515 & 2516.	Bâtiment	3 08	25				
2515	55	57	<i>A l'Epine</i> Jardin de 1 axe 11 centiares. Limites: les articles 2514, 2991 & 2516.	Jardin	1 04	60			52.-	
2516	55	58	<i>A l'Epine</i> Pré de 22 axes 50 centiares. Limites: les articles 2501, 2517-2993, 2514, 2515, 2991, 2517-2993, 2994, 2540, 2996, 2525 & 2448.	Pré	22 50	250			27.-	
2517	55	61	<i>A l'Epine</i> Les deux tiers d'une place indivise de 3 axes 27 centiares en totalité. Pauter tiers forme Carrière 2993. Limites: les articles 2501, 2994, 2516, 2514, 2992, 2514 & 2516.	Place	2 18	20				
2518	56	10	<i>Champ à la Tante</i> Bois de 36 axes. Limites: les articles 2430, 2481, 2482, 2502, 2519 & 2450.	Bois	36	100			2.-	
2519	56	11	<i>Champ à la Tante</i> Champ de 30 axes 24 axes. Limites: les articles 2518, 2502, 2486, 2541, 2484 & 2449.	Champ	30 24	336			7.-	
2520	61	21	<i>Champs aux Chèvres</i> Champ de 18 axes 32 centiares. Limites: les articles 3069, 2958, 2494, 2885 & 3070.	Champ	18 32	203 50			24.-	
2521	45	79	<i>Les Combes à Poivre</i> Champ de 18 axes 86 centiares. Limites: les articles 2993, 2596, 2642, 618, 2820 & 3084.	Champ	18 86	209 50			23.-	
2522	52	42	<i>Les Brûlées</i> Champ de 13 axes 23 centiares. Limites: les articles 2621, 2654, 2802, 3058 & 2707.	Champ	13 23	147			27.-	

511.

Rochat Charles Henri feu David Frédéric.

CADASTRE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FOYD		
	ARTICLE	F.°			N.°	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE	PRIX par PERCHE
2523	55	9	<i>Es Frainoz</i> Champ de 12 ares 78 centiares. Limites : les articles 2539, 3063, 3187, 2510 et 2425.	Champ	12	78				
2524	55	31	<i>Les Crêts de l'Épine</i> Champ de 16 ares 61 centiares. Limites : les articles 2511, 2666, 3188, 3065 et 2446.	Champ	16	61				
2525	55	40	<i>Champ de la Robaz</i> Champ de 29 ares 61 centiares. Limites : les articles 2512, 2448, 2516, 2996, 2989, 2511 et 3095.	Champ	29	61				
2526	55	67	<i>Champ devant la Maison</i> Champ de 17 ares 19 centiares. Limites : les articles 2996, 2540, 2497, 211, 2479, 2990 et 2513.	Champ	17	19				
2527	57	21	<i>Pâturage de l'Épine</i> Champ de 34 ares 2 centiares. Limites : les articles 219, 2493, 2461 et 2502.	Champ	34	02				
2528	61	17	<i>Sur le Replat</i> Champ de 30 ares 24 centiares. Limites : les articles 2999, 2414, 2462 et 2414.	Champ	30	24				

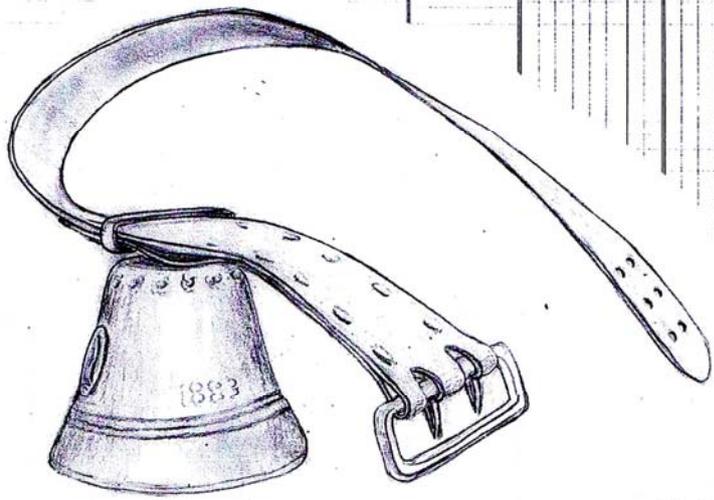


Rochat Julie Fanny veuve Charles Louis Samuel Rochat

545.

femme de Charles Henri.

FABASTHE	PLAN		NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FONDS		
	ARTICLE	F. ^o		N. ^o	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE	PRIX par PERCHE
2529	8	15	Derrière les Vissourches <i>Champ de 15 ares 98 centiares. Limites: les articles 2900, 2637, 3134, 2352, 3135, 2389, 3207 & 2390.</i>	Champ	177	50		14,50	232
2530	15	73	Les Combes à poivre <i>Champ de 30 ares 12 centiares. Limites: les articles 2511, 2726, 2922, 1015 & 603.</i>	Champ	338	12		15,50	472
2531	19	34	A la Sagne <i>Pré de 10 ares 85 centiares. Limites: les articles 2645, 2792, 2119, 2923, 2548, 2532 & 3170.</i>	Pré	120	50		26,—	282
2532	19	11	A la Sagne <i>Champ de 71 centiares. Limites: les articles 2531, 2577, 3017 & 663.</i>	Champ	8	90		32,—	24
2533	51	37	Cul de l'Étang <i>Pré de 17 ares 6 centiares. Limites: les articles 318, 2895, 2600 & 611.</i>	Pré	177	01		13,50	230
2534	55	22	Les Champs de Fainchière <i>Champ de 11 ares 30 centiares. Limites: les articles 2549, 3120 & 614.</i>	Champ	125	50		17,50	198



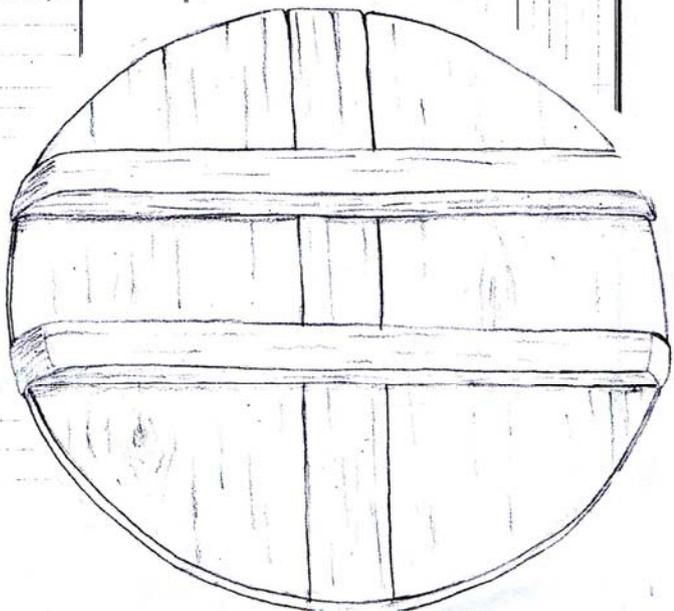
516.

Rochat Jules Henri feu David Frédéric.

CADASTRE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	ARTICLE	F. ^o			N. ^o	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE N. ^o	PRIX par PERCHE Fr Cent
2535	19	54	<i>A la Sagne</i> <small>Champ de 1are 10cent.</small> <small>Limites: les articles 2873, 2699, 1221, 2715, 2398 & 2855.</small>	Champ	15	40			32.—	
2536	52	19	<i>Combe de Grand Billard</i> <small>Champ de 18ares. Limites: les articles 3171, 2138, 2537, 3027, 2936 & 3171.</small>	Champ	200	00		18,50		3.
2537	52	20	<i>Combe de Grand Billard</i> <small>Bois de 5ares 76 centiares. Limites: les articles 2536, 2439, 3158 & 3027.</small>	Bois	64	76		3.—		
2538	51	29	<i>Sur les Replats</i> <small>Champ de 11 ares 39 centiares. Limites: les articles 2444, 2748, 2573, 3145, & 2721.</small>	Champ	126	39		22.—		23
2539	55	6	<i>Es Grands Champs</i> <small>Champ de 20 ares 30 centiares. Limites: les articles 2988, 3094, 3063, 2523, 2125 & 2722.</small>	Champ	295	30		24.—		48
2540	55	65	<i>Champ devant la Maison</i> <small>Champ de 40 ares 86 centiares. Limites: les articles 2994, 2480, 2503, 2497, 2996 & 2516.</small>	Champ	454	86		18,50		75
2541	56	17	<i>Derrière l'Épine</i> <small>Champ de 22 ares 59 centiares. Limites: les articles 2519, 2486, 2485, & 2484.</small>	Champ	251	59		15,50		3.
2542	57	18	<i>Les Petites Cernies</i> <small>Champ de 29 ares 70 centiares. Limites: les articles 2193, 2160, 223 & 2461.</small>	Champ	330	70		1.—		1

Rochat Louise Jenny s'en Charles Louis Samuel Rochat 547.
femme de Jules Henri.

CADASTRE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	ARTICLE	F.°			N.°	PERCHES Ares		Pieds 0/100	CLASSE N.°	PRIX par PERCHE Fr. Cent
25A3	9	8	<i>Les Scrotaz</i> Champ de 86 ares 4 centiares. <i>Limites: les articles 2834, 2901, 2807, 655, 1333, 1201, 1310, 1610. v. 1629.</i>	Champ	95	6			9,—	774
25A4	45	72	<i>Les Combes à poivre</i> Champ de 20 ares 7 centiares. <i>Limites: les articles 602, 2726, 2530, 2672, 2596 v. 2688.</i>	Champ	223	07			21,—	421
25A5	45	89	<i>Les Prés des Crulies</i> Pré de 11 ares 25 centiares. <i>Limites: les articles 2907, 2785, 2789, 2867, 2838, 2816 v. 2819.</i>	Pré	125	35			10.50	118
25A6	49	8	<i>A la Sagne</i> Pré de 1 ares 52 centiares. <i>Limites: les articles 2827, 3105, 2577, 2418 v. 3020.</i>	Pré	17	53			24,—	37
25A7	49	11	<i>A la Sagne</i> Pré de 1 ares 16 centiares. <i>Limites: les articles 2546, 3105, 2873, 3027 v. 2418,</i>	Pré	12	90			32,—	37
25A8	49	35	<i>A la Sagne</i> Pré de 1 ares 65 centiares. <i>Limites: les articles 2531, 2768 v. 2597.</i>	Pré	18	30			32,—	53
25A9	55	21	<i>Les Champs de Sainchère</i> Champ de 11 ares 52 centiares. <i>Limites: les articles 3065, 3030, 3120, 2534. v. 2983.</i>	Champ	128	52			17.50	202



Rochat Euphrasie Aimée Sicu Charles Louis Emanuel
Rochat femme de Charles Auguste.

555.

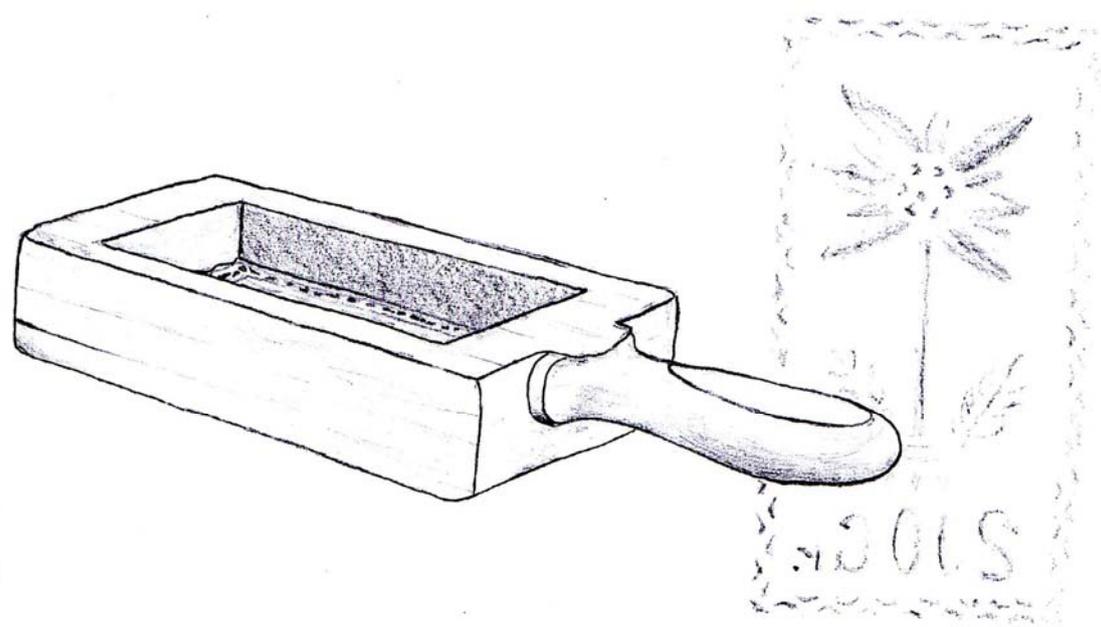
FADASTRE	PLAN		NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS			
	ARTICLE	F. ^o		N. ^o	DÉSIGNATION des immeubles		PERCHES Ares	Pieds	CLASSE N. ^o	PRIX par PERCHE Fr. Cent.
2594	8	12	Pré	Vers la Beaume	231	84			10,50	219
			Pré de 20 ares 84 centiares. Limites: les articles 3131, 2865, 1039, 2636 y 1300.							
2595	45	17	Champ	La Guénetaz	69	96			28	175
			Champ de 6 ares 26 centiares. Limites: les articles 2580, 2609, 2380, 2818 y 2670.							
2596	45	78	Champ	Les Combes à poivre	184	56			23	381
			Champ de 16 ares 56 centiares. Limites: les articles 2908, 2688, 2577, 2672 y 2521.							
2597	49	36	Champ	A la Sagne	18	61			32	52
			Champ de 1 are 61 centiares. Limites: les articles 2543, 1871, 2888, 3077 y 2532.							
2598	50	21	Champ	Les Prés de l'Étang	84	61			12,50	95
			Champ de 7 ares 61 centiares. Limites: les articles 3088, 2973, 2934, 3050, 2677 y 2386.							
2599	51	39	Bois	La Sablière	58	92			3	16
			Bois de 5 ares 22 centiares. Limites: les articles 2600, 2895, 2902 y 3090.							
2600	51	40	Pré	Cul de l'Étang	208	77			13,50	253
			Pré de 18 ares 77 centiares. Limites: les articles 2535, 2599, 3089, 3091 y 611.							
2601	55	26	Champ	La Combe du Chenailon	124	16			24	268
			Champ de 11 ares 16 centiares. Limites: l'article 611, le chemin public des Charbonnières à Bon Port. y les act. 3029, 2727 y 2783.							
2602	55	27	Champ	La Combe du Chenailon	39	95			8	24
			Champ de 2 ares 25 centiares. Limites: l'article 615, la grève du lac Biwet, l'act. 1872 y le chemin public des Charbonnières à Bon Port.							

Possessions Saisies

CADASTRE		PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS	PRIX par ARTICLE	CLASSE	P PE Fr		
ARTICLE	F ^o	N ^o	PERCHES			Ares	Pieds					Francs.	N ^o
3098	7	46	13	68	152								
				<i>Derrière les Vissourches</i>	Pré								
				<i>Pré de 13 ares 68 centiares. Limites: les articles 336, 1274, 335, 1598, 1639, 1697 & 972.</i>									
3099	8	39	21	69	241						16		
				<i>A la Cabinella</i>	Champ								
				<i>Champ de 21 ares 69 centiares. Limites: les articles 1762, 2978, 3078, 2416, 2637, 2900, 522 & 3133.</i>									
3100	48	7	0	77	8	50					65		
				<i>Les Charbonnières</i>	Jardin								
				<i>Jardin de 77 centiares. Limites: la rue publique & les articles 3016, 2763 & 2764.</i>									
3101	48	16	4	59	51						A		
				<i>Les Charbonnières</i>	Pré								
				<i>Pré de 4 ares 59 centiares. Limites: la rue publique & les articles 2694, 2696, 2554, 647 & 2808.</i>									
3102	48	51	1	55	17	20							
				<i>Les Charbonnières</i>	Bâtiment								
				<i>Pré de 1 ares 55 centiares, dans lequel se trouve une cave de 18 centiares & un sâlon de 25 centiares, faisant partie de l'article 2765. Limites: les articles 3104, 3017, 3103 & 2765.</i>									
3103	48	52	0	10	1	10							
				<i>Les Charbonnières</i>	Place								
				<i>Place de 10 centiares. Limites: l'article 3102, la rue publique & l'art. 2765.</i>									
3104	48	53	10	62	118						3		
				<i>Les Charbonnières</i>	Pré								
				<i>Pré de 10 ares 62 centiares. Limites: les articles 2769, 2811, 2872, 208, 3019, 3102, 2767, 2826 & 3023.</i>									
3105	49	9	3	58	39	75					2		
				<i>A la Sagne</i>	Pré								
				<i>Pré de 3 ares 58 centiares. Limites: l'article 2827, le chemin du Bureau & les art. 3097, 2873, 2547 & 2546.</i>									
3106	50	62	23	13	257						2		
				<i>Le Bugnon</i>	Champ								
				<i>Champ de 23 ares 13 centiares. Limites: les articles 2737, 3062, 3295, la route de Mayes à St-Salée & les art. 3194 & 2982.</i>									
3107	52	24	68	58	762						12		
				<i>Les Landes</i>	Champ								
				<i>Champ de 68 ares 58 centiares. Limites: les articles 3010, 2471, 2800, 2707, 2915, 2422, 2836 & 2779.</i>									

suite. *Rochat Jules Moïse Samuel et Charles Henri* 639.
feu Henri Frédéric Samuel.

CADASTRE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	ARTICLE	F.°			N.°	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE N.°	PRIX par PERCHE Fr. Cent
3108	53	45	<i>Derrière Billard</i> Champ de 15 ares 66 centiares. Limites: les articles 3237, 2507, 2473, 3109, 2441 et 3059.	Champ	15	66			11,50	180
3109	53	49	<i>Derrière Billard</i> Champ de 13 ares 91 centiares. Limites: les articles 2441, 3108, 2473, 2846, 3074 et 2938.	Champ	13	91			12,50	174



610. *Suite. Rochat Jules Moïse Samuel et Charles Henri
 feu Henri Frédéric Samuel.*

CADASTRE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FOND		
	ARTICLE	F ^o			N ^o	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE N ^o	PRIX par PERCHE Fr. Cent.
3110	8	59	<i>Champ à Pilate</i> <small>Champ de 32 ares 31 centiares. Limites: les articles 3080, 1637, 3132, 1275, 1598 et 1330.</small>	Champ	32	31			14,50	
3111	45	A	<i>Le Bugnon</i> <small>Logement, grange et écurie de 3 ares 24 centiares. Limites: les articles 3112, et 3113.</small>	Bâtiment	3	27				
3112	45	5	<i>Le Bugnon</i> <small>Place de 4 ares 95 centiares. Limites: la route de Morgez à La Vallée, l'article 1042, 3122, l'ancienne route et les art. 3115, 3111 et 3115.</small>	Place	4	95				
3113	45	6	<i>Le Bugnon</i> <small>Jardin de 2 ares 54 centiares. Limites: la route de Morgez à La Vallée, les articles 3112, 3111, 3112, l'ancienne route et l'art. 3121.</small>	Jardin	2	54			62	
3114	46	6	<i>La Guénétaz</i> <small>Pré de 4 ares 48 centiares. Limites: l'article 3220, la route de Morgez à La Vallée, et les art. 2643 et 3115.</small>	Pré	4	48			26	
3115	46	8	<i>La Guénétaz</i> <small>Pré de 4 ares 1 centiares. Limites: les articles 3220, 3114, 2643, 2965, 2644 et 3127.</small>	Pré	4	01			26	
3116	50	9	<i>Les Prés de l'Étang</i> <small>Pré de 21 ares 92 centiares. Limites: les articles 2822, 2877, un ruisseau et l'art. 2830.</small>	Pré	21	92			7	
3117	50	38	<i>Les Prés de l'Étang</i> <small>Bois de 4 ares 95 centiares. Limites: les articles 2620, 2902, 2895 et 3118.</small>	Bois	4	95			3	
3118	50	39	<i>Les Prés de l'Étang</i> <small>Pré de 11 ares 52 centiares. Limites: les articles 2619, 3117, 2533 et 2820.</small>	Pré	11	52			13,50	
3119	51	8	<i>Dessous la Grande Côte</i> <small>Champ de 37 ares 71 centiares. Limites: les articles 2661, 2971, 2706, 2879, 2833 et 3051.</small>	Champ	37	71			18,50	

suite. *Rochat Jules Moïse Samuel et Charles Henri*
feu Henri Frédéric Samuel.

611

CADASTRE ARTICLE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	F.°	N.°			PERCHES Ares	Pieds		CLASSE N.°	PRIX par PERCHE Fr. Cent	PRIX par ARTICLE Francs.
3120	55	35	<i>Vers Bon Port</i> <i>Champ de 20 ares</i> 34 centiares. Limites: les articles 2807, 2691, 2657, 610, 2524, 2523 & 2761.	Champ	20	3/4			17.50	356
3121	45	63	<i>Le Bugnon</i> <i>Champ de 6 ares 93 centiares</i> Limites: la route de Marges à La Vallée, l'article 3113, l'ancienne route & les n.°s 3122 & 3294.	Champ	6	93			30.-	208
3122	45	du 35	<i>Le Bugnon</i> <i>La demi d'uns places</i> indivise de 66 centiares en totalité. Autre demi forme l'article 1049. Limites: la route de Marges à La Vallée, les articles 1047, 1048, l'ancienne route & l'art. 3112.	Place	0	33				



622.

Rochat Edouard Samuel Jean Louis Moïse.

Possessions famille Gros-Elie

CADASTRE	PLAN		DESIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FC	
	ARTICLE	F.°			N.°	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE
2986	50	45	Les Prés de Jean Goy <i>Pie de 11 ares 58 centiares. Limites: au ruisseau et les articles 2831, 2932 et 3024.</i>	Pré	162	58			15,5
2987	52	4	Sur les Crêts <i>Champ de 17 ares 37 centiares. Limites: les articles 3172, 2937, 3056 et 3171.</i>	Champ	193	37			14,5
2988	55	1	Es Grands Champs <i>Champ de 83 ares 7 centiares. Limites: le chemin public des Charbonnières à l'Épine, les articles 3095, 3094, 2539, 2722, 3062, le chemin public des Charbonnières à la Cour et les art. 3191 et 2950.</i>	Champ	923	07			24,-
2989	55	41	Es Frainoz <i>Champ de 23 ares 40 centiares. Limites: les articles 2996, 2513, 2511 et 2525.</i>	Champ	260	40			24,-
2990	55	44	Es Frainoz <i>Champ de 9 ares. Limites: les articles 2513, 2526, 2479, 2714, 3188 et 2666.</i>	Champ	100	00			21,-
2991	55	59	A l'Épine <i>Jardin de 58 centiares. Limites: les articles 2516, 2514 et 2516.</i>	Jardin	6	40			52,-
2992	55	60	A l'Épine <i>Logement, grange et écurie de 1 ares 43 centiares. Limites: les articles 2993-2517 et 2514.</i>	Bâtiment	15	90			
2993	55	61	A l'Épine <i>Le tiers d'une place indivise de 3 ares 27 centiares en totalité. Les deux autres tiers forment l'article 2517. Limites: les articles 2501, 2994, 2516, 2514, 2992, 2514 et 2516.</i>	Place	12	10			
2994	55	62	A l'Épine <i>Pie de 11 ares 88 centiares. Limites: les articles 2501, 2480, 2510, 2516 et 2517-2993.</i>	Pré	132	88			24,-
2995	55	63	Champ devant la Maison <i>Champ de 22 ares 55 centiares. Limites: les articles 2501, 2503 et 2480.</i>	Champ	250	50			11,5

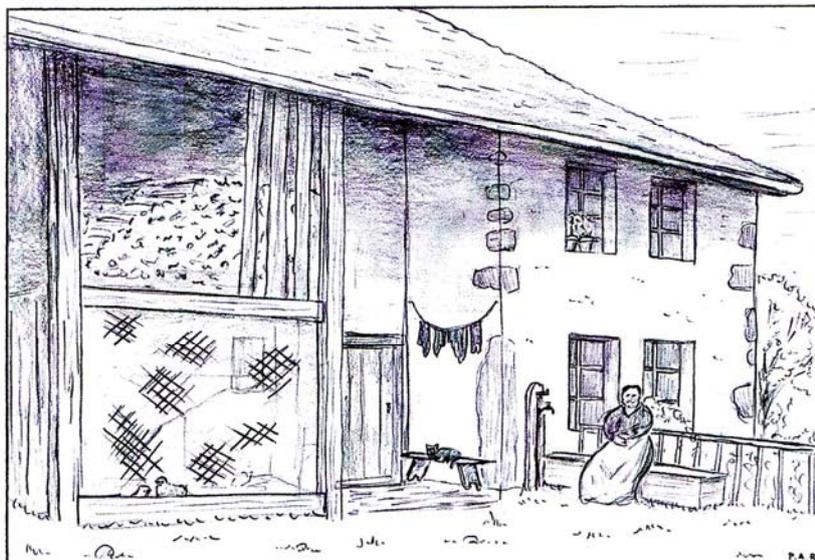
suite. *Rochat* Edouard Samuel seu Louis Moïse.

623.

CADASTRE	PLAN		NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	ARTICLE	F. ^o		N. ^o	DÉSIGNATION des immeubles		PERCHES Ares	Pieds	CLASSE N. ^o
2996	55	66	Champ devant la Maison	Champ	17 193	37		24.-	117
			<i>Champ de 17 ares 37 centiares. Limites: les articles 2516, 2510, 2526, 2513, 2989 et 2525.</i>						
2997	55	70	Vers Bon Port	Champ	19 135	20		13,50	165
			<i>Champ de 19 ares 20 centiares. Limites: les articles 211, 3167, le chemin public des Charbonnières à Bon Port et l'art. 2592.</i>						
2998	55	71	Vers Bon Port	Champ	5 58	27		2.-	11
			<i>Champ de 5 ares 27 centiares. Limites: l'article 3167, la grève du lac Brevet, l'article 2593 et le chemin public des Charbonnières à Bon Port.</i>						
2999	61	18	Sur le Replat	Champ	15 170	30		16,50	252
			<i>Champ de 15 ares 30 centiares. Limites: les articles 2414, 2451, 3190, 2484, 2414 et 2528.</i>						

Notes sur la famille du Gros Elie

On l'a vu, celle-ci tenait montagne, aux Loges, près des Laisinettes. Paraît que la montée là-haut était à chaque fois fastueuse, de quoi "rupe" une partie déjà des bénéfices à venir que procurerait la fabrication du fromage. Cette prodigalité, peut-être appliquée à d'autres domaines de cette vie paysanne, devait conduire la famille à de graves difficultés financières, ce qui nécessita finalement la vente du domaine et de la maison rachetés par Jules Rochat laitier.



A la lornoz
de vent...
Les Humberset

600.

*Rochat Henri Samuel et Charles Auguste fien
Abram Elie.*

CADASTRE ARTICLE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FOXI	
	F ^o	N ^o			PERCHES Ares	Pieds		CLASSE N ^o	PRIX par PERCHE Fr Cent
2859	9	21	<i>Les Combes Rondes</i> <i>Champ de 5 ares 22 centiares. Limites: les articles 1814, 2860, la route de Marges à la Vallée et l'act. 3081.</i>	Champ	58	5	2,2		11,50
2860	9	27	<i>Le Crêt du Sort</i> <i>Champ de 19 ares 71 centiares. Limites: les articles 1302, 3026, la route de Marges à la Vallée et les art. 2859 et 1814.</i>	Champ	219	19	71		19,50
2861	15	10	<i>Le Crêt du Sort</i> <i>Champ de 12 ares 56 centiares. Limites: les articles 3292, 2901, l'ancienne route et l'act. 2593.</i>	Champ	139	12	56		25.-
2862	15	29	<i>Le Crêt du Suits</i> <i>Champ de 51 ares 57 centiares. Limites: l'ancienne route et les articles 600, et 3012.</i>	Champ	573	51	57		23.-
2863	15	31	<i>Le Crêt du Suits</i> <i>Champ de 7 ares 47 centiares. Limites: les articles 536, 2616, 3012, 600, 2785 et 2378.</i>	Champ	83	7	47		15,50
2864	15	88	<i>Sur les Grayets</i> <i>Pré de 14 ares 27 centiares. Limites: les articles 2545, 2789, 2582, et 2838.</i>	Pré	158	14	27		11,50
2865	15	94	<i>Les Combes à Soivre</i> <i>Champ de 22 ares 46 centiares. Limites: les articles 2820, 618, 1039, 2594 et 3131.</i>	Champ	249	22	46		11,50
2866	16	11	<i>La Guénétaix</i> <i>Champ de 3 ares 51 cent Limites: les articles 2611, 2965, 669, 2380 et 2609.</i>	Champ	39	3	51		27.-
2867	16	28	<i>Le Clos de Ville</i> <i>Champ de 16 ares 70 centiares. Limites: les articles 2980, 2970, 609, 3015, 621 et 2818.</i>	Champ	185	16	70		26.-
2868	18	11	<i>Les Charbonnières</i> <i>Jardin de 3 ares 24 centiares. Limites: les articles 2869, 205 la rue publique et les art. 617 et 2564.</i>	Jardin	36	3	24		62

suite. *Rochat Henri Samuel et Charles Auguste feu Abram* 601.
Elie.

CADASTRE ARTICLE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	F. ^o	N. ^o			PERCHES Ares	Pieds		CLASSE N. ^o	PRIX par PERCHE Fr. Cent	PRIX par ARTICLE Francs.
2869	48	12	<i>Les Charbonnières</i> <small>Prc de 1 are 80 centiares. Limites: les articles 2868, 2554, 1111, 2763, v 205.</small>	Pré	20	1 80		12-	76	
2870	48	60	<i>Les Charbonnières</i> <small>Logement, grange v écurie de 2 ares 14 centiares. Limites: les articles 2872, 2803, 2871 v 206.</small>	Bâtiment	23	2 14 75				
2871	48	61	<i>Les Charbonnières</i> <small>Place de 22 centiares. Limites: les articles 2870, 2809, luxue publique v l'art. 207.</small>	Place	2	0 22 40				
2872	48	62	<i>Les Charbonnières</i> <small>Prc de 3 ares 56 centiares. Limites: les articles 2811, 2870, 208, v 3104.</small>	Pré	39	3 56 50		33-	117	
2873	49	10	<i>A la Sagne</i> <small>Prc de 99 centiares. Limites: les articles 3105, 3097 v 2547.</small>	Pré	11	0 99		32-	32	
2874	49	24	<i>A la Sagne</i> <small>Prc de 17 ares 64 centiares Limites: les articles 2734, 2384, 3085, 3007, 3008, 2732, v 2733.</small>	Pré	196	17 64		30-	529	
2875	49	70	<i>A la Sagne</i> <small>Champ de 61 centiares. Limites: les articles 2674, 3022, 3009 v 2675.</small>	Champ	6	0 61 80		32-	20	
2876	50	4	<i>A la Sagne</i> <small>Prc de 18 ares 68 centiares Limites: les articles 2975, 2646, 2829, un ruisseau v l'art. 2736.</small>	Pré	207	18 68 50		18.50	345	
2877	50	8	<i>Les Prés de l'Étang</i> <small>Prc de 20 ares 66 centiares. Limites: les articles 2422, 2915, 610, un ruisseau v l'art. 3116</small>	Pré	229	20 66 50		11.50	238	
2878	50	67	<i>Le Cret du Port</i> <small>Champ de 1 are 16 centiares. Limites: les articles 3153, 3196, 3296 v 2400.</small>	Champ	12	1 16 90		22-	26	

602.

suite. *Rocheat* Henri Samuel et Charles. Auguste Jseu
Abram Elie.

CADASTRE	PLAN		NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FONDS				
	ARTICLE	F.°		N.°	DESIGNATION des immeubles		PERCHES Ares	Pieds	Francs.	CLASSE N.°	PRIX par PERCHE Fr. Cent
2879	51	9	Champ	<i>Dessous la Grande Côte</i> <i>Champ de 25 ares 29 centiares. Limites: les articles 3119, 2706, 2651, 2506 et 2833.</i>	281					14.50	
2880	51	11	Champ	<i>Dessous la Grande Côte</i> <i>Champ de 13 ares 37 centiares. Limites: les articles 2506, 2651, 2401, 2589 et 2830.</i>	148	37	50			15.50	
2881	51	15	Pré	<i>Cul de l'Etang</i> <i>Pré de 15 ares 44 centiares. Limites: les articles 2739, 3091, 2834, 661 et 2402.</i>	171	44	50			13.50	
2882	51	50	Champ	<i>Les Rondets</i> <i>Champ de 21 ares 06 centiares. Limites: les articles 2799, 2739, 2402, 661, 2834, 2370 et 2740.</i>	234	06				13.50	
2883	52	36	Champ	<i>La Fivaz</i> <i>Champ de 36 ares 27 centiares. Limites: les articles 2651, 2712, le chemin du Bureau et les art. 2772 et 2802.</i>	403	27				26.—	
2884	54	36	Champ	<i>A la Repière</i> <i>Champ de 17 ares 82 centiares. Limites: les articles 2590, 2573, 3061, 2508, 2746 et 3186.</i>	198	82				26.—	
2885	61	23	Champ	<i>Champs aux Chèvres</i> <i>Champ de 22 ares 77 centiares. Limites: les articles 3070, 2520, 2494, 2750 et 2414.</i>	253	77				24.—	
2886	45	57	Champ	<i>Les Combes à Poivre</i> <i>Champ de 21 ares 51 centiares. Limites: les articles 3041, 2818, 2979, 2922, 2726 et 3041.</i>	239	51				21.—	
2887	9	39	Champ	<i>Au Plat du Séchey</i> <i>Champ de 20 ares 21 centiares. Limites: les articles 3280, 2920, 3118, 1335 et 2638.</i>	224	21	50			21.—	
2888	49	37	Champ	<i>A la Sagne</i> <i>Champ de 1 ares 23 centiares. Limites: les articles 2697, 1871, 2791, 2618 et 3047.</i>	13	23	70			32.—	

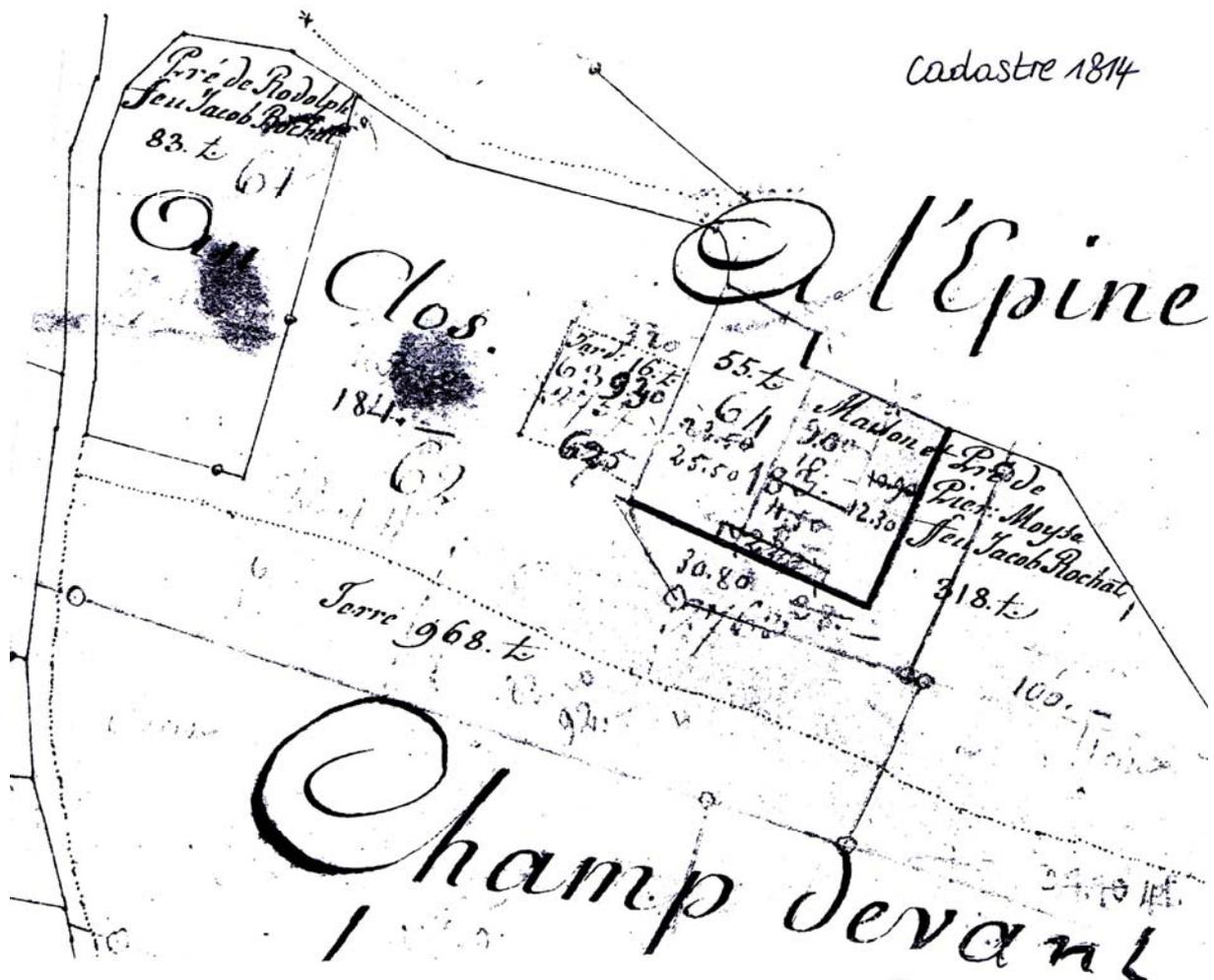
La suite, selon GAA 6 des ACL, folio 416, s'articule comme suit: Rochat les enfants de Abram Elie qui sont: Henri Samuel et Charles Auguste fils de Abram Elie pour 1/2, et Rochat les enfants de Henri Samuel qui sont Elie Samuel (Gros Elie); Louise Fanny (Fanny chez la Julie) et Alice Julie femme de Fritz Louis Humberst, chacun pour 1/6.

Envoi en possession, 14 mai 1897, Rochat Henri Elie
 Délivrance de legs, 3 nov. 1901, Rochat Fanny et Alice
 Certificat d'héritier, 12 avril 1913, Rochat Charles Auguste
 Vente 8 décembre 1933 (Baudat not.) Elie-Samuel
 Vente 5 février 1934 (Christen not.) Banque cant. vaudoise.

3416 Les Charbonnières, logement et remise, nature: bâtiment, place, 3500.- 3 nov. 1900, bâtiment incendié (incendie de septembre), 1901 mêmes propriétaires.

3419 Les Charbonnières, logement, grange et écurie et cave, nature: bâtiment, place, 5400.- 3 nov. 1900 bâtiment incendié (incendie de septembre), 8 nov. 1901, Rochat Elie-Samuel.

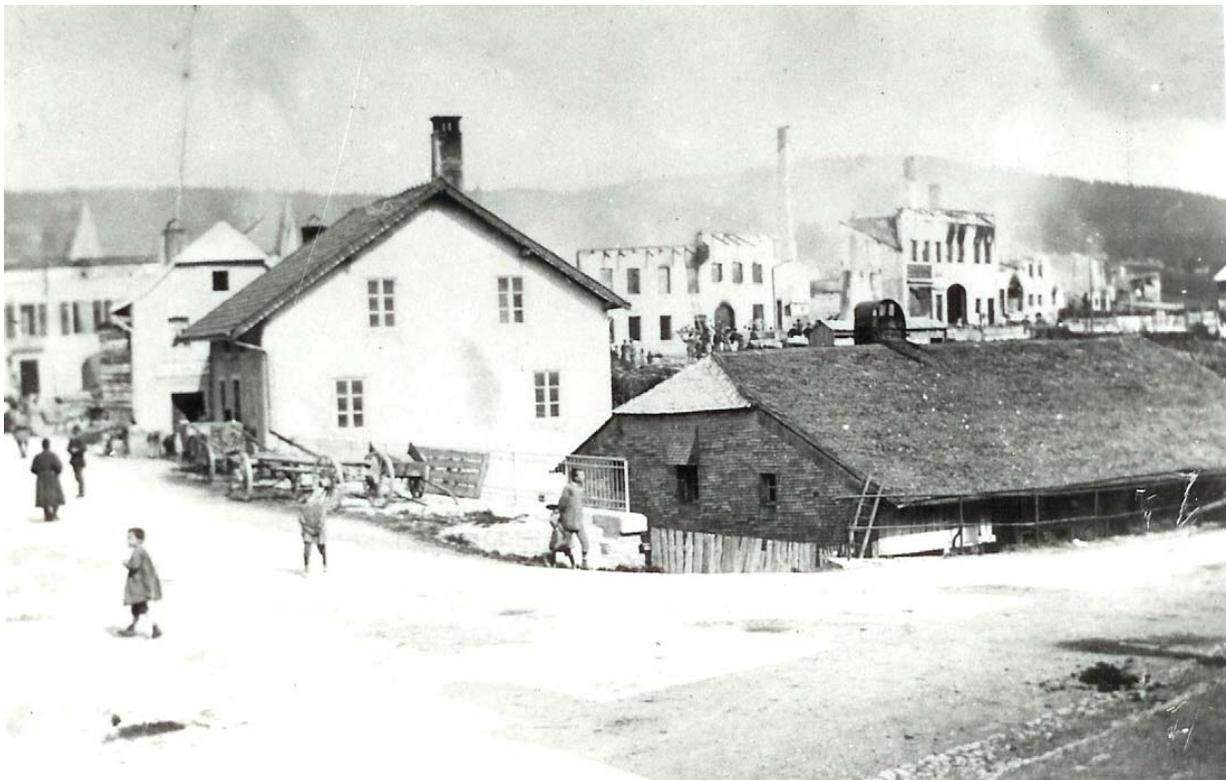
Il semble en fait que le bâtiment qui comprenait deux appartements, Elie pour l'un, Fanny pour l'autre, ait été vendu en deux fois. La première en décembre 1933, et la seconde en février 1934. Acheteur: Jules Rochat laitier, de Sami.



Le Vieux Moulin



Place de l'église en 1901, avec le vieux moulin à droite, et ci-dessous quelques jours après l'incendie du Haut-du-Village du 11 septembre 1911. Les ruines fument encore.





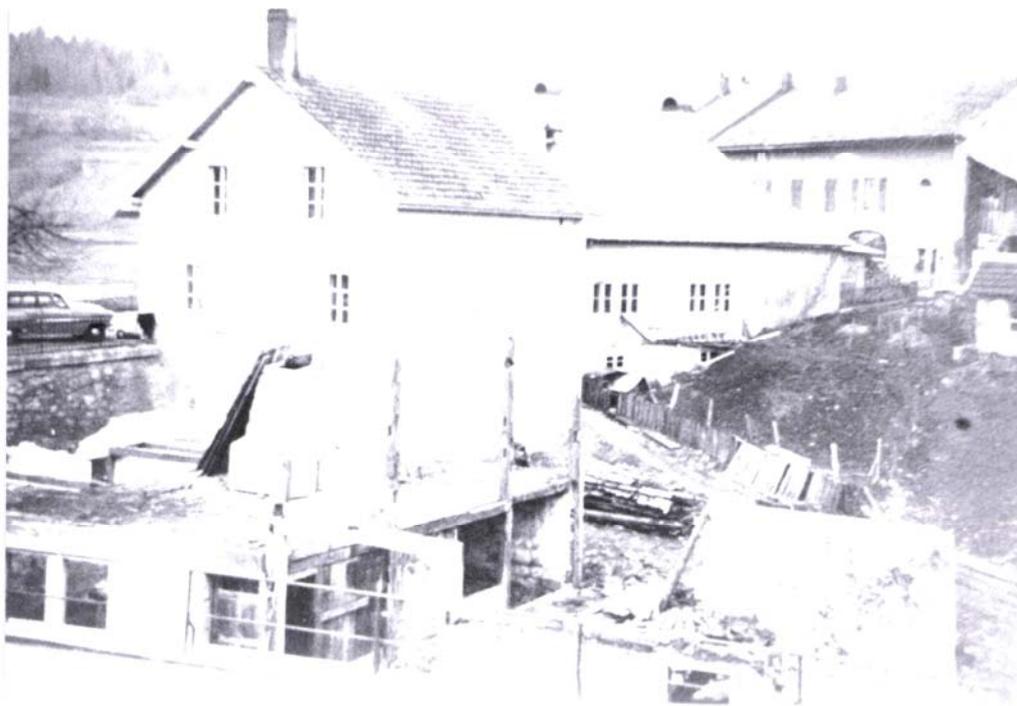
Quelques années plus tard. Le Haut-du-Village a été reconstruit. Le Vieux Moulin est toujours là. A sa gauche, la laiterie où Gaston Rochat, notre père, officiera pendant près de 38 ans !

Le vieux moulin, qui fut finalement vendu à la commune par les héritiers de Marcel Rochat après son décès en 1955, devait être détruit peu après pour créer une place de village. Quelques mois avant cette démolition il fut photographié par Edmond Jaccoud depuis la fenêtre de son appartement, logeant au premier étage de la maison de Maurice Rochat – anciennement de son père Paul dit Paulet (voir aux pages suivantes).



L 44 Les Charbonnières, 1931

Gravure de Pierre Aubert



3ème étape, démonter l'entier de la charpente, 4ème étape, arraser le sommet des murs. Les ruines quant à elles seront ensevelies sous des milliers de m³ de gravat provenant des différents chantiers de l'époque. Et c'est ainsi que meurt une vieille maison de notre village, dans l'indifférence complète, ou même avec le sentiment du devoir accompli, "pour des raisons d'esthétique, avant-on dit



Si l'achat du vieux moulin est du 11 novembre 1955, il y a tout lieu de croire que la démolition s'est effectuée au printemps 1956. Une série de 5 photos prise par M. Edmond Jaccoud, locataire de la maison Paul Rochat, 1er étage, de la fenêtre de sa cuisine.

1/ La bâtisse quelques jours avant les travaux de démolition:



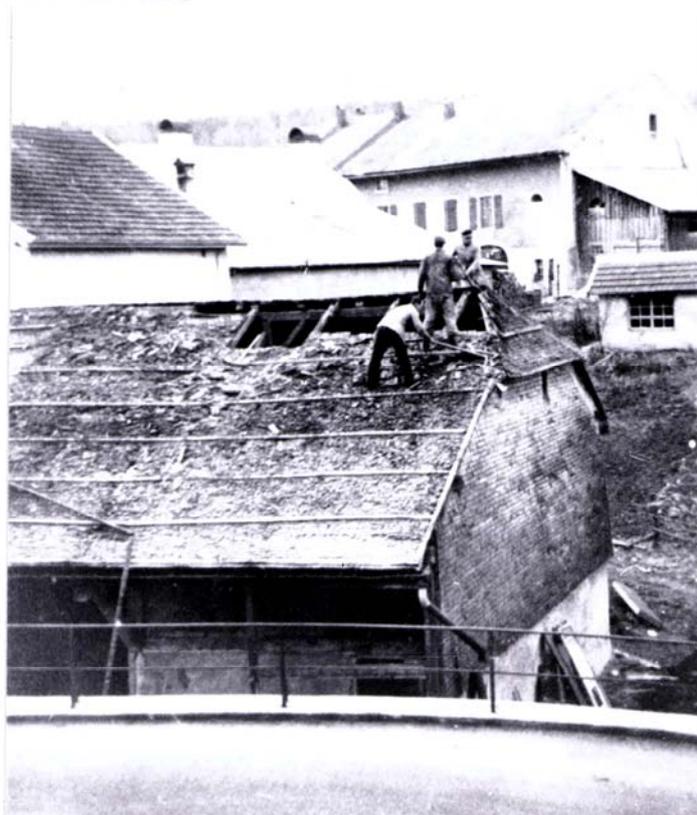
2/ Idem, avec vue sur le vallon de la Sagne partie inférieure. Les anciens bâtiments industriels, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, étaient situés à quelque soixante mètres à droite, en direction du lac:





1ère étape, enlever
les tôles et mettre
à nu les tavillons.

2ème étape, enlever les
tavillons et les planches,
mettre à nu la poutraison.
Là-haut, avec environ huit
mètres de vide sous les
pieds, il ne faut pas
avoir le vertige...





Deux instantanés à proximité du Vieux Moulin dans les années 1930-1935. Le vieux moulin est saisi dans sa réalité de cette époque-là. Prêt de négatif de M. Gaston Guignard qui figure probablement parmi l'un de ces trois enfants. Constant Bélaz son grand-père à la pelle. Sur la photo no 1 on peut lire 2 heures 05 au cadran du clocher de l'église. Sur la photo no 2, dont le haut a malheureusement été coupé, il est trois heures moins 10 au clocher. Le temps exact qu'il a fallu pour achever le bonhomme de neige !



Décès



ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL D. Vieu

PERMIS D'INHUMATION

1901

Le vingt Août 1901 à 5 heures 8 minutes du matin est décédé
à Saint-Epine, sur les Charbonnières
Armand Marie Ernest Profession : boiteux
fil de Célestin Ferdinand et de Thérèse née Combe
Etat civil : époux de Vivian Rose Judith née Rochat
de Champey, c. de Bernex domicilié à sur les Charbonnières
né le 7 Janvier 1866

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu.

aux Charbonnières le 7 Août 1901 à Thomas Guyard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

1901. N° 15. Siquet N° 7.



M. Reymond



ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL D. Vieu

PERMIS D'INHUMATION

1902

Le vingt quatre Juin 1902 à 9 heures 8 minutes du soir est décédé
à Saint-Epine, sur les Charbonnières
Rochat Jules Henri Profession : agriculteur
fil de David Frédéric
et de Julie née Rochat
Etat civil : époux de Louise Jenny née Rochat
de Vieu et l'Abbaye domicilié à Saint-Epine Charbonnières
né le huit Juin 1847

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu.

Vieu le 26 Juin 1902

aux Charbonnières

L'officier de l'état civil :

1902. N° 3. Siquet N° 10



M. Reymond

CONFÉDÉRATION SUISSE

ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL D ici

CANTON DE VAUD

PERMIS D'INHUMATION

1904

Le 17 Novembre 1904 à 8 heures 30 minutes du matin est décédé
à Charbonnières
Roche, Jules-Alexis-Samuel Profession: agriculteur
fil de Henri-Frédéric-Samuel Roche et de Luette-Marianne-vei-Néchet
Etat civil: veuf de Guillaume-Jésus-vei-Rochat
de ici et l'Abbaye domicilié à Charbonnières
né le 3 Septembre 1827.

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation
peut avoir lieu à Charbonnières le 19 Novembre dès 4 heures du jour

ici le 17 Novembre 1904

1904 n° 20 Liquet n° 33



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

M. K...

CONFÉDÉRATION SUISSE



CANTON DE VAUD

Arrondissement d'Etat civil de Ballaigues

PERMIS D'INHUMATION

Le vingt-trois janvier 1901,

vingt heures cinquante minutes du soir

est décédé à Ballaigues (route du Bois de Ban)

RoCHAT

Jules-Alfred

profession agriculteur

fil de Charles-Henri RoCHAT

et de Julie Fanny, née RoCHAT

Etat civil marie à Lucie-Marie Melanin, née RoCHAT

originaire de Lieu

domicilié aux Charbonniers

né à L'Epine (Lieu) le vingt-trois février 1843

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu.

Ballaigues le 26 janvier 1901.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,

Projet n. 81

Ch. Conat

Arrondissement de l'état civil de Diéu

Permis d'inhumation ou d'incinération.

1913

Le 26 Decembre 1913
à 10 heure du matin minutes du matin
est décédé à Chauxbenières (S. Epine)
Rochat nié Rochat Louise Genay
profession meunière
fil le de Charles Louis Samuel Rochat
et de Marianne Sophie née Nicole
état civil veuve de Jules Henri Rochat
originaire de Diéu et l'Abbaye
domicilié à Chauxbenières s-l'Epine
né le 11 Janvier 1847 le

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu à Chauxbenières le 27 Dec 1913 à Diéu

Diéu le 27 Decembre 1913

L'officier de l'état civil :

M. Remondet

1913 n° 13 Sigets n° 101

Imp. G. Vaney-Burnier, XI-11. — 10000 ex.



Arrondissement de l'état civil de Dieu

Permis d'inhumation ou d'incinération

1917

Le 22 Novembre 1917

à 11^{1/2} heure du soir

est décédé à me Charbonnières

Rochat Charles Jules Rénier

profession agriculteur

fil de Charles Henri Rochat

et de Julie Fanny Rochat

état civil veuf de Marie Guadotte Rochat

originaire de Dieu et l'Abbaye

domicilié à me Charbonnières

né à me Charbonnières le 9 Janvier 1841

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

me Charbonnières, le 25 Nov. 1917

L'officier de l'état civil:

1917 n. 4. Charb. Pijet 9. 110. M. Rénier



Arrondissement de l'état civil de _____

Le deuxième mai _____ mil neuf cent vingt-cinq
à _____ heures _____ minutes du _____
est décédée à S. Epine mère Ed. Charbonnières
Girod, née RoCHAT - ina - Rose - Judith
profession : ménagère
originaire de Champoz (Berne)
domiciliée à S. Epine
née le 2 janvier 1861 à S. Epine
fil le de Edouard Samuel - RoCHAT
et de Judette Louise, née Grabet
état civil : veuve de Jacq. Ernest - Girod

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

L'Officier de l'état civil :
Alf. Piquet

Le Lieu le 2 mai 1925



Permis d'inhumation ou d'incinération

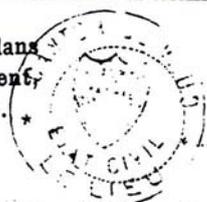
Arrondissement de l'état civil de Le Lieu

Le cinq mai _____ mil neuf cent vingt-neuf
à _____ heures _____ minutes
décédée à au Charbonnières
RoCHAT - Ruth - Elise - Amette
profession : aucune
originaire de Le Lieu et S. Abbaye
domiciliée à au Charbonnières
née le 20 janvier 1913 à au Charbonnières
fil le de Jacques - Henri
de Lucie - Amette, née RoCHAT
état civil : Religieuse

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

L'officier de l'état civil :
Alf. Piquet

Le Lieu le 7 mai 1924



NUMERO - IMP. A. MAEST - SUDBURG - Sept. 1922 - 5400 058.

DÉPARTEMENT SUISSE

CANTON DE VAUD

Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil de Le Lieu

N: H de 1834

Le vingt quatre mai mil neuf cent trente-quatre
à cinq heures minutes
est décédé à S. Epine Charbonnières
Rochat Julie Marie
profession ménagère
originaire de Le Lieu et Abbaye
domiciliée à S. Epine
née le 31 mars 1852 aux Charbonnières
fil le de Jules Henri Rochat
et de Lucie Jenny née Rochat
état civil célibataire

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.



L'officier de l'état civil :
Ad. Fiquet

Le Lieu, le 24 mai 1934

Imprimerie Vaudoise, Lausanne - X. 29 - 20.000 ex

CONFÉDÉRATION SUISSE

CANTON DE VAUD

Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil de L. Abbaye

Le huit juin mil neuf cent trente-cinq
à trois heures minutes
est décédé à aux Brives (Château de la Pie à Neveu)
Rochat Paul Charles
profession fromager
originaire de L. Abbaye et du Lieu
domicilié à aux Charbonnières
né le 2 août 1875 aux Charbonnières
fil de Rochat Charles Jules Frédéric
et de Marie Judith née Rochat
état civil célibataire

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.



L'officier de l'état civil :
Aug. Dorey

L. Abbaye, le 8 juin 1935

Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil d *Le Lieu*

N. 3 de 1938

Le *trois avril* _____ mil neuf cent *trente-huit* _____
 à _____ *une* heure _____ *trente* minutes
 est décédé — à *J. Epine, rière Les Charbonnières* _____
RoCHAT Jules Samuel, dit Pierre, _____
 profession *agriculteur* _____
 originaire d *Le Lieu d'Abbaye* _____
 domicilié — à *J. Epine* _____
 né le *26 janvier 1854* — à *J. Epine* _____
 fils de *Jules Henri RoCHAT* _____
 et de *Louise Janny, née RoCHAT* _____
 état civil *célibataire* _____

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.



L'officier de l'état civil :

Del. Fiquet

Le Lieu, le 4 avril

1938

